

SOUS LA DIRECTION DE

**Katia HADDAD**

anthropologue, recteur émérite, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban,  
titulaire de la Chaire "Louis D. - Institut de France"  
d'anthropologie interculturelle.

(2007)

# **La Francophonie aujourd'hui et demain**

En hommage à  
Léopold Sédar Senghor

Colloque tenu à Beyrouth, les 24-25-26 mai 2006.

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière  
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec

[Page web](#). Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque

Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,  
Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca), à partir de :

Sous la direction de  
Katia HADDAD

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Sanghor.**

Beyrouth : Les Presses de l'Université Saint-Joseph, 2007, 159 pp. Collec-  
tion : Anthropologie. Colloque tenu à Beyrouth, les 24-25-26 mai 2006.

[Autorisation formelle accordée par le Père Sélim Abou, jésuite, responsable  
des Presses de l'Université Saint-Joseph, le 12 avril 2011 de diffuser ce livre dans  
Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [sabou@usj.edu.lb](mailto:sabou@usj.edu.lb)

Polices de caractères utilisée : Times New Roamn, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word  
2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 15 mars 2012 à Chicoutimi, Ville  
de Saguenay, Québec.



Sous la direction de  
Katia HADDAD

La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor.



Beyrouth : Les Presses de l'Université Saint-Joseph, 2007, 159 pp. Collec-  
tion : Anthropologie. Colloque tenu à Beyrouth, les 24-25-26 mai 2006.

[5]

## INTERVENANTS

[Retour à la table des matières](#)

Michel BARNIER

Parlementaire, ancien ministre des Affaires étrangères, France

René CHAMUSSY s.j.

Recteur de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth

Katia HADDAD

Titulaire de la « Chaire Senghor de la Francophonie » de l'Université Saint-Joseph

Roger DEHAYBE

Commissaire de l'année Senghor. Ancien directeur de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Belgique

Philippe DESSAINT

Directeur général adjoint en charge de l'information, TV5, France

François-Xavier DE DONNÉA

Parlementaire, ancien ministre, Belgique

Michel GERVAIS

Directeur du centre hospitalier Robert Giffard, Québec, Canada

Vinesh HOOKOOMSING

Vice Chancelier, Université de Maurice

Guy LAVOREL

Président, Université Jean-Moulin, Lyon 3, France

Joseph MAÏLA

Ancien Recteur de l'Institut Catholique de Paris, Liban, France

[6]

Samir MARZOUKI

Organisation internationale de la Francophonie, Tunisie

Tarek MITRI

Ministre libanais de la culture

Aloyse N'DIAYE

Agence Universitaire de la Francophonie, Sénégal

Christian PHILIP

Parlementaire, France

Jean-Emmanuel PONDI

Secrétaire général, Université Yaoundé 2, Cameroun

Christian VALANTIN

Directeur du Haut Conseil de la Francophonie, Sénégal

[7]

## Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Intervenants](#)

[Préface](#), Katia HADDAD [9]

[Séance inaugurale](#)

[René CHAMUSSY](#) [13]

[Tarek MITRI](#) [15]

[Première table ronde](#)

**L'héritage de Senghor : une vision d'avenir**

*Modérateur* : François-Xavier DE DONNÉA

[La Francophonie au quotidien](#), Roger DEHAYBE [21]

[La « communauté organique », une autre institutionnalisation de la Francophonie ?](#), Aloyse N'DIAYE [29]

[Léopold Sédar Senghor et la réunion des Chefs d'État et de gouvernement des pays de la Francophonie](#), Christian VALANTIN [37]

[Débat](#) [45]

[Deuxième table ronde](#) [49]

**[Quelle Francophonie demain ?](#)** [51]

*Modérateur* : Vinesh HOOKOOMSING

[La Francophonie à l'université](#), Guy LAVORE [53]

[La Francophonie à l'université](#), Jean-Emmanuel PONDI [59]

[Quels processus démocratiques en Francophonie ?](#), Joseph MAILA [65]

[La mondialisation, une chance pour la Francophonie](#), Michel GUILLOU [75]

[Débat](#) [85]

Troisième table ronde

**Quels hommes et femmes pour demain ?**

*Modérateur* : Michel GERVAIS [95]

Quelle information pour demain ?, Philippe DESSAINT [97]

Quelle école francophone pour demain ?, Samir MARZOUKI [107]

Débat [115]

Quatrième table ronde [123]

**Quelles actions pour la Francophonie ?**

*Modérateur* : Christian VALANTIN

Quelles actions pour la Francophonie ?, Michel BARNIER [125]

Quels moyens juridiques pour la diversité culturelle ?, Christian PHILIP [133]

Débat [143]

Conférence de clôture, Joseph Maïla. [149]



**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

## QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Seule une institution réellement vivante a l'aptitude de se regarder lucidement, de tirer les leçons du passé afin de les rectifier ou de les éviter à l'avenir.

Le titre de ce colloque tenu à Beyrouth en hommage à Léopold Sédar Senghor au mois de mai 2006, *La Francophonie aujourd'hui et demain*, est résolument tourné vers l'avenir, pour que l'Histoire soit une force dynamique, et non une cause de paralysie.

À la lumière des différentes interventions, il apparaît que la mondialisation, comme l'affermissement de l'Union européenne, n'entravent pas la Francophonie, mais lui servent de révélateur, lui permettant de mieux trouver sa place et sa fonction en montrant, par leurs différents dysfonctionnements, ce que la Francophonie ne doit pas faire.

[9]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

## PRÉFACE

*Katia HADDAD*

[Retour à la table des matières](#)

Trente-six ans après la naissance officielle de la Francophonie à Niamey au Niger, nous avons voulu rendre hommage à son inventeur, Léopold Sédar Senghor, par un colloque qui en montrerait la vitalité et le dynamisme.

Pour cela, nous avons souhaité que des personnes occupant ou ayant occupé des fonctions en son sein, ou l'ayant accompagnée d'une manière ou d'une autre, se réunissent pour en faire une sorte de bilan, mettre en évidence ses réussites mais aussi ses insuffisances ou les erreurs stratégiques ou tactiques qu'elle a pu commettre. Il nous semble en effet que seule une institution réellement vivante a l'aptitude de se regarder lucidement, de tirer les leçons du passé afin de les rectifier ou de les éviter à l'avenir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons choisi ce titre : *La Francophonie aujourd'hui et demain*, titre résolument tourné vers l'avenir, dont le mot « hier » est absent afin que l'Histoire soit une force dynamique, non une cause de paralysie. Nous pariions aussi sur le fait que cette réflexion en commun aurait des incidences sur le Sommet de Bucarest qu'elle a précédé de quelques semaines.

Le résultat dépassa nos espérances : je n'avais pour ma part jamais entendu une telle franchise dans le discours francophone, bien loin du triomphalisme un

peu irritant et qui sonne faux quand on l'entend de l'extérieur, ni une telle justesse dans la vision. Il faut avouer que, contrairement à ce que beaucoup pensent, la mondialisation comme l'affermissement de l'Union européenne, semblent ne pas entraver la Francophonie, mais lui servir de révélateur : ces deux mouvements lui permettent, s'il faut en croire les participants au colloque, de mieux trouver sa place et sa fonction, et surtout montrent, par leurs différents dysfonctionnements, ce que la Francophonie ne doit pas faire.

[10]

En effet, ce qui ressort de manière étonnante dans l'ensemble des interventions comme des débats, tous d'une haute tenue, c'est qu'il faut impérativement réintroduire la culture dans les instances internationales, aussi bien dans le projet politique où il prendrait la forme, en Francophonie, d'un consensus autour d'un certain nombre de valeurs communes, que dans le projet économique ou éducatif par le biais du multilinguisme. Visiblement, c'est là un des aspects qu'aussi bien la mondialisation que la construction de l'Europe ont négligés, et que la Francophonie sait faire mieux que d'autres. Mais il apparaît aussi clairement qu'un modèle d'articulation des composantes de l'identité culturelle reste à trouver.

L'autre grand enseignement que le lecteur retirera de cet ensemble d'interventions est que la Francophonie doit désormais éviter à tout prix le cloisonnement entre ses différentes institutions. Cela se traduira par la nécessité d'une instance supérieure qui aura pour charge de s'assurer de la perméabilité de ces institutions les unes par rapport aux autres, de les faire fonctionner en synergie, et de constituer une instance décisionnelle en dernier recours. Il semble évident, à la lumière des interventions et des débats, que ce rôle est désormais dévolu au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Ce colloque, nous l'avons souhaité aussi comme un acte de foi dans le Liban. On pourrait croire aujourd'hui, en écrivant ces quelques lignes, que l'optimisme des différents intervenants à son propos était quelque peu déplacé. Nous préférons penser que ce que vit ce pays aujourd'hui n'est que les derniers soubresauts d'une Histoire en train de se faire.

Comme beaucoup d'éclairages importants ont été apportés au cours des débats, nous avons choisi de publier ceux-ci aussi, en leur conservant délibérément leur caractère oral. Nous espérons que cela ne nuira pas à la lecture.

Enfin, signalons que nous avons adopté la convention « Francophonie » quand il s'agit de l'ensemble de la communauté francophone, institutionnelle ou civile, et « francophonie » quand il s'agit du fait de parler la langue française.

Beyrouth, février 2007

[11]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

# **Séance inaugurale**

[Retour à la table des matières](#)

[13]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Séance inaugurale**

**Allocution de Pr. René Chamussy**

[Retour à la table des matières](#)

Les commémorations du centième anniversaire du président Léopold Sédar Senghor se multiplient de par le monde francophone, essentiellement d'ailleurs dans la Francophonie périphérique, et ce n'est que justice. Certains parmi les intervenants à ce colloque l'ont connu de près, d'autres ont travaillé sur son œuvre et sa pensée, et ils parleront de lui certainement mieux que je ne pourrais le faire. Non seulement nous lui devons l'invention du concept de Francophonie, nous lui devons aussi la vision d'une Francophonie humaniste, fondée sur des idéaux, n'occultant jamais les méandres ni les enseignements de l'histoire, mais refusant d'en faire une cause de paralysie. En effet, cet « amoureux de l'humanité en marche », ainsi que le qualifie Stélio Farandjis, en imaginant avec Hamani Diori et Habib Bourguiba une communauté francophone liée par des enjeux linguistiques, culturels, politiques et économiques, affirmait délibérément qu'il vaut mieux regarder vers l'avenir plutôt que de se laisser tétaniser par le passé.

La Francophonie qu'il avait voulue était résolument tournée vers l'avenir. Mais comment s'empêcher de constater aujourd'hui que le regard du visionnaire fait parfois cruellement défaut : trop souvent, le monde francophone donne l'impression de remâcher ses rancœurs, parfois jusqu'à la nausée, de ne pas prendre en

compte les grands changements que connaît notre époque, et, surtout, d'être incapable de se projeter dans l'avenir.

C'est pourquoi nous avons voulu ce colloque sur la Francophonie « aujourd'hui et demain ». Certes, le monde d'aujourd'hui n'est guère réjouissant, mais peut-on se contenter de faire ce constat ? Peut-on bâtir une stratégie sur une conjoncture ? La réponse évidente est « non, bien sûr », car le jour où la conjoncture aura changé, la stratégie deviendra obsolète. Quelles sont les conditions pour que la Francophonie puisse [14] réellement, dans les faits, constituer un modèle alternatif ? Quels sont le rôle et la place de la communauté francophone dans les grands positionnements stratégiques ? En quoi la Francophonie peut-elle être un catalyseur des changements maîtrisés, et non plus subis ? Quelles modifications dans les systèmes éducatifs, dans la communication et dans l'information faut-il prévoir ? Enfin, quelle vision avons-nous aujourd'hui des femmes et des hommes de demain ?

Mesdames, Messieurs, nous attendons de vous que vous fassiez ici cet effort d'imagination, que vous soyez fidèles en cela à la pensée de Senghor. J'espère que ni la langue de bois, ni les provocations peu constructives n'auront cours lors de ces deux jours. Mais que, à l'issue de notre réunion, les vraies questions auront été posées sur la table, et auront connu un début de solution. La région du monde où vous vous trouvez ce matin en a, plus que d'autres sans doute, besoin.

[15]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Séance inaugurale**

**Allocution de SE M. Tarek Mitri**

[Retour à la table des matières](#)

Je vous dis ma joie de vous voir réunis au Liban pour réfléchir sur l'héritage de Senghor et la Francophonie de demain.

Notre pays est une société plurielle qui n'a d'autre choix que de rejeter fermement les appels au choc des civilisations. Nous avons d'autant moins le choix que, pendant une vingtaine d'années, nous avons cru y opposer des identités jusqu'ici conviviales.

Aujourd'hui nous n'avons plus le choix parce que notre pays retrouve sa raison d'être et renouvelle sa vocation dans la mesure où il répond au besoin des communautés de développer leur capacité de s'entendre et consacre leur vouloir-vivre-ensemble dans leur différence.

Nous sommes heureux de vous accueillir, parce que nous entendons dans la Francophonie un écho à ces convictions et y puisons un soutien à ces engagements.

Ces mêmes engagements ont été ceux de Léopold Sédar Senghor, un poète inspiré, un remarquable homme d'État, un des pères fondateurs de la Francophonie et un homme de dialogue qui ne cesse d'évoquer « des civilisations humaines multipliant leurs échanges dans un dialogue réciproquement fécondant pour aboutir à la civilisation de l'Universel, au rendez-vous du donner et du recevoir ».



Mais puisque c'est la Francophonie qui nous rassemble, permettez-moi de revenir à la définition qu'il en donne.

Elle peut signifier l'ensemble des États, des pays et des régimes qui emploient le français comme langue officielle, comme langue de communication internationale ou simplement comme langue de travail. Elle peut signifier aussi l'ensemble des personnes qui emploient le français dans différentes fonctions. Elle signifie, enfin, la communauté d'esprit qui résulte de ces différents emplois. Dès le début et derrière l'évolution du terme Francophonie se trouve un concept [16] aux sens d'une ambiguïté constructive. Il y a certes la langue que les Francophones partagent. Mais aussi les valeurs, surtout celles de la France des Lumières, qui les unissent. Enfin, il y a cette volonté de travailler ensemble dans le concert des nations.

L'ambiguïté est liée à la structure d'un espace que Tahar Ben Jelloun décrit « comme une maison par comme les autres, où il y a plus de locataires que de propriétaires ». Il est indéniable, néanmoins, que la langue française constitue un précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie, un ensemble de plus en plus pluriel. Elle est aussi pour certains un moyen d'accès à la modernité et pour tous un instrument de communication qui, dès le départ, invite à une collaboration multilatérale. Le cheminement vers une organisation multilatérale doit beaucoup à Senghor, mais aussi à d'autres dirigeants africains. C'est ce cheminement qui fait dire au Président Chirac que « [I]a Francophonie est le résultat de combats qui ont été menés la plupart du temps hors de France ».

La Francophonie est un mouvement qui vise à transformer les liens linguistiques, culturels et historiques qui rapprochent certains peuples dans un ensemble économique et politique plus large et se traduit par la mise en place d'institutions et de programmes multilatéraux de coopération.

Cette transformation des liens historiques et linguistiques explique l'affirmation de la Francophonie politique et l'approfondissement du dialogue et de la coopération entre les États et gouvernements autour de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme. Elle fonde également la contribution de la Francophonie à la promotion de la paix au sein de l'espace francophone, dans une démarche tant de prévention structurelle que d'accompagnement des sorties de crises et des transitions. Elle favorise enfin la réduction des tensions et la prévention des

conflits, à partir du dialogue des cultures et des civilisations et l'affermissement de la solidarité entre les nations.

La Francophonie a une place d'autant plus originale dans le cadre de la mondialisation qu'elle refuse la globalisation en se battant pour une autre mondialisation, plus humaine. Je me contenterai d'évoquer cette question dans sa dimension culturelle.

La mondialisation facilite l'échange des biens culturels, favorise le métissage et suscite d'étonnantes hybridations. Mais elle tend à séparer le produit culturel de son histoire, et le coupe parfois du milieu où [17] il a été conçu et des questions, souvent triviales, auxquelles il voulait donner réponse. Privé du lien avec ceux qui en sont les auteurs et les passeurs, il devient un objet dépourvu de signification, réduit à ses seuls coûts de reproduction et de diffusion, un produit marchand.

Sur un autre plan, l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, privilégiant les grands réseaux et les opérateurs assis sur des capitaux considérables, peut se retourner contre certains pays et aggraver les déséquilibres déjà évidents qu'ils subissent.

Or ceux qui n'ont rien, et qui, dans beaucoup de pays, restent les plus nombreux, répondent déjà à ces nouvelles formes d'inégalités, sinon de discrimination, par la crispation identitaire, le chauvinisme, le fanatisme et la violence. Les frontières classiques se doublent ainsi, de plus en plus, de frontières imaginaires, souvent bien plus sanglantes. Les foules exclues du bonheur consumériste par les bénéficiaires de la mondialisation cherchent à construire de nouvelles solidarités - mais par un renforcement des mécanismes de rejet et par le recours à une violence, elle aussi mondialisée.

La mondialisation intègre-t-elle réellement les peuples et les rapproche-t-elle dans une culture sachant construire l'universel à partir du particulier ? La logique économique et financière qui préside, quoi qu'on en dise, à cette mondialisation, privilégie le principe de la reproduction sur celui de la création.

Face au risque d'uniformisation et de réduction des cultures à des folklores enfermés dans la répétition, plusieurs pays, créateurs et acteurs de la culture, sont naturellement attentifs et recherchent les moyens de défendre leurs libertés créatrices sans pour autant favoriser un repli sur soi stérile. Nul ne doute que le produit culturel, pour survivre, peut être un produit marchand. Mais il sera bien dan-

gereux de le réduire à cela, car le produit culturel est aussi l'expression d'une identité individuelle et collective qui, elle, est largement immune à la logique marchande.

La Francophonie, en développant une conception claire des enjeux et en proposant une approche qui prenne en compte non seulement le marché et ses contraintes, mais aussi, sinon d'abord, la société et ses capacités, s'est placée à la tête de ce mouvement.

[18]

Depuis les négociations entreprises en 1993 dans le cadre du GATT <sup>1</sup> sur la libéralisation des échanges commerciaux des produits culturels, la Francophonie a milité en faveur de l'exception culturelle. Il s'agit depuis de confirmer une volonté de ne pas laisser réduire les biens et les services culturels au rang de simples marchandises. Cette volonté se conjugue avec la réaffirmation du droit des États et des gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments qui y concourent. Ces positions communes étant défendues, depuis, dans les forums internationaux. Il était clair que dans les conditions actuelles la préservation de la diversité culturelle implique de s'abstenir de tout engagement de libéralisation de l'OMC en matière de biens et services culturels. Ensemble, les Francophones ont contribué activement à l'adoption par la Conférence générale de l'Unesco en octobre 2005 de la convention internationale pour la protection des diversités des expressions culturelles consacrant le droit des États et des gouvernements à maintenir et à développer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle.

Ce droit appelle une responsabilité, voire un défi. Il nous incombe, nous la communauté des Francophones, de le relever par le truchement de l'action solidaire. Si les Francophones ont réussi à convaincre, ils doivent désormais se donner ensemble les moyens politiques et matériels pour promouvoir la diversité culturelle et dire, aussi, qu'en matière culturelle, il n'y a pas d'avantage comparatif. Les cultures ont une égale dignité, et leur apport à la civilisation universelle se mesure à la richesse par laquelle elles peuvent contribuer au service de l'humanité entière.

---

<sup>1</sup> General Agreement on Tariffs and Trade.

[19]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

# *Première table ronde*

**L'héritage de Senghor :  
une vision d'avenir**

***Modérateur : François-Xavier DE DONNÉA***

[Retour à la table des matières](#)

[21]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Première table ronde**

L'héritage de Senghor : une vision d'avenir

**La Francophonie au quotidien**

***Roger DEHAYBE***

[Retour à la table des matières](#)

Je voudrais tout d'abord vous présenter les salutations d'Abdou Diouf, notre Secrétaire général, qui a beaucoup insisté pour que je dise à la fois à l'assemblée, mais aussi à chacun d'entre vous, son amitié et l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

Vous dire aussi que je suis content de revenir à Beyrouth, j'ai eu l'occasion bien souvent d'y venir dans la préparation du Sommet<sup>2</sup> et puis quelquefois après le Sommet ; c'est la première fois que je me retrouve ici après les événements politiques difficiles que le pays a traversés. Et puis aussi, je suis content d'être tout simplement à l'Université Saint-Joseph car, pour moi la francophonie libanaise se confond avec les activités de cette université et je suis heureux que le Liban, l'Université Saint-Joseph et les Francophones de Beyrouth aient décidé de célébrer Senghor et l'année Senghor. Et puis n'oublions pas, Beyrouth est aussi le pays et la ville en l'occurrence qui a accueilli l'important Sommet qui était consacré à la thématique de la diversité culturelle.

Et, parlant de Beyrouth et du Sommet, j'ai envie de commencer par attirer votre attention sur deux dates qui vont constituer le début et la fin de mon exposé.

---

<sup>2</sup> Il s'agit du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement francophones à Beyrouth en 2002.

La première date, c'est le 11 septembre 2001, la deuxième, c'est le 20 octobre 2005. Car entre les événements du 11 septembre à New York et le vote à l'Unesco de la convention pour la diversité culturelle, le 20 octobre 2005, il y a un rapport, en quelque sorte une réponse.

En effet, le 11 septembre, le monde s'est réveillé « KO », « groggy » (ce ne sont pas des expressions très francophones), en découvrant qu'il y avait un besoin urgent de dialogue des cultures, de dialogue des [22] civilisations, de dialogue des religions et partant des événements du 11 septembre, un certain nombre de théoriciens, je pense à Huntington, en ont déduit une espèce de théorie sur le choc des civilisations, l'axe du Mal, car c'est effectivement Huntington qui a construit cette idéologie par son analyse des événements du 11 septembre.

Mais le 11 septembre, les statues bouddhistes en Afghanistan, les difficultés dans les banlieues parisiennes, plus récemment les événements de Belgique et ce meurtre horrible raciste d'Anvers ou de Bruxelles, sont autant d'interpellations sur la problématique de l'identité, le malaise par rapport à son identité ou le rejet de l'identité de l'autre. Dans tous les cas, on est au cœur de la problématique de la culture. Donc personnellement, je peux vous dire que le 11 septembre j'ai été évidemment, comme chacun d'entre vous, bouleversé, étonné et scandalisé, mais je me suis surtout étonné de l'étonnement du monde, car bien avant le 11 septembre 2001, les Francophones avaient parlé de cela.

Lorsqu'en 1970, la Francophonie des gouvernements s'organise, on trouve dans les textes pour la première fois des références au dialogue des cultures, au dialogue des langues, au dialogue des civilisations et bien avant ça, j'y reviendrai, Senghor en avait beaucoup parlé.

Et depuis 70, qu'est-ce que la Francophonie a fait, tous opérateurs confondus ?

Par exemple, la Francophonie a soutenu le cinéma africain au moment où le monde entier n'avait d'yeux que pour les *Ben Hur*, les Spielberg, voire les *Da Vinci Code*. On a soutenu des chanteurs du Sud qui ne chantaient même pas en français mais en bambara, en wolof, en peul. Au moment où on parlait d'industrie culturelle, de Madonna ou de Johnny Hallyday, la Francophonie a soutenu des dictionnaires en wolof, en swahili, en lingala, en peul, au moment où la communauté internationale ne se posait qu'une seule question, celle de la date du passage au « tout en anglais ». Donc la Francophonie a eu un comportement considéré par

les autres comme excentrique, marginal ; on nous regardait avec un peu de compassion, d'ironie, pour certains avec un peu d'hostilité, et tout d'un coup le 11 septembre, la Francophonie a, par l'absurde ou par l'horreur, étonnamment eu raison. Et ce mouvement, car au-delà de l'Organisation internationale de la Francophonie, c'est avant tout un mouvement qui réunit aussi bien la société civile, les associations, les universités que les États et les gouvernements, ce mouvement donc était un mouvement d'avant-garde, [23] et pas un mouvement ringard, comme certains ont pu le dire. Mais le message de Senghor, celui qu'on a rappelé ce matin avec tellement d'éloquence, tant le Recteur [Chamussy] que le Ministre [Mitri], date de bien avant : dès la fin des années trente, Senghor définit, avec Césaire, le concept de négritude. Au départ la négritude c'est un repli identitaire. D'ailleurs Senghor parle lui-même de sa période « négritude ghetto ». Mais à partir du concept de négritude, il élabore à un moment donné toute une autre conception : il faut qu'on recherche sa propre identité, il faut qu'on identifie, si je puis dire, sa propre culture, ensuite on va, culture après culture, participer au dialogue ; et ce qui est d'abord un repli identitaire devient un élément de dynamique du dialogue des cultures, d'apport à la civilisation universelle. Senghor nous dit que le monde ne peut être un monde de paix et de développement que si on prend en compte l'autre, l'autre dans sa différence, la différence comme une valeur, l'altérité comme un élément dynamique de politique. Ainsi, avant même que le mot « mondialisation » n'existe, il y avait déjà un poète, un philosophe, un homme politique, qui avait défini ce qu'était le projet altermondialiste. C'est cela qui explique sans doute que l'année Senghor, qui a été voulue par le président Diouf dès 2004, a un succès extraordinaire : nous avons recensé aujourd'hui 2200 événements dans le monde, aujourd'hui 20 pays ont décidé de faire un timbre spécial Senghor, 17 villes ou capitales ont une place, une rue, une avenue Senghor. Mais ce qui est le plus étonnant, c'est que cet engouement pour Senghor dépasse largement la Francophonie : nous avons envoyé il y a un mois une exposition au Kazakhstan, nous avons soutenu des activités autour de Senghor à Hongkong. Pourquoi ? Parce que justement il y a aujourd'hui un intérêt, une priorité sur cette problématique du dialogue des cultures, on se rend compte aujourd'hui que le monde doit replacer la culture au centre du débat, car en effet la culture, à côté de la réflexion de type culturel ou philosophique, prend aussi dans les politiques économiques une place

de plus en plus grande : le rapport de la CNUCED <sup>3</sup> et de l'Unesco montre que les biens culturels sont un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Pour prendre l'exemple de quelques pays : aux États-Unis, entre 1977 et 2001, l'économie a progressé de 3% globalement, alors que les industries culturelles ont [24] progressé de plus 7%, et aujourd'hui le secteur de la culture représente plus de 5 millions d'emplois ; au Canada, la culture est le cinquième employeur du pays ; quant à l'Union Européenne, elle y représente 7,2 millions d'emplois, 4% de l'économie européenne. Et à côté de cette masse extraordinaire, souterraine bien souvent, on voit que par rapport à cette problématique des grandes industries culturelles, il y a un déséquilibre dans les pays du Sud, même si on constate un début de croissance dans ces pays. Je vous renvoie à cet égard à l'étude que nous avons commandée ensemble, Christian Valantin et moi, pour le Haut Conseil de la Francophonie. Toutes les études montrent que ce sont les sociétés culturellement diversifiées qui génèrent la prospérité grâce à la créativité des interactivités des différents groupes culturels, les États-Unis constituent bien évidemment un exemple, et lorsqu'on évoque le problème de l'immigration dans les termes que l'on sait aujourd'hui dans les différents débats, il me plaît de rappeler l'exemple de trois villes qui ne sont pas particulièrement atones : la ville de Miami compte 59 % d'habitants nés à l'étranger, la ville de Toronto 49 % et la ville de Los Angeles 41 %. Donc on voit bien là ce que représente l'immigration, toutes générations confondues, dans le dynamisme d'une ville. A contrario, le rapport arabe 2003 du PNUD sur le développement démontre que c'est le manque d'ouverture aux autres cultures qui est un des freins au développement du Monde arabe.

Donc, aujourd'hui, la grande interrogation c'est : quelle place pour les industries culturelles, quelle place pour la diversité culturelle dans les politiques ? Chacun s'accorde à reconnaître que c'est la prise en compte de la dimension culturelle qui peut effectivement constituer la base du développement. On a malheureusement des exemples inverses : j'ai été un jour interpellé par une intellectuelle africaine qui me disait : « Au fond vous les anciens colonialistes (elle s'adressait bien sûr à l'Européen et au Belge que je suis), vous n'avez rien compris à l'Afrique, parce que vous n'avez rien compris à la culture africaine ; vous n'avez pas compris la place de la femme dans la société africaine ; et comme vous êtes venus avec votre vision occidentale de la société vous avez tout misé sur l'éducation des gar-

---

<sup>3</sup> La Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement.



çons ; vous auriez dû envoyer d'abord les femmes à l'université, parce que ce sont elles qui font fonctionner la société africaine ». Voilà un exemple, non pris en compte, de la diversité culturelle. Mais il y a un autre exemple, celui de la place des langues africaines dans les politiques d'alphabétisation [25] et de développement. Aujourd'hui, je n'ai pas peur de dire, de manière un peu péremptoire, qu'une des raisons pour moi de l'échec des politiques d'éducation en Afrique, et on peut parler d'échec, (diplomatiquement on dit « résultats insatisfaisants » : il y a de moins en moins d'enfants scolarisés, il y a de plus en plus d'échecs scolaires, il y a de moins en moins de filles dans les écoles) est l'absence de prise en compte de la réalité culturelle, c'est-à-dire des langues : 13 % des enfants de l'Afrique subsaharienne sont éduqués dans la langue maternelle ; par contre 91% des enfants d'Amérique Latine et des Caraïbes sont éduqués dans les langues maternelles et je prends toujours l'exemple de mon petit-fils : l'éducation qu'il reçoit, il la reçoit à l'école, il la reçoit à la télévision, il va même sur l'Internet de sa grande sœur, mais aussi, le soir, il fait ses devoirs, ses leçons, avec ses parents et, quand je suis là, avec son grand-père. Mais le petit enfant sénégalais qui parle le wolof à la maison, qui à 5 ans 6 ans vit ce choc que tout enfant connaît, on le sort de la famille, on l'envoie à l'école et on commence à l'alphabétiser en français, et puis il rentre le soir, il a son manuel scolaire quand il en a un, il en parle avec son grand-père, mais son grand-père ne connaît pas le français. La conséquence en est que finalement, pour l'enfant africain, le recours éducatif ce n'est même pas la famille, ce n'est que l'école, dans les conditions que l'on sait. Il n'y a pas de télévision, il n'y a pas l'Internet, il n'y a même pas la famille, il n'y a que l'école. Pourquoi l'enfant africain est-il le seul enfant à ne pas pouvoir faire ses leçons avec ses grands-parents, alors que 91% des enfants d'Amérique Latine le font ? On en a pourtant la démonstration : au Burkina Faso, il y a deux systèmes scolaires : les écoles bilingues, on va les appeler comme ça, et les écoles où on alphabétise uniquement en français. L'école bilingue, selon le PNUD, connaît 72% de réussite, l'école monolingue, 14% de réussite. Les coûts : 77 000 francs CFA dans l'école bilingue, 105 000 francs CFA dans l'école en français. Troisième résultat : l'école bilingue se fait en 5 ans, on va à l'école secondaire après 5 ans, à l'école en français ils font 6 ans. On me dit : vous êtes la Francophonie ; en effet, et au nom de la Francophonie je dis : à l'école bilingue, parce qu'on n'a pas alphabétisé les premières années en français, les enfants connaissent mieux le français, l'écrivent mieux, donc la Francophonie y gagne aussi. C'est une réalité culturelle du Sud qui n'a pas

été prise en compte par les politiques éducatives, et qui ne l'est pas encore aujourd'hui [26] totalement, même si on sent quelques petits frémissements, parce que les manuels n'existent pas toujours, parce que les professeurs ne sont pas disponibles. Aujourd'hui, 750 millions de personnes dans le monde connaissent un handicap de leur développement à cause de leur identité culturelle, donc il y a un *apartheid* culturel au niveau du monde. Mais, fort heureusement, la culture commence à venir au centre des réflexions politiques, même chez les économistes les plus brillants, dont certains disent : il n'y a pas de modèle économique qui ait produit un modèle culturel, par contre c'est la culture qui génère des modèles de production.

Ce frémissement sur la culture, nous l'avons perçu, nous la Francophonie, de manière un peu étonnante pour moi : je suis à Tunis pour préparer, avec Bensaïraoui <sup>4</sup>, directeur de l'Institut, le sommet de Johannesburg sur le développement. Nous avons dans la salle des ingénieurs, des spécialistes de l'environnement, etc. De quoi parle-t-on pendant deux jours ? De culture ! Parce que ces spécialistes du développement se rendent compte qu'il est urgent que l'on parle de culture dans le cadre de la politique de développement, et c'est ce groupe-là qui, relayé par les ministres, fera adopter par le sommet mondial de Johannesburg la culture, la diversité culturelle, comme un des quatre piliers du développement. Et puis la Francophonie et je le rappelais hier à Louise Beaudoin parce, je tiens à le dire, comme ministre du Québec elle a joué un rôle considérable dans l'idée puis dans la réalisation, en 2000, à Cotonou, au Bénin, nous avons réuni les ministres francophones de la culture, et pour la première fois, nous avons lancé un cri d'alarme (2000, c'est avant le 11 septembre), un cri d'alarme que le Recteur [Chamussy] et le Ministre [Mitri] ont excellemment rappelé ce matin, en disant : la mondialisation, c'est bien, on voit bien les avantages que l'on peut en retirer, mais faisons très attention, parce que la mondialisation, ça peut être aussi, je rappelle les chiffres de l'industrie culturelle, le moyen d'uniformiser et finalement de réduire les capacités d'expression et, ce qui est plus grave, de réduire les capacités de penser. Il est donc important, face à cette mondialisation qui pourrait être un rouleau compresseur, que les États puissent conserver leur capacité à soutenir les diversités culturelles.

---

<sup>4</sup> Habib Bensaïraoui, directeur exécutif de l'Institut pour l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français.

[27]

Ce sont donc les ministres francophones de la culture réunis à Cotonou qui, les premiers, lancent ce cri d'alarme qui sera ensuite repris par l'Unesco, avec qui nous travaillons, qui d'ailleurs s'inspire principalement de notre déclaration de Cotonou pour faire la déclaration universelle de l'Unesco, relayée au niveau francophone bien avant par le sommet de Beyrouth. Commence alors une extraordinaire aventure diplomatique et politique : comment convaincre la communauté internationale de cette convention ? Le Président Diouf prend un certain nombre d'initiatives très fortes, des envoyés spéciaux (Catherine Tasca, Louise Beaudoin, Ghassan Salamé...) vont de par le monde sensibiliser, et nous avons, pendant un an, des débats quotidiens à l'Unesco qui sont extraordinaires, parce que nous assistons véritablement à un dialogue entre deux mondes, ou plutôt entre deux conceptions du monde : d'une part les États-Unis qui, j'essaie de nuancer mon propos parce que je crois qu'il y a chez les Américains, pris individuellement, un vrai comportement j'allais dire libertaire, la liberté à tout prix, avec d'ailleurs parfois des déviations, « on est libres, on est libres, on est libres », donc on ne réglemente rien ; mais donc on ne réglemente rien non plus en matière de culture, donc c'est le marché, c'est chaque citoyen qui va décider individuellement de la culture qu'il consomme ! Mais ce n'est pas comme ça que les choses vont ! Le citoyen consomme la culture qu'on lui offre, si on lui offre un seul modèle culturel, il n'a pas le choix, c'est aussi ça le problème du marché. Et puis quelque part quand je dis « désir de liberté », je continue à croire qu'il y a une volonté idéologique : ce n'est quand même pas par hasard qu'en 1946, le plan Marshall oblige l'Europe à diffuser 25 % de films américains, ce n'est pas à ce moment-là pour sauver les industries culturelles qui sont en difficulté à Hollywood, c'est un vrai projet idéologique. On va diffuser certains types de cinéma, car à côté de la guerre économique ou de la guerre militaire, il y a la guerre culturelle. On vient de revivre cette guerre-là à l'Unesco, parce qu'en face il y a le reste du monde, qui a compris, et c'est ça qui est extraordinaire, c'est ça qui était passionnant dans tous ces débats, qu'on était vraiment en face d'une question fondamentale et que si on ne savait pas cette capacité pour les services publics de défendre les cultures, c'était la fin de la diversité culturelle, c'était la fin de la diversité linguistique, et à ce moment-là, dans 10 ans, dans 20 ans, on peut fermer l'Unesco : il n'y a plus besoin de l'Unesco s'il n'y a plus rien à préserver, s'il n'y a plus qu'un marché, [28] qu'une

culture, qu'une langue. Certes, je n'étais pas si optimiste au début des débats. Je ne suis pas un anti-mondialiste, au contraire, car par rapport au dialogue des cultures je crois que la mondialisation est un moyen extraordinaire de partir du local et de le porter à l'universel ; mais j'ai toujours cru que la mondialisation dans ses excès génèrerait dans 15 ans, dans 20 ans une réaction. J'avais commis une erreur d'analyse, fort heureusement, car j'ai vu à l'occasion de ces débats que la réaction est déjà là, et qu'en 2005 le monde entier s'est tenu debout, y compris et d'abord les pays du Sud. Vous savez, nous les Européens et l'Union Européenne, avons joué un rôle considérable, mais c'est facile de tenir tête aux États-Unis lorsqu'ils nous disent « vous n'aurez plus ceci ou cela » parce qu'on est quand même une puissance économique mondiale. Mais quand on est un pays du Sud, et qu'on est tellement dépendant des coopérations, il faut beaucoup de courage pour tenir tête, il faut beaucoup de courage pour des ministres, des chefs d'État et de gouvernement pour réagir, ou plutôt pour ne pas réagir, ne pas suivre les ukases que Mme Condoleezza Rice envoie à tous les États trois jours avant le vote. Malgré tout, le 20 octobre (2005), 148 pays décident de tenir tête, de défendre la diversité culturelle, de prôner le dialogue des cultures, de faire en sorte que le monde soit un autre monde et, en face d'eux, deux pays, les États-Unis et notre voisin ici, Israël, qui s'opposent. Et aujourd'hui on a un projet de convention.

Alors le 11 septembre était un message, le 20 octobre était une réponse à la mobilisation que nous avait demandée le président Senghor dans les années trente, et aussi dans les années soixante lorsqu'il parlait de dialogue des cultures pour accéder à l'universel. On a parlé ce matin de l'humanisme de la Francophonie, je voudrais à ce propos citer deux humanistes : Saint-Exupéry était franc-maçon et il dit : « Si tu es différent, mon frère, tu m'enrichis ». Senghor était catholique, et il dit : « S'enrichir par la différence pour accéder à l'universel ». Dans les deux cas, on fait de la différence une valeur et un outil pour construire un autre monde. Comment ne pas méditer profondément cela ici, dans ce pays qui essaie d'organiser le dialogue entre des peuples différents et qui essaie de construire un Liban reposant sur la paix par le dialogue des cultures et des religions ? C'est donc 11 septembre, 20 octobre, le Liban, dans tous les cas, Senghor est bien présent.

[29]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Première table ronde**

L'héritage de Senghor : une vision d'avenir

**La « communauté organique »,  
une autre institutionnalisation  
de la Francophonie**

*Aloyse N'DIAYE*

[Retour à la table des matières](#)

Vous me permettez, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de remercier les organisateurs d'avoir bien voulu m'associer à cet hommage que nous rendons à Senghor. Je dois d'abord à Madame Michèle Gendreau-Massaloux, Rectrice de l'Agence Universitaire de la Francophonie, le plaisir et l'honneur d'être parmi vous, puisque c'est elle qui était invitée, et empêchée, elle m'a demandé de la remplacer, sur un thème sur lequel j'essaierai d'apporter un éclairage personnel, bien que mes lectures de Senghor m'attachent davantage à d'autres aspects de sa pensée. Je me réjouis aussi d'être à Beyrouth, puisque je me souviens que l'une des premières missions que m'avait confiées le Recteur Michel Guillou était de venir à Beyrouth. J'y rencontre des amis, j'y rencontre aussi des collègues, j'y rencontre même des compatriotes en la personne du Consul du Sénégal à Beyrouth.

La question qui est posée, c'est la « communauté organique ». Cette question me semble inséparable de l'histoire de la Francophonie : elle est portée par elle, elle y a sa place et en fait partie. On peut dire brièvement que la « communauté organique », c'est l'organisation de la communauté francophone. Mais pour être

encore plus précis, c'est le projet du Président Senghor. Il l'a conçu au moment où il a fallu passer, selon ses propres termes, d'une Francophonie de fait à une Francophonie de droit. Et c'est en 1978, à la conférence franco-africaine des Chefs d'État et de gouvernement, que Senghor a parlé, pour la première fois dit-il lui-même, d'un projet de communauté francophone, d'une Francophonie qui cesserait donc d'être une Francophonie de fait pour devenir une Francophonie de droit. Et il reviendra sur l'idée, mais pour l'approfondir à chaque fois.

Quelle dénomination donner à cette organisation ? Que l'on retienne l'appellation « l'organisation commune des pays partiellement ou [30] entièrement de langue française », ou encore « la communauté organique pour le développement des échanges culturels », peut importe dit-il, le titre n'a pas d'importance, l'essentiel est ailleurs, dans la nature du projet et dans ses dispositions concrètes.

Certes, le nom importe peu, si la chose, le contenu ou l'essence de la chose demeure. Mais il n'est pas mauvais parfois aussi que dans le titre la chose soit quelque peu évoquée, quelque peu désignée, montrée du doigt d'une certaine façon, même furtivement.

Quoi qu'il en soit, l'idée de communauté est ici chez Senghor essentielle. Je ne peux m'empêcher dès lors de m'interroger sur l'organisation de la Francophonie telle qu'elle nous est aujourd'hui proposée au regard de l'idée de communauté, et il me semble que l'OIF renvoie ou ne renvoie pas à l'idée de communauté, implicitement ou explicitement. Est-ce à dire que l'idée de communauté a disparu de nos préoccupations ? Que d'essentielle, de primordiale qu'elle était chez Senghor, elle serait ramenée à un rang second ou même autre ? Les organisateurs du colloque semblent orientés vers cette compréhension, puisqu'ils ont pris soin, en nous proposant le sujet de cette intervention, de préciser qu'il s'agissait bien d'une « autre » institutionnalisation de la Francophonie. Il y a donc peut-être, mais aussi sûrement, au regard des textes mêmes de Senghor, abandon du projet du père fondateur, peut-être pas abandon de son intuition. Il y a en tout cas dérive, éloignement, prise de distance. Mais est-ce sans conséquences ? C'est une question à laquelle il faudra répondre.

Mais avant d'y répondre, présentons ce qu'est cette « communauté organique » conçue par Senghor après plusieurs années de réflexion. Lorsque Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba, le Prince Norodom Sihanouk firent le

projet de Francophonie, ils présidaient chacun aux destinées de leurs peuples souverains et indépendants. Tels sont les faits que rapporte Senghor lui-même dans *Liberté III* : « Après avoir pris en mains les destinées de nos pays respectifs, nous cherchons à sauvegarder la langue française ». Et il insiste sur l'importance de la souveraineté en ajoutant : « La Francophonie n'est ni une soumission à un quelconque impérialisme français, ni une arme de guerre contre les autres mondes culturels, anglo-saxon, germanique ou slave ». Pour le poète président, il n'y a pas de guerre des langues. La recommandation sage de L'OUA aujourd'hui l'Union Africaine, sera donc ainsi respectée. Mais cette idée d'indépendance [31] et de souveraineté sera réaffirmée par Habib Bourguiba s'adressant à l'Assemblée nationale du Niger, et que nous rapporte aussi Senghor en ces termes : « La langue dans laquelle nous nous exprimons, vous et nous, dit le Président tunisien, ne constitue-t-elle pas un lien remarquable de parenté qui dépasse en force les liens de l'idéologie ? Pour le combattant que je suis, la langue française a toujours été une arme précieuse et efficace, que je n'ai pas seulement utilisée durant la lutte politique contre le colonialisme, mais aussi durant la lutte pour notre auto-développement contre les forces de l'obscurantisme ». La référence ici au combattant suprême qu'il a été nous renvoie bien sûr à l'histoire de la Tunisie et à sa guerre d'indépendance. Le français alors a été une arme contre le colonialisme et se présente dès lors comme une langue de révolte et de liberté. Il a été aussi une arme à l'intérieur contre l'obscurantisme, il est de ce fait une langue de progrès, indissociable du développement des Lumières, des progrès et de la science. La Francophonie ne pouvait donc s'exprimer que dans le contexte historique de la décolonisation et de l'indépendance. Il fallait donc être libre et indépendant pour porter le projet de Francophonie. Mais le français, que le colonisé devenu indépendant, donc souverain, s'est approprié porte-t-il encore la marque de son origine coloniale ? Senghor répond : « La francophonie ne sera plus enfermée dans les limites de l'Hexagone. Nous ne sommes plus des colonies, des filles mineures qui réclament une part de l'héritage. Nous sommes devenus des États indépendants, des personnes majeures qui exigent leur part de responsabilité pour fortifier la communauté en l'agrandissant. L'essentiel est que la France accepte de décoloniser culturellement, et qu'ensemble nous travaillions à la défense et à l'expansion de la langue française comme nous avons travaillé à son illustration, et qu'elle l'accepte si elle n'en a pas pris l'initiative ». Je suis du sentiment du Président poète : la France, oui, l'accepte, mais les Français ? Question qui mérite réponse.

Le projet de Francophonie était partagé et assumé par ses pairs. Mais au moment où ses pairs s'engageaient avec lui, Senghor y avait déjà réfléchi depuis longtemps, et il le confirme lui-même : « L'idée m'en est venue, dit-il, en 1955 lorsque, Secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans le gouvernement Edgar Faure, j'étais chargé de la révision du titre 8 de la Constitution relatif aux départements et territoires d'outre-mer et protectorats. J'eus alors l'occasion de m'en [32] entretenir avec Habib Bourguiba qui était en résidence surveillée en France. C'est de cette époque que datent notre amitié et notre coopération. Il s'agissait d'élaborer, puis d'édifier ensemble un *Commonwealth* à la française ». Et Senghor de préciser ce qu'il entend par « ensemble » : « J'entendais, j'entends toujours, entre nations qui emploient le français comme langue nationale, langue officielle ou langue de culture ». Mais ailleurs, dans d'autres textes, il nous dit que c'est bien avant 1955, c'est en 1946 qu'il eut l'idée d'une communauté de langue française, alors même, dit-il, qu'il proclamait « notre volonté d'indépendance, au besoin par la force. Mais en même temps, notre volonté d'entrer dans une communauté de langue française ». On l'aura remarqué, l'idée de communauté est massivement présente chez Senghor. Elle se décline de plusieurs façons en termes de langue, langue française qui lie et ouvre sur les autres et sur nous-mêmes ; en termes de solidarité et de coopération, de fusion ou de synthèse, d'indépendance qui appelle interdépendance. Et si on analysait le concept de négritude, implicitement présent dans tous ses textes, le même rapport de soi à l'autre existe. La négritude n'est pas enfermement, elle est ouverture sur l'autre. Et réfléchissant sur le développement des États, il dit ceci : « Désormais, pour se développer, les civilisations doivent se respecter, s'enrichir de leurs différences, pour converger vers l'universel ». Ou encore : « La Francophonie est une volonté humaniste, sans cesse tendue vers une synthèse et toujours en dépassement d'elle-même pour mieux s'adapter à la situation d'un monde en perpétuel devenir. Au lieu de faire face, chacun de son côté et en ordre dispersé, les pays francophones veulent se mettre ensemble pour assurer une cohérence à leurs efforts en leur donnant plus d'efficacité. Il s'agit d'une véritable concertation » dit-il. Nous sommes bien ici dans le domaine de la culture, et cette idée de communauté, de *Commonwealth* à la française, n'est rien d'autre que culturelle : c'est une communauté culturelle fondée sur la solidarité de langue entre des nations majeures, souveraines, et en ce sens, la Francophonie est culture, elle n'est pas une idéologie, elle est un idéal.



Cette idée de communauté de langue française, qui remonte loin dans le temps chez Senghor, s'est retrouvée inscrite dans la Ve République. Une fois instituée, elle ne dura que deux ans. Et on devine la déception de Senghor qui n'a pas manqué de le reconnaître : « J'ai regretté pour ma part qu'on n'eût pas maintenu, en l'adaptant à nos indépendances, [33] le *Commonwealth* à la française, qui était la communauté. Je le regrette encore aujourd'hui, car les relations entre la France et les pays indépendants d'Afrique, ses anciennes colonies, anciens protectorats et anciens territoires sous tutelle restent malgré tout ambiguës, ce qui est une mauvaise situation pour toutes les parties ».

Senghor est donc bien attaché, presque viscéralement, à l'idée de communauté. Et ce qui va donc le préoccuper, c'est essentiellement le passage d'une Francophonie de fait à une Francophonie de droit, c'est-à-dire par la création d'une instance de dialogue, de discussion, un centre de véritable concertation, où l'on discute avec franchise et sur un pied d'égalité morale. Il s'agit donc d'une instance pour Chefs d'État et de gouvernement.

La Francophonie de fait existe. Il y a en effet la langue française, venue dit-il chez nous par la voie de la colonisation, et les nombreuses institutions francophones, destinées à donner à la Francophonie un contenu concret, ces institutions, aujourd'hui certaines portent le nom d'« opérateur ». Mais cette disparate d'institutions francophones pose problème, car leur défaut majeur, dira Senghor, c'est qu'elles ne sont pas coiffées par des conférences de Chefs d'État et de gouvernement. Et Madame Michèle Gendreau-Massaloux, dans la *Lettre de l'Institut Français Mitterrand*, dans un article intitulé « Mitterrand et la Francophonie : naissance d'une institution », rapporte les propos du Président français dans une interview à un quotidien togolais en juin 1985 : « Nous sommes en train, dit le Président Mitterrand, de mettre en ordre, de façon très intéressante, les institutions de la Francophonie. J'en suis personnellement très satisfait. De nouvelles initiatives seront prises avant la fin de l'année 1985 ». Il s'agissait en effet de la création d'une organisation internationale, réunissant au plus haut niveau tous les pays d'expression française. C'était donc l'idée du Président Senghor à laquelle avait adhéré le Président français. Mais l'un et l'autre étaient soucieux, également soucieux, de la nécessité et de l'urgence de mettre de l'ordre, de donner de la cohérence à cet ensemble d'initiatives, d'institutions francophones disparates. Et le projet de communauté organique sera présenté et adopté lors de la conférence franco-

africaine de Nice en 1980. Il aura été préparé bien sûr par les conférences de Dakar en 77, de Paris en 78, de Kigali en 79. Il s'agissait de constituer une communauté organique pour faciliter le développement des échanges culturels, non seulement avec les pays de [34] la conférence franco-africaine, mais avec les gouvernements des pays d'expression française d'Amérique, avec le Canada, le Québec, des Caraïbes avec Haïti, de l'Asie avec le Cambodge, le Vietnam, le Laos. Et Senghor sera encore plus explicite : « Dans le projet de communauté organique, c'est en définitive dans sa brièveté l'expression que je retiendrai et sur laquelle nous reviendrons, il s'agit de réunir, certes la France et l'Afrique noire, mais encore de nous adresser à l'Afrique du Nord, Égypte comprise, au Moyen-Orient, au Sud Est asiatique et à l'Océanie, à l'Amérique du Nord et aux Caraïbes, en commençant d'abord et naturellement par la Belgique. Et la Somalie ne sera pas oubliée, ni les pays lusophones s'ils le désirent, dont certains sont déjà membres de l'Association des parlementaires francophones ». La communauté organique couvrira donc les cinq continents. Quel en est le contenu ? Il faut d'abord noter qu'il s'agit là d'un projet culturel. Les problèmes économiques seront abordés sous l'angle culturel, et dans le domaine culturel, la communauté organique aura à se saisir des questions relatives au droit à la différence, à la promotion des cultures du Tiers-monde, aux échanges culturels. Senghor donne des développements dans un certain nombre de textes, dans *Liberté III* notamment, on trouvera des développements dans les détails dans les chapitres « La Francophonie comme contribution à la civilisation de l'universel », « L'anglophonie et feu la communauté » ; dans *Liberté V* : « La Francophonie et le français », « De la Francophonie à la francité ». Senghor donne dans le détail tout ce qui concerne la manière dont il voit le fonctionnement de cette communauté organique. On retiendra la priorité qu'il accorde à l'ouverture aux grands ensembles culturels et à leurs relations, ensemble anglo-saxon, francophone, hispanophone, lusophone, arabophone. Il s'agira d'entretenir des relations de coopération avec ces ensembles, mais surtout, précise-t-il, avec les mondes hispanophone, lusophone et arabophone.

Comme on peut le constater, la vocation majeure de la communauté organique est donc de compréhension, de rapprochement et de coopération entre toutes les nations. Transcender les divergences entre les blocs antagonistes, tisser de nouveaux liens, non seulement entre le Nord et le Sud, mais encore entre l'Ouest et l'Est. Qui ne voit que ce qui guide Senghor, c'est son projet de civilisation de

l'universel, une civilisation qu'il voudrait pan-humaine, inspirée du père Pierre Teilhard de Chardin, qui pourrait bien être une Renaissance, une civilisation [35] du XXI<sup>e</sup> siècle, plus riche, plus belle et plus humaine que celle du XV<sup>e</sup>.

La culture intervient à tous les niveaux du dispositif. Les aspects économiques et politiques ne sont pas négligés. En mettant l'accent sur la culture, Senghor reste persuadé que dans la pensée française la culture<sup>5</sup> c'est-à-dire l'esprit d'une civilisation, est la condition *sine qua non*, mieux, le facteur le plus efficace du développement scientifique et technique, partant économique et social.

Le schéma était cohérent, et plaçait la culture au centre, au cœur même de la vocation de la communauté organique. Le projet, approuvé par la Conférence de Nice, ne vit pas le jour. La rivalité entre ceux qu'il appelle les « grands blancs », entre Ottawa et Québec, empêcha de faire aboutir le projet. Le projet aura eu le privilège d'avoir atteint au moins un de ses objectifs, l'organisation d'un sommet des Chefs d'État et de gouvernement. Le premier Sommet en effet eut lieu à Versailles, du 17 au 19 février 1986, regroupant trente-neuf Chefs d'État et de gouvernement de pays ayant en commun l'usage de la langue française.

L'organisation conçue par Senghor n'est pas celle qui nous est proposée aujourd'hui. L'importance et la pertinence de son projet de communauté organique sont, me semble-t-il, mises en évidence aujourd'hui par les critiques adressées à la Francophonie. Dominique Wolton, Joseph Paré, ancien recteur aujourd'hui ministre au Burkina Faso, ont porté les critiques que nous connaissons. Mais je retiendrai une dernière critique, toute récente, celle de l'écrivain congolais Achille Bembé : en réponse à une question du *Nouvel Observateur* sur l'avenir de la Francophonie, il se montre très critique ; il voit dans le projet officiel francophone une affaire de Chefs d'État, qui n'intéresse personne de sérieux, dit-il. « Les institutions de la Francophonie sont quant à elles, poursuit-il, une immense bureaucratie linguistique qui manque de souffle, de créativité et d'énergie. Elles sont au service de petits réseaux très fermés de clients qui vivent sur une rente juteuse, la rente linguistique ». Et il conclut « Il faudrait faire de la présence du français au monde une question véritablement intellectuelle, philosophique, artistique et esthétique. Pour renaître au monde qui se construit sous nos yeux, et qui est très différent du monde ancien, chaque grande langue est appelée à se dénationaliser ».

Si la critique est sévère, la Francophonie, me semble-t-il, ne manque pas non plus d'arguments. Et le souci de Senghor de mettre de l'ordre répondait aussi chez lui à une exigence de transparence, de simplicité et d'efficacité. En mettant la culture au cœur de la vocation de la communauté organique, il a voulu montrer que la Francophonie se préoccupait de tout l'Homme. Et le combat mené pour la diversité culturelle reste en phase avec l'esprit de la communauté organique voulue par Senghor. Ce n'est pas hasard si elle s'est engagée, sous la conduite de son Secrétaire général, dans ce combat sur le plan international au moment même où, sous l'effet de la mondialisation, la culture devient une marchandise comme les autres biens, les industries culturelles comme les autres industries. Il ne peut pas y avoir de respect de la diversité culturelle sur le plan mondial si en son propre sein la diversité culturelle n'est pas respectée, n'est pas reconnue. Il n'y a pas de Francophonie s'il n'y a pas de diversité culturelle, et notre vocation est d'exprimer dans nos instances, dans nos différentes structures, la diversité et le rôle de la langue française dans cette diversité. La Francophonie a encore du chemin. Depuis sa création elle s'engage dans des réformes, et il faut espérer que ces réformes successives et celles à venir la rapprocheront de l'esprit que Senghor a voulu insuffler dans son projet de communauté organique.

[37]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Première table ronde**

L'héritage de Senghor : une vision d'avenir

**Léopold Sédar Senghor  
et la réunion des Chefs d'État  
et de gouvernement des pays  
de la Francophonie**

*Christian VALANTIN*

*La marche difficile vers le Sommet*

[Retour à la table des matières](#)

L'idée d'un Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays francophones ne date pas du milieu des années quatre-vingts. Elle est beaucoup plus ancienne. Le Président Senghor y pensait certainement lorsqu'il évoquait, en mars 1962 à Bangui, le projet de formation d'une communauté des pays d'expression française. Quelques années plus tard, à l'occasion de la conférence de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), en 1966, il précisait son projet<sup>5</sup> et recevait l'appui des Présidents Habib Bourguiba et Hamani Diori puis du Prince Sihanouk. Tous trois allaient donner naissance en 1970, à Niamey, à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

---

<sup>5</sup> Discours de Senghor à l'OCAM.

Les conditions dans lesquelles naquit l'Agence furent révélatrices des difficultés que connurent plus tard l'entreprise francophone et le projet senghorien de conférence des Chefs d'État. Il fallut deux conférences ministérielles, l'une en février 1969, l'autre en mars 1970, les deux à Niamey, pour sortir l'ACCT des limbes nigériennes. Jean-Marc Léger qui fut son premier Secrétaire général reconnaît que « l'Agence est née dans un climat de morosité qui ne fut pas étranger à son peu d'autorité politique au départ et aux difficultés qui marquèrent ses premières années »<sup>6</sup>.

Entre 1970 et 1980, la question institutionnelle était devenue récurrente. En 1973, lors de la Conférence générale de Liège, Jean-Marc Léger remettait son mandat et n'en sollicitait pas un autre. Fonctionnant sur le principe de la collégialité (le Secrétaire général [38] et deux adjoints), il estimait que l'Agence était paralysée, « lourde et pesante »<sup>7</sup>. Sans abandonner le principe de la collégialité, la Conférence de Liège l'aménagea en ajoutant deux autres secrétaires généraux adjoints tout en admettant que le Secrétaire général a pouvoir ultime de décision. Ce fut la première réforme de l'Agence. Elle ne régla rien. On proposa à la Conférence générale d'Abidjan, en décembre 1977, que l'Agence soit placée sous la présidence d'un Chef d'État ou de gouvernement. Cette proposition fut rejetée. Mais le besoin de combler « le vide politique » se faisait sentir de plus en plus.

### *Le projet de Communauté organique*

En mai 1980, à la septième conférence franco-africaine de Nice, le Président Senghor fit un rapport sur le projet de « Communauté organique pour le développement des échanges culturels »<sup>8</sup>. Analysant les raisons qui le poussèrent à présenter ce projet, le Président recommandait, avec d'autres, « d'aborder les problèmes économiques sous l'angle culturel ». Il explique : « C'est qu'on assiste aujourd'hui, à une évolution des esprits, qui réclament le respect des valeurs : égalité des cultures, droit à la différence, respect des identités culturelles comme des croyan-

<sup>6</sup> *idem.*

<sup>7</sup> Jean-Marc LÉGER, op. cit., p. 120.

<sup>8</sup> Communication de Senghor, Président de la République du Sénégal à la septième conférence franco-africaine de Nice (8-9-10 mai 1980).

ces, connaissance des apports des cultures non occidentales, libres échanges entre les hommes et les cultures. La vie internationale subit les contrecoups de cette crise, qui, dans les pays du Tiers-monde, apparaît comme la recherche d'une définition de soi-même par soi-même, selon ses réalités propres. L'interdépendance des cultures, les échanges que nouent entre elles des communautés culturelles apparentées, l'aspiration des peuples indépendants depuis peu, tout cela traduit une évolution qualitative des relations internationales » <sup>9</sup>.

Dépassant le cadre franco-africain, le président poète proposait « la création d'une Communauté entre des systèmes culturels dont les parentés puisent leurs racines au plus profond de l'Histoire (notamment nations arabes et nations africaines), permettrait d'établir l'homogénéité des attitudes, des partenaires, la réciprocité des relations et la cohérence des actions d'entraide. Les problèmes majeurs que sont [39] l'éducation et la formation des hommes, la maîtrise des sciences et des techniques, la revendication de l'identité culturelle, notamment par les jeunes, méritent d'être analysés et résolus en commun. Il s'agit d'étudier l'essentiel, c'est-à-dire les contenus culturels des divers programmes d'intervention régionaux et internationaux. Pour cela, il nous faut créer une "Communauté organique pour le développement des échanges culturels". Elle sera une instance de concertation souple des Chefs d'État et de gouvernement » <sup>10</sup>.

Et Senghor d'assigner à la Communauté organique des objectifs : « La reconstruction des identités culturelles, hors de tout phénomène d'indifférence ou de mépris pour les cultures mal connues des nations occidentales, le respect du pluralisme linguistique, la place du français dans le monde. Et les terrains sur lesquels le français peut développer sa position sont ceux du plurilinguisme et du refus corrélatif d'une domination linguistique ». La Francophonie lui paraît donc l'espace idéal pour régler cette problématique, la langue française jouant un rôle pilote, à présent qu'elle libère et qu'elle n'aliène plus, qu'elle ne se présente plus comme « un rival crispé d'un anglais dominant » <sup>11</sup>. Langue d'avenir, elle s'impliquera, préconise le Président Senghor « dans la recherche de rapports nouveaux entre cultures nationales et développements endogènes, entre développement socio-culturel et développement économique, dans la promotion des cultures du Tiers-

---

<sup>9</sup> *Idem.*

<sup>10</sup> *Idem.*

<sup>11</sup> *Idem.*

monde, dans les échanges entre cultures et dans la construction d'ensembles culturels (anglophone, hispanophone, lusophone, francophone) »<sup>12</sup>. C'était il y a vingt-six ans. On pourrait répéter ce discours aujourd'hui même, sans y rien changer.

Après avoir expliqué les raisons pour lesquelles il fallait donner à la Francophonie une dimension politique que seule la volonté des Chefs d'État et de gouvernement pouvait lui conférer, le Président Senghor esquaissa une construction susceptible d'être acceptée par tous. En résumé, il préconisait :

- la Conférence de Chefs d'État ou de gouvernement ;
  - le Secrétariat général ;
  - les Conférences ministérielles ;
- [40]
- la Fondation internationale pour les échanges culturels<sup>13</sup>.

Si les trois premiers niveaux s'expliquent d'eux-mêmes, en ce qui concerne la Fondation, Senghor précise qu'elle regroupera trois départements :

- un Conseil scientifique des langues et des cultures ;
- une Agence de coopération culturelle et technique ;
- un Centre d'information<sup>14</sup>.

Dans son esprit, l'actuelle Agence sera « absorbée » par la Fondation pour renaître sous une autre forme et remplir « un rôle concret d'exécution pour les initiatives et projets de coopération culturelle »<sup>15</sup>.

Évidemment, la communauté organique ne pouvait concerner la seule conférence franco-africaine. Il fallait convaincre, comme le soulignait le Président Senghor, les groupes des pays de l'Amérique (Canada, Québec, Haïti) et de l'Asie

---

<sup>12</sup> *Idem.*

<sup>13</sup> SENGHOR, « De la Francophonie à la Francité », Paris, mars 1985, *Liberté* 5, p. 266.

<sup>14</sup> *Idem*, page 267.

<sup>15</sup> *Idem*, page 268.



(Cambodge, Vietnam, Laos) francophones. Le projet <sup>16</sup> n'eut pas de suite. La rivalité Ottawa/Québec empêcha de le faire aboutir. Cependant leurs Premiers Ministres respectifs continuèrent à appeler de leurs vœux l'organisation d'un « Sommet ».

Pendant les trois années suivantes, l'ACCT s'employa à faire mûrir le projet de réforme des instances, notamment celle du secrétariat. C'est la Conférence générale extraordinaire de Paris (25-27 mars 1980) qui procédera à la modification tant attendue : les Secrétaires généraux adjoints disparurent pour laisser la place à des directeurs généraux nommés par le conseil d'administration sur proposition du Secrétaire général. Ainsi prend fin ce qu'on a appelé la « crise institutionnelle de l'Agence » <sup>17</sup>. Ce fut sa deuxième réforme.

La Conférence générale de Libreville (7-9 décembre 1981), procéda à l'élection d'un nouveau Secrétaire général qui constitua une commission interne de réflexion composée d'une quarantaine de cadres de l'Agence pour « effectuer une étude générale de l'ensemble des problèmes posés et mesurer les enjeux qui sont les nôtres à l'horizon du XXI<sup>e</sup> siècle » <sup>18</sup>. Presque dans le même temps, un comité des [41] sages, présidé par Senghor, se réunissait du 6 au 8 septembre 1983. Curieusement, la commission interne et le comité des sages n'ont pas abordé le problème institutionnel et ne se sont pas prononcés sur l'opportunité d'une présidence de l'ACCT par un Chef d'État ou d'une conférence des Chefs d'État et de gouvernement comme Conférence générale de l'Agence. Mais, faisant à l'Agence, le 10 décembre 1982, une visite officielle, Pierre Elliot Trudeau, alors premier ministre du Canada, déclarait : « Tant que nous n'aurons pas réuni au sommet les leaders politiques des pays francophones, notre projet d'une véritable Francophonie internationale demeurera tronqué. Il lui manquera un lieu où puisse irradier la volonté politique commune de pays participants et l'on continuera à se plaindre du manque de leadership politique, parce que, précisément, on aura refusé de créer l'organe qui lui permette de se définir et de s'exprimer » <sup>19</sup>.

<sup>16</sup> Résolution finale de Nice.

<sup>17</sup> Agecoop-Liaison, « La réforme », août 1975

<sup>18</sup> Réflexion sur l'avenir de l'ACCT. Note introductive aux travaux du comité des sages, Paris 6 au 8 septembre 1983. (Archives de l'ACCT, cote 797-1).

<sup>19</sup> Rapport du 27 octobre 1976, Archives ACCT n° 1 p. 22.

L'échec de la Communauté organique fait apparaître la rivalité croissante entre l'ACCT et ce qui n'est encore qu'une idée, celle d'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement. En reprenant l'idée, en mars 1985, Senghor retiré du pouvoir ramenait l'Agence à sa réelle dimension, c'est-à-dire culturelle et technique et non pas politique. On était à moins d'un an du premier Sommet de Paris. Cela ne convenait pas à tout le monde.

Il se sera écoulé onze ans depuis la première démarche de Senghor, en 1975, jusqu'à la première Conférence de Chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français (Paris 17-18-19 février 1986). Elle a pu se tenir grâce à l'entente intervenue entre Ottawa et Québec et à l'habileté du Président François Mitterrand.

### *L'Agence et les Sommets*

Dès la préparation du Sommet de Paris, la question s'est posée de savoir qui se chargerait de l'exécution des décisions des Chefs d'État et de gouvernement : « Soit l'Agence, soit des organismes francophones reconnus pour leur compétence ou leur savoir-faire, et si ce devait être l'Agence, à condition d'en aménager les structures », répondirent-ils. C'est dire le peu de confiance qu'ils mettaient alors dans les capacités de l'Agence. La Conférence générale, organe ministériel [42] chargé de sa gestion, se plia aux injonctions des Chefs d'État et de gouvernement. Ce sera la troisième réforme de l'Agence et la première du CIP et du CIS (Comité international de suivi). Enfin, afin de surveiller, pour le compte du CIS, la mise en œuvre, par les opérateurs (ACCT, AUPELF-UREF, etc.), des diverses missions définies par le Sommet, il fut proposé de désigner des responsables de réseaux. Tout ceci sous l'autorité du CIS instauré par le Sommet. Cette forme de surveillance ne dura que trois ans<sup>20</sup>, les réseaux ayant été intégrés par le Sommet de Dakar à l'Agence qui, reprenant du poil de la bête, devenait ainsi juge et partie. Cette intégration privait le CIS de tout moyen de contrôle. Elle l'affaiblissait, bien que maintenu par le Sommet de Québec<sup>21</sup> dans la plénitude de ses fonctions, tandis qu'elle renforçait l'opérateur principal. De ce renouveau de l'Agence, deux

<sup>20</sup> Résolution n° 10 du Sommet de Dakar (mai 1989).

<sup>21</sup> Annexe 23 des *Actes du sommet de Québec*.

logiques, l'une politique, l'autre technocratique, émergeaient, qui loin de simplifier le fonctionnement institutionnel de la Francophonie, allaient singulièrement le compliquer <sup>22</sup>. Conscients qu'il fallait redresser la barre, autrement dit redonner au politique tout son sens, les Chefs d'État et de gouvernement, convaincus de la nécessité de rapprocher les instances de l'ACCT de celles du Sommet, firent de la Conférence ministérielle la Conférence générale et du CIS, devenu Conseil permanent de la Francophonie, le Conseil d'administration. Ce fut la quatrième réforme et la deuxième des mécanismes du Sommet. Ce n'était pas encore suffisant.

Aussi, les Chefs d'État et de gouvernement prirent-ils, à Maurice, une résolution en créant un comité de réflexion sur l'institutionnel francophone <sup>23</sup>. Ce n'était que le cinquième en cinq sommets. Manifestement lassés par l'incapacité des instances à résoudre la question institutionnelle, soucieux de s'en débarrasser au plus vite, Présidents et Premiers ministres, Ministres représentant leurs Chefs d'État absents, constatant que les résolutions précédentes n'avaient rien clarifié ni simplifié et que les enjeux de pouvoirs menaçaient la Francophonie, se refusèrent à connaître du fond pour laisser la [43] réflexion se poursuivre, espérant que le sixième Sommet ouvrirait la voie à une solution équilibrée.

Le rapport du Comité de réflexion fut présenté au Sommet de Cotonou qui prit une résolution créant un Secrétariat général avec à sa tête un Secrétaire général <sup>24</sup>. Celui-ci fut élu au septième Sommet à Hanoï en 1997. Incontestablement, Cotonou fut le Sommet des grandes décisions dans le domaine institutionnel. Les Sommets précédents avaient connu des ajustements. Mais à Cotonou, il ne s'agit plus d'ajustement. Il s'agit de reconstruction : l'Agence pour la cinquième fois, les institutions pour la troisième fois.

Malgré l'importance incontestable de la réforme de Cotonou, la Charte de Hanoï laissait subsister des incertitudes : les pouvoirs du Secrétaire général étaient strictement encadrés, trop même. Ceux de l'Agence étaient préservés, notamment le pouvoir financier qui faisait dépendre le Secrétaire général du détenteur de ce

---

<sup>22</sup> Résolution n° 11 du Sommet de Chaillot.

<sup>23</sup> « Résolution n° 17 sur la mise en place d'un comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie », in *Actes de la cinquième Conférence des Chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage*, p. 139.

<sup>24</sup> Résolution n° 1, in *Actes de la sixième Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Cotonou p. 112.

pouvoir, l'Administrateur général. Ce n'est qu'en novembre 2005, à la Conférence ministérielle de Tananarive, qu'il fut possible de mettre fin à cette dyarchie et d'affirmer la primauté du politique, sans aucune des ambiguïtés qui ont retardé la solution de la question institutionnelle. Elle a mis 30 ans (de 1975 à 2005) à se résoudre, nécessité pas moins de huit réformes et mobilisé autant de comités dits de réflexion. Le Secrétaire général est désormais le seul maître à bord, l'Administrateur est nommé par lui et reçoit de lui les délégations lui permettant d'assurer les missions découlant du cadre stratégique décennal. Il doit bien évidemment lui rendre compte.

### *Conclusion*

La discussion multilatérale est un exercice difficile. Elle a été à l'origine de toutes les contradictions et de tous les compromis qui en sont résulté. Le compromis n'est pas l'idéal, mais le réalisme politique commande d'y souscrire. En Francophonie, le consensus qui est la règle décisionnelle par excellence nous y forçait. Entre plusieurs dizaines de pays qui sont à la table des discussions, c'est un exploit de finir par se mettre d'accord, mais à quel prix ! La rivalité entre l'ACCT et les instances du Sommet n'est autre que celle du politique [44] et du technocratique ; elle se traduisait en des résolutions où, pour des raisons historiques et politiques, il fallait reconnaître à l'Agence son caractère d'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie découlant du traité de Niamey (1970) et au CIS puis au Conseil Permanent de la Francophonie la légitimité d'institutions issues de la volonté politique des Chefs d'État et de gouvernement. Contradiction qui se répercuta dans la Charte de 1997 au sujet de la nature et de l'étendue du pouvoir conféré au Secrétaire général. La Charte d'Antananarivo (novembre 2005) régla la question de la dyarchie. Celle de la personnalité juridique de l'Organisation internationale de la Francophonie fit l'objet d'une acrobatie qui consista à transformer l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (ex ACCT) en OIF lui permettant ainsi de s'appuyer sur la Convention de Niamey qui ne fut pas abrogée.

L'idée de la Communauté organique n'a pas disparu. Si la nouvelle OIF ne correspond pas exactement à la proposition que Senghor avait faite, les fonde-

ments qu'il avait tracés reflètent très précisément le contexte politico-culturel dans lequel la Francophonie se déploie actuellement : l'adoption par l'Unesco de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ouvre des perspectives nouvelles, des relations se sont établies entre les aires linguistiques cousines et amies, le dialogue des cultures se révèle indispensable à l'émergence de la démocratie, au respect des droits de l'Homme et à l'avènement de la paix. Senghor vit toujours parmi nous ; c'est le plus bel hommage que nous puissions lui faire en cette année centenaire.

[45]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Première table ronde**

L'héritage de Senghor : une vision d'avenir

**DÉBAT**

[Retour à la table des matières](#)

François-Xavier DE DONNÉA

Je constate que les trois orateurs ont conclu sur l'importance du dialogue interculturel et sur l'importance de la diversité culturelle à la fois pour le développement économique mais aussi pour la bonne entente entre les peuples et les personnes qui les composent.

Michel GUILLOU

Roger Dehaybe dit : « Il y a un grand chantier, c'est l'interculturel ». Et il dit : « Il faut finalement faire ce que Senghor voulait faire dans la mondialisation, un pôle qu'on appelle l'union culturelle francophone », et ça, on ne l'a pas fait, c'est pour ça que la Francophonie piétine.

Pourtant Senghor était clair et savait ce qu'il voulait faire : il y avait un sommet des Chefs d'États, il y avait un Secrétariat général de la Francophonie, puis en dessous, il y avait l'ACCT, les opérateurs, et finalement on a réussi grâce au Président Diouf à faire quelque chose qui va fonctionner. Mais ce quelque chose n'a

pas le souffle que voulait Senghor, ça reste une fille du traité de Niamey, c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas l'union culturelle que voulait Senghor.

Alors Messieurs les politiques, faites-nous l'union culturelle que voulait Senghor : cinquante ans après, il a bien droit à cela surtout au moment de son centenaire.

Roger DEHAYBE

Quand nous parlons de culture et de la culture au centre des politiques, je crois qu'il faut bien clarifier les choses. On a tendance à considérer la culture comme le problème des ministères de la culture ou comme le problème des beaux-arts, et c'est ça qui marginalise la culture et la réflexion culturelle. J'étais à un colloque, il y a quelques jours à Liège, on discutait culture et développement, puis un orateur prend la parole et dit : « Ne vous en faites pas, on a bien prévu pour tel pays des subventions pour l'orchestre qui... ». Et j'ai répondu : « Mais ce n'est pas de ça que je parle ! » Et quand Senghor parle de culture ou quand nous parlons de culture au centre du développement, nous ne parlons pas que de cela. Et effectivement, comme le dit Michel Guillou, si on n'a pas constitué [46] la communauté culturelle qu'il appelle de ses vœux, c'est peut-être parce qu'on a cloisonné la politique culturelle de la Francophonie chez un opérateur ou même pis, dans une direction chez un opérateur, alors qu'il aurait fallu en faire une approche beaucoup plus transversale. Nous ne manquons pas d'exemples : on peut parler de culture dans la politique, j'ai parlé tout à l'heure de l'environnement, par exemple, quand on construit quelque chose dans une forêt, il y a dans cette forêt une histoire, notamment des esprits qui habitent la forêt, et cette histoire des esprits de telle forêt est une réalité culturelle du village ou de la région dans lesquels on veut construire quelque chose ; si on veut que le projet, que ce soit une école ou une infrastructure technique, soit approprié par la population, ce n'est peut-être pas dans cette forêt ou dans cet endroit de la forêt qu'il faut le réaliser. Dans le domaine des droits de l'Homme, il y a la problématique du droit coutumier : en Afrique du Sud et au Guatemala, on a dans le système de droit quotidien une référence aux lois coutumières, et pour beaucoup d'observateurs, le droit coutumier est le chemin pour aller au droit tout court. Ça, c'est la prise en compte de la réalité culturelle, et je crois qu'effectivement, s'il y a une critique à faire à la Francophonie, c'est de ne

pas avoir intégré cette réflexion culturelle dans toutes ses actions, mais de les avoir cloisonnées. Il y a de cela plusieurs responsables : les politiques, bien sûr, mais les créateurs eux-mêmes. Moi je viens du monde de la culture, j'étais et je suis toujours président d'une compagnie théâtrale, c'est là que je vais retourner bientôt, dans mes théâtres, à Liège. J'ai fait partie de cette génération de créateurs et d'intellectuels qui disaient dans les années 1960 - 1970 : « Nous sommes, nous les créateurs, les hommes aux mains propres, et les politiques et le monde économique, c'est les hommes aux mains sales, on ne fréquente pas ces gens-là ! » Eux-mêmes d'ailleurs nous considéraient comme des saltimbanques. Donc voilà deux mondes qui depuis toujours, en tout cas au XXe siècle, ont cohabité pour ne pas dire se sont combattus, et la fonction critique de la culture a été tolérée par le pouvoir, qu'il soit politique ou économique, mais tolérée parce que ça fait bien dans le paysage démocratique que de subventionner sa propre contestation. Il reste que ce sont des mondes différents. Et moi je dis à mes camarades du théâtre : « Ça n'a rien à voir avec la connotation politique ; aujourd'hui, pour la première fois dans le monde moderne et industriel, le monde politique a besoin de nous les créateurs, de nous les culturels si je puis dire, parce qu'il accepte d'ouvrir la réflexion sur notre place dans les politiques culturelles et économiques. Alors cette fois-ci, si effectivement dans les années soixante et septante on est restés à les regarder ou à les critiquer ou à [47] les contester, cette fois-ci nous les créateurs on n'a plus le droit de rester sur le bord du chemin ». Il y a une interpellation du monde culturel, et je trouve que c'est un beau débat pour la Francophonie : comment organiser aujourd'hui le vrai dialogue entre le monde de la culture au sens le plus large, et le monde politique et économique pour répondre au message de la culture au centre du développement ?

Christian VALANTIN

Je voudrais dans le prolongement de ce que vient de dire Roger [Dehaybe], dire à Michel [Guillou] que, étant donné ce qui s'est passé sur les politiques culturelles de la Francophonie depuis de longues années, étant donné le rôle où on avait confiné la culture et qu'il a fort bien et honnêtement décrit, qu'après l'adoption de la convention de l'Unesco en octobre 2005, le sens du mot culture a profondément évolué, maintenant il faut voir la culture sous l'angle anthropologique,



je ne vais pas rentrer dans des considérations philosophiques là-dessus et lui donner certainement une autre dimension.

Et puis Michel Guillou est toujours impatient d'ailleurs et je l'en félicite, disons qu'on est en train d'appliquer les résolutions d'Antanarivo et d'appliquer la nouvelle Charte, il faut nous laisser un peu de temps pour y arriver. Le nouvel Administrateur n'a été nommé qu'au début de l'année, eh bien l'union culturelle qu'il appelle de ses vœux, qui ne s'appellera d'ailleurs peut-être pas « union culturelle », mais aura le contenu de l'union culturelle, va s'amplifier.

Michel Guillou sait, Roger Dehaybe vient de le rappeler, que l'effort principal que je mets sur ces questions-là, c'est la constitution d'un programme d'industries culturelles pour le Sud, le Nord étant déjà largement pourvu, mais il faut s'inspirer de ce que le Nord fait. Or, industrialiser la culture n'est pas une chose facile.

Aloyse N'DIAYE

Je ne vais pas rentrer dans le débat parce que je n'ai pas la maîtrise du sujet mais j'ai été frappé par le texte de Senghor dans **Liberté III**, où il dit ceci, permettez-moi de vous lire : « Si nous avons pris l'initiative de la Francophonie, ce n'était pas pour des motifs économiques ou financiers, si nous étions à acheter, il y aurait sans doute plus d'un plus offrant que la France et si nous avons besoin d'assistants techniques francophones de haute qualification, c'est qu'avant tout, pour nous, la Francophonie est culture. C'est un mode de pensée et d'action, une certaine manière de poser les problèmes et d'en chercher les solutions. [48] Encore une fois, c'est une communauté spirituelle, une noosphère autour de la terre. Bref, la Francophonie c'est par-delà la langue, la civilisation française, plus précisément l'esprit de cette civilisation, c'est-à-dire la culture française, que j'appellerai la francité. »

Pour ma part, le concept que j'ai entendu tout à l'heure d'« union culturelle », je ne le trouve pas dans les textes de Senghor pour l'instant, peut-être qu'il y a d'autres interprétations, à partir de la confrontation des textes qui pourraient donner à ce concept un contenu qui nous permettrait de comprendre.

Michel GUILLOU

Ce qui m'intéresse au fond du débat, c'est l'avenir, on en parlera cet après-midi. Est-ce qu'il y a une ambition pour la Francophonie ? Est-ce que la Francophonie dans le monde d'aujourd'hui a un rôle à jouer ? Est-ce qu'elle est utile ?

Son utilité, c'est qu'elle est un rassemblement qui donne au monde son troisième dialogue. Le monde a besoin de l'interculturel surtout après le 11 septembre et surtout après ce qui se passe aujourd'hui. Donc, cette ambition francophone, il faut la faire connaître, parce que si on ne la fait pas connaître, la Francophonie s'endort, il suffit de discuter avec des étudiants de sciences politiques, pour s'apercevoir que lorsqu'on leur explique qu'il y a une ambition mondiale de la Francophonie, alors la Francophonie ça les intéresse.

Donc, je crois que le combat d'un militant c'est d'essayer de montrer au monde, en tout cas à ses amis, que la Francophonie est importante pour notre avenir à tous. C'était le premier point.

Le deuxième : pour faire ça, il faudra un jour que la Francophonie elle-même accepte de reconnaître qu'elle a ça dans ses tripes. Or aujourd'hui, elle n'y est pas encore arrivée. Et donc, le combat des Francophones, c'est aussi le combat pour que ta Francophonie, du moins ses politiques comprennent que cette Francophonie a ce rôle important dans le monde de demain.

[49]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

# *Deuxième table ronde*

**Quelle Francophonie demain ?**

*Modérateur : Vinesh Hookoomsing*

[Retour à la table des matières](#)

[51]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Deuxième table ronde**  
Quelle Francophonie demain ?

**Quelle Francophonie demain ?**

*Vinesh Hookoomsing*

[Retour à la table des matières](#)

Permettez-moi, avant de commencer, au nom du petit État insulaire francophone, la lointaine Île Maurice, de remercier les organisateurs de ce colloque de m'avoir donné l'occasion de participer à cette rencontre pour rendre hommage à un des pères fondateurs de la Francophonie, Léopold Sédar Senghor. Dans la session de ce matin, on lui a rendu hommage, et on a dressé un bilan, si je puis dire, qui va se compléter davantage en ce qui concerne la Francophonie institutionnelle, de la vision de cette « communauté organique » à l'institutionnalisation de la Francophonie en tant que mouvement international, et la thématique de notre session se tourne résolument vers l'avenir, en s'interrogeant sur la Francophonie de demain, faisant un peu écho à un des derniers ouvrages, sorti cette année, de Dominique Wolton, *Demain la Francophonie*<sup>25</sup>, un titre qui ouvre des perspectives, qui porte en lui-même des promesses, des assurances, alors que nous sommes portés par une interrogation, « Quelle Francophonie demain ? »

---

<sup>25</sup> Éditions Flammarion, Paris, 2006.

[53]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Deuxième table ronde**  
Quelle Francophonie demain ?

**La Francophonie à l'université**

*Guy LAVOREL*

[Retour à la table des matières](#)

La Francophonie, ce n'est pas simplement une question de langue française, nous le savons bien. J'ai l'occasion de dire la parole de Veillot : « Nous ne savons peut-être plus parler français et parler franc ». Cette liaison entre les deux termes signifie qu'on doit parler franchement, bien sûr, mais aussi, la notion de « franc » explique une certaine liberté ; ce que nous avons peut-être évoqué par le mot « culture ». Il ne s'agit donc pas seulement de parler une langue mais plus exactement, de prendre la parole et surtout de la porter, comme le voulait d'ailleurs Senghor lorsqu'il disait qu'il fallait aller vers la civilisation de l'universel. Et bien entendu, l'université est le lieu de l'universalité. Donc, il y a là un élément essentiel pour le discours que nous tenons. Quel lien donc faire entre université et Francophonie ? Je ferai un rapide historique de ce qui a pu se passer, je rappellerai quelque chose que tout le monde connaît, avec quelques éléments nouveaux. Ensuite, je parlerai du rôle dans l'enseignement et la recherche et j'essayerai de montrer tout ce qu'il y a dans une modernité de la Francophonie par l'université.

Du point de vue historique, nettement expliqué par M. Valantin ce matin, il y a une volonté de coopération universitaire entre les pays francophones. Vous sa-

vez qu'il y a 63 pays, si je ne m'abuse, qui partagent la même langue et qui essaient de la faire vivre avec leur propre culture, leur propre diversité et donc, leur richesse. On a fondé, comme vous le savez, l'AUPELF-UREF, qui est devenue quelques années plus tard l'Agence Universitaire de la Francophonie, qui a un lien avec toute la Francophonie, en particulier avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Il y a là donc la volonté de constituer des réseaux d'universités et d'avoir une politique d'aide pour la formation universitaire dans les pays francophones. À partir de ce moment-là, l'université s'est [54] approprié ou doit s'approprier la Francophonie. C'est un peu ce qu'a voulu Michel Guillou que je connais en tant d'abord que Recteur de l'AUF, mais surtout en tant qu'enseignant et fondateur de l'Institut Universitaire de la Francophonie et la Mondialisation qui se trouve dans notre Université. En effet, en novembre 2000, sur la demande du Premier Ministre Raymond Barre qui était le maire de Lyon, a eu lieu la fondation, avec mon prédécesseur, M. Guyot, de l'Institut Universitaire de la Francophonie et la Mondialisation. À la suite de ce prédécesseur, j'ai tenu, c'était une volonté personnelle farouche, à développer cet institut pour donner à la Francophonie la place qu'il me semble qu'elle doit avoir dans une université et qui est un rôle tout à fait essentiel et transversal. Nous avons donc, petit à petit, installé cet institut et fondé ce qu'on appelle les Chaires de la Francophonie. Ces Chaires sont un moyen d'abord d'exprimer une certaine politique mais également une certaine unité autour d'une volonté moderne de la Francophonie. Vous savez qu'actuellement il y en a environ une douzaine qui sont soit déjà installées, soit en cours d'installation, dont celle de Beyrouth.

Nous avons d'abord des formations universitaires qui se font en langue française et nous y tenons. C'est une langue qui nous paraît indispensable surtout pour la culture mais aussi, ne l'oublions pas, pour la science. Bien sûr en général, quand on parle de science et même de technique, on pense que c'est l'anglais qui a la priorité ; mais sachons quand même qu'il existe une langue française des sciences, avec un vocabulaire qui est constamment analysé et étudié et le dictionnaire est revu en fonction de tous les termes nécessaires. C'est une langue aussi de dialogue interculturel et de dialogue scientifique entre chercheurs, et notamment pour les chercheurs de troisième cycle et donc pour les doctorants. Beaucoup de pays, je pense en particulier aux pays d'Afrique du nord, disent que la langue qui leur est utile pour leur doctorat, c'est bien entendu le français. C'est pour ça qu'en

général, leurs ressortissants cherchent à poursuivre leurs études, en France si c'est possible, ou au moins dans leur pays en langue française. Il y a eu une évolution fondamentale à cet égard, c'est celle de l'installation de la structure L.M.D. (Licence, Maîtrise ou Master), Doctorat), qui a donné une vision plus européenne de notre formation à la recherche, et en même temps, elle a mis en évidence la nécessité mondiale de tout ce qui est universitaire. Il est bien évident que la [55] Francophonie doit jouer un rôle à ce niveau, question que nous avons, nous à Lyon 3, discutée : la Francophonie a certainement, au sein déjà de l'Europe mais encore plus au sein du monde, un rôle particulier. Au plan de la recherche, il est bien évident aussi que la Francophonie va maintenant développer un certain nombre de choses : d'abord, les laboratoires qui permettent de constituer des réseaux de recherche et il y a désormais des équipes francophones qui travaillent ensemble, c'est-à-dire des professeurs qui se rencontrent au cours de colloques mais aussi autour de conférences, c'est une chance qu'il faut savoir utiliser pour la Francophonie. Ensuite, je dirais que nous allons vers un enseignement qui n'est plus simplement en Francophonie mais, et c'est une évolution qui est très importante, un enseignement de la Francophonie : il s'agit de dire ce qu'est la Francophonie, de montrer son rôle, son histoire et son évolution pour, non plus simplement parler d'une Francophonie qui est celle de la langue, mais véritablement une orientation politique.

Je voudrais insister aussi sur le fait que, dans l'enseignement et la recherche, il faut mettre en exergue le rôle de la Francophonie dans le monde professionnel : nous avons découvert, et je crois que c'est important, que l'université ne peut rien faire si elle ne se tourne pas vers les professions futures. Elle doit donc établir un lien indispensable avec les entreprises, et ce n'est pas une mince affaire, car si nous avons réellement des réseaux, ça signifie que nos étudiants doivent pouvoir désormais avoir la possibilité de faire des stages dans des pays étrangers ; je crois qu'il y a là une chance à saisir dans les pays francophones. Si bien qu'un étudiant qui est francophone n'a pas simplement un seul pays où il peut trouver du travail mais tout un réseau. On a peut-être une chance d'assister à une délocalisation positive.

L'université va vers la modernité. Ce n'est pas quelque chose de fixé une fois pour toutes, mais la Francophonie est une évolution obligatoire, c'est une gestation continue, c'est là le défi de l'université et de la Francophonie. Nous avons

beaucoup parlé de cette communauté unie organique, je crois que c'est la communauté organique de l'universel qui est évoquée ici. Je rappellerai cette belle formule qu'utilisait Montaigne en désignant l'honnête homme : « L'honnête homme, c'est un homme mêlé ». Il faut que nous ayons désormais des étudiants mêlés, c'est-à-dire qu'ils se mêlent aux sociétés qu'ils rencontrent et qu'à l'intérieur d'eux-mêmes se dessine désormais un mélange harmonieux. [56] Tel est peut-être le sens de la vraie culture. La culture n'est pas quelque chose de définitif, elle est liée à une identité pas figée non plus, mais toujours en train de se faire. C'est pour cela que la Francophonie est encore à constituer. Nous savons tout cela, et que la culture est liée à des valeurs comme la tolérance, la paix, les droits de l'Homme, la franchise, car on disait tout à l'heure qu'il faut savoir parler franc ; la franchise, donc une certaine liberté. Il y a aussi une expression qu'on utilise beaucoup, depuis quelque temps, dans l'économie mais qui me semble aussi relever de la culture et de la Francophonie, c'est la volonté d'un développement durable.

Universel ne semble donc pas aller très bien avec le terme d'unique, même si on se retrouve chaque fois unis, et même si personnellement je rattache universel et université à unanimité. Je dirais que nous devons nous donner des moyens qui soient modernes. Nous avons parlé ce matin et je pense qu'on évoquera encore ce terme, des industries culturelles ; il faut que cela devienne véritablement un chantier essentiel pour l'avenir. Il faut savoir développer tout ce qui est Internet, puisque c'est par là désormais que passe peut-être la Francophonie. Les publications francophones qu'on dit réduites à 1 ou 2% des publications mondiales, ce n'est pas forcément vrai si nous le voulons. Il y a des possibilités de publication, à nous de les faire connaître, et justement, Internet est un moyen de faire lire en français. Il y a une potentialité dans l'image francophone, nous savons que la télévision nous aide beaucoup avec TV5 et il y a peut-être d'autres possibilités à explorer dans le domaine artistique, le cinéma en particulier. Donc, nous avons un pouvoir qui passe par l'université, qui est celui de la communication. Je crois que la Francophonie doit absolument se rendre compte que désormais, il faut communiquer. Communiquer sur ce qu'elle fait, faire connaître ce rôle qu'elle a, diffuser sans cesse son travail. On parle d'université à distance, il faudrait qu'on puisse parler aussi d'université proche.

Nous sommes donc partis porter une parole, une voix unanime, pas seulement littéraire mais parfois artistique dans ce monde multipolaire. Nous avons peut-



être, si on parle de voix, formé une « chorale » francophone. Cela me rappelle ce que disait Senghor souvent lorsqu'il évoquait ces beaux chants d'Afrique. Nous avons à constituer ce chant et même peut-être une danse commune ; pour reprendre une expression de Francis Ponge « nous irions peut-être vers une saltation universelle ».

[57]

*Vinesh HOOKOOMSING*

*Je voudrais seulement ajouter, parlant de Francophonie à l'université, des expériences faites dans un certain nombre d'universités plutôt anglophones où le traditionnel Department of French Studies est devenu dans plusieurs cas Department of French and Francophone Studies, donc, département d'études françaises et francophones, ce qui leur permet d'élargir le champ des études françaises en incorporant la composante francophone. On disait par exemple que, même en Inde, dans un pays où la Francophonie n'est pas très développée, il y a au moins dans deux universités des centres d'études françaises et francophones. Ce n'est pas seulement de la littérature, dans les deux centres dont je vous parle en Inde, c'est une ouverture vers la Francophonie institutionnelle également.*

[59]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Deuxième table ronde**  
Quelle Francophonie demain ?

**La Francophonie à l'université**

*Jean-Emmanuel PONDI*

[Retour à la table des matières](#)

Je voudrais vous adresser le salut du Professeur Jean Tabi-Manga, Recteur de l'Université de Yaoundé 2, qui, pour des raisons familiales, n'a pas pu venir à Beyrouth.

Le Professeur Lavorel a parlé de l'institution universitaire en général. Je m'appesantirai simplement sur les programmes et quelques thématiques de recherche qui me semblent être importantes aujourd'hui, parmi des centaines d'autres naturellement. Il semble important, en effet, que nous revisitions un peu l'historiographie de la Francophonie, pas son histoire mais son historiographie, c'est-à-dire l'interprétation de ce qu'est la Francophonie pour comprendre pourquoi il y a problème au niveau de la population africaine. J'évoquerai ensuite la géopolitique ou la géostratégie du pétrole et des conflits parce que je crois que c'est un thème très important aujourd'hui, et comme nous le verrons, les pays francophones sont au cœur, en tout cas, en ce qui concerne l'Afrique, de cette problématique. Enfin j'aborderai l'affichage médiatique mondial de la Francophonie, qui me semble être encore en deçà de ce qu'il devrait être.

Nous avons parlé ce matin de problèmes de compréhension et peut-être d'un certain malaise. Il a été rappelé tout à l'heure qu'Achille Bembé a eu des mots très durs sur la Francophonie. Mais quand on consulte un peu les Africains et peut-être aussi les gens au Moyen-Orient et en Asie, on constate bien qu'il y a comme une sorte de confusion entre l'histoire de la langue française en Afrique, l'histoire de la France en Afrique et l'histoire de la Francophonie. L'adoption de la langue française dans le contexte colonial, en tout cas en Afrique, ne s'est pas souvent faite de bon cœur : toute personne qui parlait la langue locale était punie de sanctions sévères à l'école. Cela a entraîné quelques frustrations, je dirais même quelque humiliation. Les enfants [60] des écoles, qui vivaient l'assimilation forcée de la langue française comme une sorte de reniement et quelquefois comme une sorte de déchirement par rapport à leur propre culture, n'en ont pas gardé un très bon souvenir. Je crois que ce problème se ressent aujourd'hui, et quand on parle de la Francophonie, il est important d'expliquer que ce n'est pas cela, que la Francophonie est une institution qui a son histoire, qui a été inspirée par les Africains, de leur plein gré, et bien sûr également par les Cambodgiens. Il est donc important de revenir dans l'étude de l'histoire et de faire cette distinction entre d'un côté, l'apprentissage forcé du français et le classement des Africains en Africains évolués d'une part, c'est-à-dire, ceux qui parlaient le français, et Africains indigènes d'autre part, qui étaient regardés de très haut et discriminés. Il est également nécessaire de clarifier qu'est-ce qui est quoi, quelle institution fait quoi et comment les choses se sont mises en place dans la trame historique. Ayant dit cela, on voit bien que l'affrontement futur des civilisations, conceptualisé par l'inévitable Samuel P. Huntington avait déjà lieu en Afrique dès 1830 et entre 1830 et 1960, c'est-à-dire, pendant la période coloniale.

Ensuite, en ce qui concerne la géopolitique du pétrole et des conflits, on me demandera ce que la Francophonie a à y voir. Je répondrai : beaucoup en termes de recherche, de thématique universitaire et de mobilisation des intérêts vitaux des uns et des autres. En effet, après les déboires de la *U.S Army* dans la région du Moyen-Orient et en particulier en Irak, le vrai problème des États-Unis aujourd'hui n'est pas seulement la non-victoire en Irak mais la perte graduelle de la confiance en termes de relations avec l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Émirats Arabes Unis, qui, depuis plus de cinquante ans, sont des amis inconditionnels des États-Unis d'Amérique. On s'aperçoit depuis le 11 septembre que les peuples

d'Arabie Saoudite, d'Égypte, ont parlé d'une certaine façon et ont manifesté un certain « ras-le-bol » d'une relation qui n'a pas toujours été satisfaisante à leur avis. Se pose donc réellement aux États-Unis le problème de l'approvisionnement du pétrole et on constate que les stratèges américains, notamment le Conseil National de Sécurité, je crois que c'est la résolution 154, ont pensé à changer de stratégie et à se redéployer graduellement du golfe Persique vers le golfe de Guinée. Le golfe de Guinée, qui est logé au fond de l'Afrique Centrale, dans la zone équatoriale, a, en termes d'approvisionnement, pourvu aujourd'hui les États-Unis à hauteur [61] de 10% de ses besoins énergétiques pétroliers. Et il est prévu qu'en 2015, c'est-à-dire, très bientôt, on passe à peu près à 20%, en réalité ce sera bien plus que ça. Le golfe de Guinée présente des avantages qui sont indéniables : c'est un approvisionnement *off shore*, qui ne nécessite plus d'envoyer les G.I's sur la terre ferme pour affronter d'éventuels ennemis. D'autre part, la qualité du pétrole du golfe de Guinée a été répertoriée comme supérieure à celle du pétrole du golfe Persique. Les pays concernés sont le Gabon, le Cameroun, le Congo, et d'une certaine façon, le Tchad avec le *pipeline* de 1000 kilomètres, le plus grand investissement américain en Afrique, qui va de Doba au Tchad jusqu'au sud du Cameroun. Il traverse des pays qui sont plus ou moins francophones, en tout cas lusophones, comme l'Angola. Quant au Nigeria, qui frappe à la porte de la Francophonie comme pays associé, il est le premier fournisseur de pétrole brut des États-Unis à l'heure actuelle. Donc, il y a là un ensemble de pays francophones ou plus ou moins associés, qui bien sûr, sont au cœur de la problématique du pétrole et de la géopolitique du pétrole. Qu'est-ce qui est fait par les pays francophones, par les chercheurs francophones, pour que cette zone du golfe de Guinée ne se transforme pas en une zone de conflagration ? Car il y a un conflit entre les intérêts français, (*Elf, Total Fina*), américains, (*Exxon, Mobil* et autres), indonésiens (*Pétrobras*) et bien d'autres Malaisiens ; vous avez aussi, de plus en plus, des intérêts chinois, car la Chine s'implante de façon visible et apparemment durable dans le golfe de Guinée, des intérêts britanniques, hollandais etc. dans une zone géographiquement réduite. Qu'est-ce qui est fait en termes de recherche universitaire, de recherche francophone, pour harmoniser les positions et les rendre mutuellement bénéfiques, c'est-à-dire pour chercher une solution optimale à l'équation que je viens d'esquisser ? Voilà la question qu'on peut poser en matière de géopolitique et de géostratégie du pétrole et des conflits.

Quant à l'affichage mondial de la dynamique et de l'esprit francophones, il n'est pas suffisamment volontariste, ni suffisamment franc. Il n'y a aucune honte à dire qu'on veut contrecarrer un certain nombre d'intérêts, un certain nombre d'objectifs, en faisant en sorte qu'il y ait une plus grande lisibilité. Quand on regarde les statistiques qui sont diffusées, on voit très bien que les *mass medias* sont aujourd'hui assimilés à ce qu'on peut appeler un vecteur de mondialisation indéniable. Et on voit que, pour les six milliards et demi d'individus qui peuplent [62] la planète, on ne compte pas moins de quatre milliards et demi de radios, trois milliards et demi de postes de télévision, deux milliards de téléphones portables et un milliard environ d'ordinateurs. J'ai entendu parler tout à l'heure de TV5 qui est, c'est vrai, partout dans le monde, mais j'ai rarement entendu TV5 parler de Francophonie. Comment un matériau aussi performant que TV5 n'est pas utilisé à bon niveau ? Mais l'outil le plus important, ce n'est peut-être pas la télévision mais la radio, parce que c'est la radio qu'on écoute dans nos villages, c'est la radio qu'on écoute dans les champs. Il y a quatre milliards et demi de postes radios dans le monde. Où sont les programmes radio de la Francophonie, des programmes en langue locale même, puisque c'est ça aussi le credo de la Francophonie, pour parler de ces questions, pour les expliquer et pour expliquer peut-être aussi ce qu'est la Francophonie ? C'est peut-être le grand paradoxe d'aujourd'hui, la fin des distances physiques a plutôt révélé quelque chose d'inattendu, l'étendue et la profondeur des distances culturelles. Ce n'est pas parce qu'on a l'Internet qu'on communique nécessairement mieux. Le grand flux d'Internet n'accroît pas nécessairement la communication, car chacun se réfugie dans sa tour et essaie plutôt de faire plier l'autre dans son camp, dans son domaine. Il me semble important, justement, de voir comment la Francophonie peut se poser en alternative crédible au « ras-le-bol » qui est ressenti aujourd'hui dans le monde. C'est une brèche qui est ouverte car beaucoup de personnes adoptent la francophonie, moins parce qu'ils aiment le français en tant que tel, que parce qu'ils en ont assez de ce qu'ils perçoivent comme la dictature d'une pensée unique venue de Washington, renforcée par les Institutions du FMI et de la Banque Mondiale. La Francophonie devrait s'engager dans cette brèche, ouvrir de nouveaux chantiers et se présenter comme une alternative réelle à cela, pour qu'il y ait un monde multiculturel, pluriculturel et plus diversifié.

Pour finir, aux Nations unies par exemple, nous ne comprenons pas toujours pourquoi les diplomates et les plénipotentiaires francophones se font un devoir de toujours parler l'anglais. C'est un message qui trouble parce qu'on ne comprend pas pourquoi ils s'évertuent à le faire, et s'enorgueillissent d'ailleurs de leur maîtrise de l'anglais ; ça veut peut-être dire quelque part, qu'effectivement, le français est de moins en moins important, alors que nos amis Chinois tout comme nos amis Arabes, même quand ils connaissent la langue, ils ne la parlent pas.

[63]

En diplomatie, il est conseillé d'utiliser un interprète car pendant que l'interprète fait son travail, vous réfléchissez mieux à la réponse que vous allez donner. Le recours à l'interprétariat n'est donc pas un signe de faiblesse, c'est plutôt une tactique diplomatique. Donc, n'ayons pas honte d'utiliser le français et que les interprètes fassent leur travail, car je crois que ces langues sont officielles. Quand vous prenez l'Union Africaine, vous remarquez que les langues officielles sont les langues européennes, à l'exception du kiswahili qui a été parlé pour la première fois il y a deux ans de cela en 2003 par le président Chissano<sup>26</sup>. Quand il a commencé à parler en swahili, toute la salle s'est levée parce que l'auditoire était surpris. Cette diversité culturelle doit aussi s'appliquer chez nous ; si on l'avait fait, le commerce dont on parle aujourd'hui serait plus facile : quand vous allez du Caire au Cap et de Dakar à Mombassa, il est bien plus facile de commercer quand vous parlez, en plus de vos langues officielles, une *lingua franca* africaine.

---

<sup>26</sup> Joaquim Chissano, Président du Mozambique de 1986 à 2005.

[65]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Deuxième table ronde**  
Quelle Francophonie demain ?

**Quels processus démocratiques  
en Francophonie ?**

*Joseph MAÏLA*

[Retour à la table des matières](#)

Je voudrais, dans un laps de temps relativement court, aborder cette question de la Francophonie politique et traiter du sujet qui revenait à M. Roy<sup>27</sup> et qui portait sur « Les Processus de démocratisation dans l'espace francophone ». Et essayer de voir surtout, quel rôle peut jouer une organisation comme l'Organisation internationale de la Francophonie qui est une union culturelle, à tout le moins une organisation à vocation culturelle, et qui, au cours des années, s'est dotée de moyens et s'est donné les moyens pour véritablement intervenir dans le cadre de la démocratisation en vue de protéger les droits de l'Homme dans l'espace francophone, et surtout, de promouvoir la question de la démocratie et de la paix. Je voudrais traiter ce problème en trois temps : dans un premier temps, je m'attacherai à montrer comment s'est faite cette évolution de la Francophonie, en partant des valeurs, de la langue, de la culture et progressivement, en s'impliquant dans la politique ; ce faisant, je répondrai à la question qui a été soulevée ce matin par M.

---

<sup>27</sup> Jean-Louis Roy, anciennement directeur de l'ACCT, actuellement président de l'association « Droits et démocratie », appelé à l'improviste à une réunion urgente, n'a pu se rendre à Beyrouth comme prévu.

Dehaybe sur le décloisonnement de la culture, pour la faire sortir de son espace strictement culturel et lui donner toute sa dimension topologique ; pour montrer aussi comment les réalités culturelles informent les réalités politiques, et que les valeurs que nous mettons en avant en Francophonie sont des valeurs qui sont structurantes du champ politique, régulatrices de la conflictualité qui peut se poser dans l'espace du politique. Dans un deuxième temps, je montrerai quels sont les mécanismes concrets que l'on ignore trop souvent en Francophonie et notamment la Charte de la déclaration [66] de Bamako, qui donne les moyens à l'Organisation internationale de la Francophonie d'intervenir dans la mise en place de l'État de droit et surtout dans le cas de la résolution des conflits. Dans un dernier temps, je m'interrogerai sur les questions d'évolution de la nature de l'Organisation internationale de la Francophonie, son implication dans la politique et au fond, essayer de penser la culture dans la mondialisation et le devenir des unions géoculturelles ou strictement culturelles dans le cadre de la mondialisation ; et quel peut être aussi leur rôle politique dans ce cadre-là.

Avant de traiter de ce problème de l'évolution de la Francophonie en partant de l'axiologie à la politique, des valeurs à la politique, de la culture *stricto sensu* à la politique, je voudrais simplement attirer votre attention sur l'évolution historique de l'OIF, je ne la referai pas parce que M. Dehaybe et surtout M. Christian Valantin ont abordé cet historique avec les temps forts, les moments de transformation, le premier Sommet de la Francophonie à Chaillot et la déclaration de Chaillot qui s'en est suivie, et cette évolution, en quelque sorte, qui va se faire de plus en plus entre des acteurs de la Francophonie représentés par les Chefs d'État pour une Francophonie d'intégration et pour discuter des questions politiques au sein de la Francophonie. Simplement, je voudrais constater une chose en guise d'entrée en matière : quand on jette un coup d'œil sur l'évolution de la Francophonie depuis, disons, la Charte de Hanoï en 1997 dont je voudrais lire une ligne, on voit comment la dimension politique est inscrite dans la Francophonie culturelle. L'article premier de la Charte rénovée à Hanoï mais en réalité retravaillée aussi à Antananarivo à la fin de 2005, dit la chose suivante : « La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix (...) ». Donc, d'emblée, l'articulation est faite entre l'appartenance à une culture, le fait de partager le français et les valeurs que cela entraîne, et le service de la paix. Cet article premier fixe trois objectifs à



la Francophonie et le premier, pas le deuxième, le premier objectif : « La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, a pour objectif premièrement d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie ». On va retrouver cette phrase dans une déclaration fondamentale qui est la déclaration de Bamako, au chapitre trois, paragraphe un : [67] « Démocratie et Francophonie sont inséparables ». Donc, d'emblée, le lien est fait entre la culture et la politique, entre la politique au sens le plus large du terme, celui d'appartenir à un espace structuré par un idéal commun, par des valeurs communes, informé aussi par les fondements de l'État tel que pensé en Francophonie puisque les cours constitutionnelles se font un peu sur le même modèle, les élections comme les législations s'inspirent les unes des autres, l'État de droit tel que bâti en Francophonie est porté par la tradition juridique de la France. Donc, tout cela est « implicateur » en quelque sorte d'une intégration politique ou d'une reconnaissance dans un espace politique partagé. Ce n'est donc plus seulement la langue que nous avons en partage mais des valeurs structurant le champ politique. Cela me semble extrêmement important : instauration et développement de la démocratie, prévention des conflits, soutien à l'État de droit et soutien aux droits de l'Homme. D'emblée, la Francophonie s'inscrit dans une politique. On peut constater rapidement : Bamako 2000, on parle de la démocratie et des droits de l'Homme, Beyrouth, en 2002, le dialogue des cultures, le dialogue des civilisations, la contribution par le dialogue des cultures à la paix, la réponse quelque part, dès 2002, aux événements de 2001 en apportant véritablement le dialogue des religions et des civilisations comme réponse à la montée des radicalismes et des communautarismes, comme le soulignait Roger Dehaybe ce matin ; 2004, la conférence de Ouagadougou, elle porte sur le développement durable et sur la protection des civils ; 2005, Antananarivo, la contribution des États francophones au maintien de la paix dans le monde avec une jonction qui est faite avec l'ONU. Et 2006, Saint-Boniface <sup>28</sup>, où a eu lieu une déclaration fondamentale sur la notion de sécurité humaine.

Quand on regarde le progrès qui a été effectué dans l'espace du politique, entre 2000, Bamako, et le 14 mai 2006 à Saint-Boniface sur la sécurité humaine, on se rend compte combien la Francophonie s'engage dans le domaine politique et

---

<sup>28</sup> Conférence ministérielle qui s'est tenue à Saint-Boniface, dans la province canadienne du Manitoba, les 13 et 14 mai 2006.

quelque part, sa nature et sa finalité sont en train de se modifier. Quelqu'un a rappelé tout à l'heure que la règle en Francophonie était le consensus. Quand on pense qu'en six ans, uniquement par un vote consensuel, nous avons approfondi dans [68] le champ de la Francophonie une régulation commune sur des questions qui portent sur la guerre et la paix, sur la sécurité humaine, c'est quelque chose d'absolument formidable. Et ceux qui désespèrent de la Francophonie politique et de son implication devraient méditer cette évolution obtenue, encore une fois, en approfondissant le consensus, jamais en procédant à des votes. Si ce n'est que le vote confirme l'unanimité et confirme donc le consensus.

Mon deuxième point portera sur l'aide et la promotion des droits de l'Homme dans le cadre de la Francophonie. Ici, notre Bible s'appelle la déclaration de Bamako le 3 novembre 2000, conférence ministérielle à laquelle le Liban était d'ailleurs représenté par son ministre de la Justice. On peut voir à travers cette déclaration les grands thèmes ou les grands domaines d'implication. Au fond, avec la déclaration de Bamako on a réalisé ce qui était déjà prévu dans la Charte et on a conforté la Charte. Pourquoi ? Parce qu'on est passé à Bamako d'une Francophonie « Club de Francophones » à une Francophonie « Club de Démocrates ». Pourquoi ? Parce qu'en souscrivant à la déclaration de Bamako, en prenant des engagements vis-à-vis de cette déclaration, les États francophones ont décidé de s'en tenir à un périmètre bien délimité, dans lequel ils respectent des engagements politiques qui plaident en faveur de la démocratie. Quels sont ces quatre points ? Premièrement, l'État de droit : les États francophones s'engagent à construire, à respecter l'État de Droit. L'État de Droit, ce sont des institutions qui sont régulées précisément par la règle juridique, qui ne dépendent pas de l'arbitraire des individus qui gouvernent, qui sont des institutions qui fonctionnent en vue du bien commun et dont la finalité vise à l'intégration dans un espace de citoyenneté. Deuxièmement, dans le périmètre de Bamako, le recours à des élections libres, fiables et transparentes : les États qui entrent dans la Francophonie s'engagent véritablement à respecter ces principes et on sait combien tout cela est important dans la création d'un État de droit et on sait combien cela est important dans des pays de la Francophonie ou d'ailleurs, dans lesquels la transition politique se fait de manière extrêmement difficile et où on remet régulièrement en question et la date des élections et leurs résultats ; donc, la Francophonie ou les membres de la Francophonie s'attachent à mener à bien leurs élections et à les faire dans les rè-

gles. Troisièmement, l'engagement pour la vie politique apaisée, une vie politique régulée par le principe de la majorité et de l'opposition et [69] qui donc, doit permettre aux États francophones de s'installer dans le système partisan. La mise en avant du consensus national mais obtenu dans le cadre d'une vie politique qui est régie par une vie partisane, faire participer tous les partis politiques, tant de l'opposition que de la majorité, à la vie politique nationale, avec pour conséquence la représentation de la société civile, la présence de médias libres, le rôle des ONG. Et puis, un quatrième point : le respect des droits de l'Homme, et une belle périphrase : « Pour la promotion d'une culture démocratique intériorisée », c'est-à-dire que, par une espèce d'éducation à la culture, on finit par être socialisé aux valeurs culturelles qui font partie véritablement de la vie politique, développer l'esprit de tolérance, promouvoir la culture politique dans toutes ses dimensions afin de sensibiliser par l'éducation et la formation. Donc, il y a véritablement une éducation au politique et à la sensibilité démocratique qui se fait dans l'espace de Bamako. Ce qui est important dans la déclaration de Bamako, c'est que l'Organisation internationale de la Francophonie, qui respecte la souveraineté des États, qui s'inscrit dans le cadre général de la Charte des Nations unies, qui n'intervient pas dans les affaires intérieures des États, se propose et propose aux États d'apporter toute l'assistance nécessaire pour renforcer leurs capacités en matière de construction de l'État de droit et de capacité démocratique. On est donc dans un processus d'accompagnement de la démocratie, pas dans un processus de sanctions, l'OIF n'est pas une instance suprême ou supérieure aux États pour pouvoir leur imposer quoique ce soit. La déclaration fait l'objet d'un consensus libre, d'une volonté libre, d'un engagement libre. Mais la Francophonie et les membres adhérents à la Francophonie ou de l'Organisation internationale de la Francophonie se proposent de s'inscrire dans cette logique d'accompagnement. Une délégation de la Francophonie, la délégation pour les droits de l'Homme, de la démocratie et la paix, la DDHDP au sein de l'OIF, s'occupe de ce processus qui va de l'observation des élections jusqu'à l'accompagnement de la mise en place d'une cour constitutionnelle, organiser des sessions de mise à niveau, d'entraînement, de sensibilisation aux diverses méthodes d'éducation aux droits de l'Homme, à l'avancée qui se fait en matière de droit public, de droit public administratif, de contentieux constitutionnels.

On a donc une série d'accompagnements qui sont mis en place pour renforcer une adhésion libre à cette déclaration de Bamako [70] d'autant plus fondamentale que les droits de l'Homme en Francophonie sont couplés à la notion de démocratie. L'adhésion à la déclaration de Bamako est une adhésion aux valeurs de la démocratie. Je le dis d'autant plus volontiers en soulignant cet aspect que les Nations unies se sont réunies à l'occasion du Millénaire plus 5, et ont promulgué une grande déclaration pour essayer de mettre en place les grandes valeurs, les grandes tendances du fonctionnement des Nations unies pour les années à venir. Si on trouve, sur les quatre-vingts pages qui consignent cette déclaration du Millénaire, le mot démocratie, on le trouve deux ou trois fois. Tout l'accent est mis sur les droits de l'Homme, précisément parce que le mot démocratie fâche certains États qui ne veulent pas entrer dans les logiques démocratiques mais qui ont adhéré à la déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et qui donc ne trouvent pas d'objection majeure sur le plan juridique à s'installer dans le processus des droits de l'Homme, notamment aujourd'hui avec le conseil des droits de l'Homme qui vient d'être voté à l'ONU, où on trouve des États qui ne sont pas particulièrement sourcilleux sur ces problèmes. Donc, il y a une possibilité de montrer qu'on peut avancer sur ce chemin, on peut prendre ses libertés avec certaines interprétations, mais les 59 ou 60 États de la déclaration de Bamako sont d'accord pour que ce soit la Démocratie qui soit véritablement l'intitulé, la porte d'entrée dans le club de la Francophonie. La Francophonie s'est donc dotée de cet instrument des processus de démocratisation, d'assistance aux transitions, aux élections et de mise en place, surtout on le verra dans les États qui sortent de crise, des moyens, de tous les moyens, pour consolider la paix.

Après l'évolution de l'axiologie vers la politique et de la centralité des droits de l'Homme me paraît être le combat pour la promotion de la paix. Il serait vraiment fastidieux de rentrer dans toutes les actions qui sont menées par la Francophonie, le Secrétaire général, M. Diouf, donnant un coup d'accélérateur à ce qui avait été mis en place par le Secrétaire général précédent, M. Boutros Boutros-Ghali, on a vu de plus en plus la Francophonie s'impliquer concrètement sur le terrain. Que ce soit dans les cas de la Côte d'Ivoire où le Secrétaire général a nommé un représentant personnel avec un bureau permanent qui suit la question, avec une présence francophone dans les groupes de travail international. Que ce soit en République de Centrafrique, que ce soit au Congo, que ce soit aux Como-

res, que ce soit en Mauritanie [71] où il y a eu un coup d'État il y a quelque temps et la Francophonie a été impliquée tout de suite, sanctionnant d'une certaine manière la Mauritanie pour ce coup d'État mais acceptant tout de suite après de rentrer dans le processus d'accompagnement et de sortie de crise, en prévoyant des élections qui viendront remplacer le gouvernement militaire en place, du moins on peut l'espérer. Tout cela bien entendu, la Francophonie l'a fait sur la crise du Tchad récemment, où une mission d'information a été déléguée pour savoir ce qui se passe dans ce pays, sur l'accompagnement de la sortie de crise à Haïti ; la Francophonie est présente sur tous les points chauds, sur toutes les questions de rupture de la démocratie et de graves mises en cause des droits de l'Homme ; à chaque fois elle intervient de plus en plus, et dans un processus d'accueil et d'ouverture. Bien sûr, tout le monde n'est pas, surtout dans des périodes de conflit, enclin à ouvrir les Portes très largement. Mais même les protagonistes les plus radicaux ont intérêt à garder ce contact et la Francophonie a intérêt à mener ses missions de médiation. Cela pose des problèmes passionnants sur le plan juridique, notamment parce qu'on peut s'interroger, comme certains États de l'espace francophone, qui sont plutôt réticents à une implication de plus en plus forte de la Francophonie dans le champ du politique, l'ont fait : « Attendez, nous, nous sommes là pour faire de la coopération, nous ne voulons pas passer au politique ; est-ce qu'on va vers une ONU francophone ? Ou une ONU bis ? Les problèmes de la guerre et de la paix appartiennent aux Nations unies. C'est le Conseil de sécurité qui est responsable de la paix et de la sécurité internationales. C'est le Conseil de sécurité qui peut inciter à la mise en place du chapitre 6 sur les processus de règlement juridique et pacifique des conflits, c'est le chapitre sept des Nations unies qui fait appel au recours à l'emploi de la force pour sortir des crises, on l'a vu récemment en Irak par exemple, alors, où va-t-on ? » Et c'est vrai que depuis six ans, avec la déclaration de Bamako notamment, la Francophonie s'engage de plus en plus vers une implication de plus en plus grande dans le cadre du règlement pacifique.

Quant à la prévention des conflits, il y a dans la déclaration de Bamako un chapitre 5 qui dit que la Francophonie, par le biais de son Secrétaire général, se tient informée de l'état des pratiques des droits de l'Homme et des libertés dans l'espace francophone et les évalue. Ce qui a amené la Francophonie à mettre en place un observatoire, [72] surveillant un peu l'état de la situation des libertés dans l'espace francophone en permettant au Secrétaire général de se saisir de

l'évolution de cette situation. En cas de rupture, en cas de crise grave de la démocratie et en cas de violation grave, le Secrétaire général de L'OIF peut envoyer un médiateur, un facilitateur comme on dit en Francophonie ; et dans le cas d'une crise, d'une rupture de la démocratie, comme le cas d'un coup d'État, qui est condamné absolument dans le cadre francophone, ou de violation massive des droits de l'Homme, le Secrétaire général saisit les États par le biais du Conseil Permanent de la Francophonie et s'empare véritablement de cette question. Il y a donc une implication extrêmement forte, par le biais de ce chapitre 5 de la déclaration de Bamako, qui fait penser à des chapitres semblables sur l'alerte précoce qu'ont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'Organisation des États américains et l'Union africaine qui est en train de se doter d'ailleurs, sur le mode et le modèle de l'OIF, d'un système semblable.

Alors, que tirer de ces implications ? Trois choses. La première, c'est qu'il y a un destin étrange mais explicable pour les politologues et qui s'explique dans le cas de la mondialisation : une union culturelle, l'organisation à finalité culturelle, dont le seul lien, si j'ose dire, est un lien non pas de solidarité politique comme la Ligue arabe, mais le lien de la langue, partager une langue n'implique pas qu'on s'implique dans des résolutions de conflits ou qu'on essaie de considérer un avenir politique qui soit similaire, c'est-à-dire bâti sur les mêmes valeurs, par un phénomène de translation, s'intéresse au politique. Est-ce qu'elle prend alors la place de la sécurité collective ? Non. Est-ce qu'elle est simplement une association de Francophones ? Non. Elle est quelque part entre les deux. Elle est entre la solidarité francophone et la sécurité collective. Et c'est extrêmement intéressant parce que je crois que nous allons vers un modèle qui, dans le cadre de la mondialisation, ne peut assurer la sécurité collective que par la régionalisation. Alors qu'habituellement les États sont mus par les intérêts économiques ou par les intérêts idéologiques, on est là dans un système de régulation par l'idéal et par la valeur. La deuxième constatation, c'est au fond ce qui avait été demandé à Antananarivo, en jonction avec le système des Nations unies : de plus en plus, les Nations unies demandent une contribution de l'OIF aux forces de maintien de la paix. Sur 50 à 60 mille hommes des Nations unies qui sont impliqués dans les opérations du maintien de la paix, 40 mille sont sur quatre champs d'intervention [73] francophones, sur quatre conflits francophones. Et là, il y a une véritable formation que la Francophonie pourrait faire pour ce maintien de la paix. Et puis enfin, c'est la

conférence de Saint-Boniface qui vient de se tenir : l'implication de la Francophonie dans les transformations du système onusien et notamment par l'adoption d'une notion fondamentale qui est celle de la sécurité humaine.

[75]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Deuxième table ronde**

Quelle Francophonie demain ?

**La mondialisation,  
une chance pour la Francophonie**

*Michel GUILLOU*

[Retour à la table des matières](#)

Afficher le thème « Francophonie et mondialisation », c'est délibérément plonger son regard vers l'avenir et ses défis et non dans le rétroviseur et le passé. C'est aussi poser la question de l'utilité de la Francophonie dans la mondialisation en cours. L'histoire est faite, et quoi que l'on puisse penser de l'héritage, l'important est ailleurs, dans la construction du monde de demain. C'est la raison qui a conduit à créer, d'abord à Lyon dès 2001, puis maintenant dans une quinzaine d'universités du monde francophone des Chaires Senghor de la Francophonie et de la Mondialisation vouées à l'enseignement de ces deux thématiques et à leur étude.

En ce qui la concerne, l'actuelle mondialisation, fruit des formidables progrès technologiques des transports et des télécommunications, s'accélère sans cesse. Elle est irréversible, incontournable. Ce qui reste ouvert, c'est la manière de la faire, les modalités de sa mise en place.



Que représente pour sa part la Francophonie ? Est-elle un acteur de la mondialisation ? Quel rôle a-t-elle à jouer et comment ? Ce sont les questions qui se posent.

Certes, le mot Francophonie est piégé car il évoque de nombreux faits historiques tels que la colonisation. « De l'autre côté des mers et des océans, il nous arrive parfois de sentir que la France n'aime pas assez la Francophonie, mais nous savons aussi qu'il s'agit le plus souvent moins d'un désistement volontaire que d'un déficit de vision, d'une incapacité à reconnaître que si les ex-colonisés ont souvent dépassé leurs complexes, il n'en est pas toujours de même dans l'ex-métropole » remarquait récemment Ghassan Salamé, ancien ministre libanais de la Culture. Il est temps pour la France de changer d'attitude [76] et pour ce faire de s'échapper de l'histoire pour prendre en compte le concept d'union culturelle de Senghor.

Le président poète, il y a maintenant cinquante ans, affirmait, prophète, que dans la marche vers l'Universel, le dialogue mondial et le dialogue régional ne suffiraient pas pour assurer la paix, qu'il faudrait de plus et impérativement mettre en œuvre le dialogue interculturel c'est-à-dire le dialogue des cultures que plus tard Hun Ngoc appellera le troisième dialogue. Il appelait pour ce faire, parallèlement aux unions régionales telles l'Union Européenne, à la construction à partir des grandes aires linguistiques d'unions culturelles, composantes et pôles géopolitiques à part entière de la mondialisation multipolaire. La Francophonie est l'un de ces pôles, l'une de ces unions culturelles, celle qui a le français en partage. C'est donc, tout d'abord, en tant qu'outil du dialogue interculturel et de communauté au service de la paix que la Francophonie est utile à la mondialisation. La tragédie américaine du 11 septembre 2001 a mis malheureusement en évidence toute la pertinence, l'utilité, l'intérêt de ce dialogue car, au-delà de l'horreur, de la volonté sans faille de punir les auteurs de ces crimes, il faut trouver les moyens de réactiver le dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions. Des espaces géopolitiques voués au dialogue interculturel sont plus que jamais indispensables dans un monde où le choc des civilisations et des religions, avec son cortège d'intégrismes, devient réalité. Pour sa part, la Francophonie offre, de par la composition de ses membres, une des rares possibilités de maintenir et de développer le dialogue entre le Nord et le Sud, entre l'Occident et les Mondes arabe et musulman.

Ce besoin mondial d'interculturel, cette vocation de la Communauté francophone au dialogue des cultures, donne lieu à la première rencontre entre Francophonie et mondialisation ; une mondialisation qui a besoin de la Francophonie pour construire le troisième dialogue, une mondialisation qui est une chance pour la Francophonie : elle lui donne un rôle, une utilité dans la géopolitique mondiale.

Mais la Francophonie rencontre aussi la mondialisation à un autre niveau, celui des valeurs. L'universalisme francophone est tissage des valeurs de l'idéal républicain français et de la civilisation de l'universel de Senghor, il est sud tout autant que nord. En cinquante ans, la Francophonie a fait le chemin des valeurs. Elle choisit pour l'accès à l'universel la synthèse des différences à non l'affirmation d'un modèle [77] unique et dominant. Elle met en avant la liberté, la solidarité, la diversité et le dialogue et privilégie l'approche multilatérale à l'unilatéralisme. De simplement culturelle, elle est devenue politique.

La mondialisation pour sa part est en attente de ces valeurs. Personne ne nie aujourd'hui que dans l'actuel contexte de globalisation, c'est-à-dire de mondialisation libérale et marchande, il existe des risques majeurs d'uniformisation des cultures, des langues, des modes de vie, de pertes d'identité et de valeurs, d'appauvrissement renforcé des plus pauvres, d'abandon de toute éthique sociale au profit d'une recherche exacerbée du gain : « valeur étoile ». Comme l'a souligné Bernard Cassen dans le journal *Le Monde*, le libre-échange ne peut être considéré comme une valeur supérieure aux droits humains, sociaux, environnementaux et culturels. La nécessité d'une mondialisation au service de l'homme se fait de plus en plus jour. Une autre mondialisation où la solidarité serait le compagnon obligatoire de la liberté, la diversité culturelle une valeur respectée et le dialogue le garant de l'unité dans la diversité. On retrouve là les exigences et les valeurs de l'universalisme francophone. Il y a concordance entre les besoins de cette mondialisation humaniste et les valeurs de la Francophonie. Ce recouvrement constitue la deuxième rencontre entre Francophonie et mondialisation. Laboratoire de l'autre mondialisation, la Francophonie est une nouvelle fois utile.

Chemin faisant la Francophonie a donc rencontré le grand mouvement de la mondialisation. Elle a compris ce qu'elle peut lui apporter en tant qu'union culturelle, constaté que ses valeurs intéressent le monde. Elle a pris des positions de non-alignement par rapport aux États-Unis, notamment au Sommet de Beyrouth en 2002, en faisant le choix du multilatéralisme. Certes, elle partage des valeurs

avec les alter-mondialistes, et est non-alignée dans nombre de ses positions, mais elle n'est ni un regroupement alter-mondialiste, ni un regroupement de non-alignés. Sa finalité est d'être un rassemblement dédié au troisième dialogue, celui des cultures, et au développement durable, celui du progrès humaniste.

Ces points expliquent que malgré la déferlante économique, culturelle et linguistique américaine, chaque Sommet voit de nouveaux pays frapper à la porte pour y entrer. Ils étaient 43 en 1986, lors du premier Sommet, ils sont 63 aujourd'hui. Cette attractivité est tout le contraire [78] du déclin et met en évidence que la Francophonie est une puissance d'influence par les combats qu'elle mène, les valeurs qu'elle porte.

Mais encore aujourd'hui aucun texte ne la fonde au niveau international en tant qu'union culturelle. Le Traité de Niamey, en 1970, ne l'a pas fait. La Charte d'Antananarivo, adoptée en novembre dernier est un grand progrès. Elle met un terme aux incohérences passées et dote la Francophonie d'une organisation fonctionnelle et cohérente qui permet d'agir efficacement et sans attendre, mais ne saute pas le pas. Le combat francophone, c'est donc aussi le combat de la Francophonie pour s'assumer dans la mondialisation en tant qu'union culturelle.

Ce qui est certain c'est qu'il ne faut plus négliger la Francophonie. Elle est utile. Depuis quelques années elle était hésitante, se croyait démodée et réduisait la voile. La situation mondiale donne tort à ce renoncement. Il faut la construire rapidement.

Cependant beaucoup doutent encore, surtout en France, de la pertinence du concept de Francophonie-Puissance qu'ils considèrent comme relevant de l'utopie. Pourtant il suffit, pour se convaincre du contraire, d'évoquer les succès de la Francophonie en matière de diversité culturelle.

Aux côtés des États, des coordinations, avec les enceintes et les forums internationaux de la société civile, en collaboration avec les autres grands espaces linguistiques, la Francophonie s'est toujours mobilisée pour la diversité culturelle. Elle a joué un rôle précurseur et moteur dans le refus de considérer les biens culturels comme de simples marchandises. À l'Ile Maurice, en 1993, au cinquième Sommet de la Francophonie, elle a pris position pour que les biens et services culturels fassent exception aux principes de marchandisation et de libéralisation.

Combat couronné de succès puisqu'une « exception culturelle » leur sera accordée pour dix ans par le GATT en 1995.

Depuis, elle a confirmé son engagement pour la diversité culturelle par des prises de positions fortes lors de ses principaux rendez-vous internationaux.

Lors du neuvième Sommet de la Francophonie à Beyrouth, au Liban, en 2002, les chefs d'États et de gouvernement ont salué la déclaration de l'Unesco sur la diversité culturelle adoptée par la 31<sup>e</sup> Conférence générale du 2 novembre 2001 et apporté tout leur appui au « principe d'élaboration d'un cadre réglementaire universel » d'ici l'année 2005, terme du cycle de négociation à l'OMC.

[79]

Ce cadre existe maintenant, la Convention sur la diversité culturelle a été, en effet, massivement adoptée à l'Unesco en novembre dernier par 154 voix pour et 2 contre. Les États-Unis se sont opposés farouchement jusqu'au dernier moment à cette adoption, afin de maintenir leur hégémonie dans le domaine des industries culturelles, notamment cinématographiques, qui contribuent à leur PIB à hauteur de 5,2% et sont leur principale source de recettes d'exportation avant les industries aéronautiques et de l'armement.

Ce combat acharné est une illustration parmi d'autres des différences entre les universalismes américain et francophone, entre le rêve américain et le rêve francophone.

C'est un important succès pour les États et sociétés civiles, qui ont mené ensemble ce combat. Un pas important vers le découplage nécessaire entre libre-échange et économie de la culture a été réalisé. Les acquis principaux du texte sont indiscutables. Il reconnaît que les biens et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres, et que les États ont le droit d'aider et de protéger leurs industries culturelles. Ne boudons pas notre plaisir. Néanmoins, comme le dit Louise Beaudoin, la convention ne concerne pas directement la diversité linguistique qui est cependant mise à mal de toute part. Faudra-t-il établir une autre convention ?

Sous réserve de sa ratification que les États-Unis cherchent encore à entraver, les cultures échapperont donc aux seuls principes de libéralisation et de marchandisation. Elles sortiront du champ d'intervention exclusif de l'Organisation Mon-

diale du Commerce. La Francophonie était du voyage, aux avant-postes, un des acteurs principaux de cette belle victoire qui concerne l'Humanité tout entière.

Elle a fait là la preuve de sa capacité d'influence. Mais dans bien d'autres domaines, elle reste frileuse, trop lente à saisir la chance que lui offre la mondialisation. Elle peine, en France tout particulièrement, à percer le mur d'indifférence politique et médiatique qui la paralyse, craint de s'affirmer comme une Puissance d'influence. C'est avant tout de volonté politique dont a besoin la Francophonie.

Son Secrétaire général, le Président Abdou Diouf, a entrepris de changer les choses. Il s'est mis au service de l'ardente nécessité de mettre en œuvre le renouveau francophone, de porter en avant le mouvement, l'aventure francophone. Après le Sommet de Ouagadougou de 2004 et la réforme d'Antanarivo, les bases de l'action sont jetées.

[80]

Mais la réussite suppose un effort sans précédent qui tranche avec le scepticisme de certains États, et de la France en particulier par complexe de grande puissance, et dont, pour partie, l'élite voudrait faire adopter les valeurs et la langue de la puissance dominante plutôt que de continuer à faire connaître au monde son idéal de société. C'est pourquoi la Francophonie doit devenir un enjeu politique en France, tout particulièrement lors de l'élection présidentielle de 2007.

La réforme n'est pas un exercice facile. Il faut entreprendre et innover. Les pièges sont nombreux : l'idéologie tiers-mondiste, qui réduit la coopération francophone à une coopération nord-sud traditionnelle, le suivisme des organisations internationales mondiales et régionales, les réticences de la Francophonie elle-même à une démarche francophone spécifique, au risque de perdre son âme. Le déclin guette. Beaucoup sont prêts à tout sacrifier à la mondialisation marchande.

Réussir implique de mobiliser les trois moteurs de la Francophonie les États, la société civile, le mouvement associatif. À chacun de ces étages lançons un débat d'idées pour concevoir le renouveau. Comme l'a fait dans les années 1990 l'Agence Universitaire de la Francophonie avant de mettre en place ses programmes, organisons des États généraux de la Francophonie et ce, tout particulièrement au niveau des collectivités locales. L'appui des populations suppose, en effet, que la Francophonie connaisse et réponde à leurs besoins, soit utile et concrète et constitue un facteur de mieux-être. Pour générer un sentiment d'appartenan-

ce, elle ne peut se limiter aux gouvernements, il lui faut se « décentraliser ». Il faut aussi pour un dialogue interculturel fécond, qu'elle soit globale et prenne en compte au quotidien tous les domaines d'activité. Mettre en œuvre la Francophonie globale et au quotidien, c'est bâtir la Francophonie à la base dans le peuple.

Partout un effort de formation s'impose. On est confondu de l'ignorance des jeunes et des actifs. On ne connaît pas la Francophonie des Sommets. Le rétroviseur fait des ravages. Il faut d'urgence l'introduire dans l'éducation, du primaire au supérieur. À l'instar de l'initiative européenne prise dans le cadre des Chaires Jean Monnet sur la question de l'Europe, on doit enseigner et étudier la Francophonie au sein des Universités. Alors, les élites de demain connaîtront la géopolitique francophone moderne. Le débat d'idées pourra être vivant et fécond. Des universités ont mis en place à cet effet le réseau international des Chaires Senghor Francophonie et Mondialisation. Il reste à lui donner [81] toute sa force. Le déficit de connaissance et de notoriété est tel qu'il faut envisager pour la Francophonie un plan de communication. Ni la publicité ni la démarche marketing ne sont habituelles en Francophonie, mais peut-on continuer à lui refuser les moyens modernes du faire savoir ?

En termes d'activité, la Francophonie ne peut tout faire, des choix sont inévitables. Il lui faut se concentrer sur la promotion de ses valeurs qui fondent sa spécificité, sur ce qu'elle est à même de mieux faire ou la seule à pouvoir faire. Quels sont les chantiers de la Francophonie ? Naturellement ceux du développement durable : l'éducation et la formation, la démocratie et les droits de l'Homme, la diversité culturelle et linguistique sans oublier l'enseignement de la langue française, sans quoi le dialogue ne peut exister. Mais rien ne sera possible sans développement. Il faut avoir le courage de donner à la Francophonie sa dimension économique. On parle de culture d'un côté, d'économie de l'autre, comme si l'économie était sans influence sur la culture ! Domine le monde aujourd'hui la culture du pays le plus puissant économiquement. La Francophonie est concernée par l'économie. Sans chantier économique, elle ne sera pas crédible ; il faut le dire et le redire. Un outil économique spécifique francophone est donc nécessaire en particulier au niveau des PME. Fonds d'investissement et de garantie, marieur d'entreprises, facilitateur de délocalisation, cet outil ouvrira le monde francophone aux entreprises francophones dans le cadre, en particulier, de coopérations bilatérales Sud/Sud et triangulaire Nord/Sud/Sud. Il en est de même pour les industries

culturelles et l'économie de l'immatériel. La convention sur la diversité culturelle perdra tout intérêt si les industries culturelles du Sud restent squelettiques et balbutiantes. Comment les promouvoir et les développer ? L'exemple réussi du Québec plaide pour la création d'une Société de développement des entreprises culturelles francophones capable de garantir et d'investir (la Sodec francophone). Parallèlement une circulation facilitée des biens et produits culturels est nécessaire en Francophonie pour faire connaître la diversité des productions culturelles et accroître l'inter connaissance des cultures.

Une action puissante doit aussi se déployer en faveur du français et de la diversité linguistique. Quand, au nom du « principe d'efficacité », les enfants de la maternelle à l'université apprendront partout comme seule langue étrangère l'anglais, quelle place restera-t-il pour l'expression des cultures autres que la culture dominante ?

[82]

Le dollar n'est pas la seule monnaie du monde, de même l'anglais n'est pas et ne sera pas la seule langue internationale. Le français est lui aussi une langue de la mondialisation. Arrêtons de le mettre à mort au nom de ce principe d'efficacité à courte vue. La Francophonie est en première ligne pour le promouvoir, et à travers lui, le multilinguisme et toutes les langues de la Francophonie. L'apprentissage de deux langues étrangères autres que la langue nationale ou maternelle doit devenir la règle. En Francophonie, le français est une langue seconde et doit pour son enseignement avoir le statut de langue étrangère la plus favorisée.

Prenons acte enfin qu'un espace de dialogue interculturel ne peut exister sans une forte mobilité des personnes. Il faut donc donner une préférence en matière de circulation aux entrepreneurs, aux artistes, chercheurs, enseignants, étudiants. Tous ces Francophones doivent pouvoir bénéficier d'un traitement spécifique et se voir octroyer des visas de longue durée et à entrées multiples. Pour la Francophonie c'est le moment de faire aboutir son projet de « visa francophone » qui recouvre ces propositions. Ce traitement des visas pour les Francophones, c'est-à-dire la préférence de circulation ainsi donnée, renforcera par ailleurs le sentiment d'appartenance. Les oppositions à cette proposition sont fortes compte tenu des peurs que suscite l'immigration, mais elles doivent être dépassées tant cette question de mobilité est essentielle. Le *Commonwealth* a à cet égard pris une réelle avance.

L'éducation et la formation sont évidemment au cœur de l'engagement francophone. Rien n'est possible sans un effort exemplaire en leur faveur. Pour l'enseignement primaire et secondaire, la Francophonie ne dispose pas d'un opérateur crédible. Ce n'est pas le cas en matière d'enseignement supérieur grâce à l'Agence Universitaire de la Francophonie qui récolte les fruits de ses investissements et de ses innovations durant la décennie 1990-2000, menés avec succès malgré l'opposition constante des *anti-francophones* et des *franco-sceptiques*. Les enfants doivent être scolarisés partout en Francophonie. La situation actuelle ne peut perdurer avec des taux de scolarisation qui, dans bien des cas sont de l'ordre de vingt à trente pour cent.

Le développement durable nécessite des ressources humaines, la formation est indispensable dès le plus jeune âge, tout le long de la vie. Une formation utile qui, sans négliger la culture générale, ouvre sur la vie professionnelle et en particulier sur les nouveaux métiers. Avant [83] tout il faut donner aux jeunes le goût d'entreprendre. La mise en place d'un baccalauréat francophone permettrait l'application de critères d'excellence valables pour tout le monde francophone. Il constituera un passeport pour l'accès aux universités francophones et favorisera la mobilité étudiante.

Comment engager les trois moteurs dans le renouveau, avec quelles méthodes ? Chacun mesure combien il faudra d'efforts pour que l'innovation s'impose et qu'une culture de résultat remplace la culture technocratique. Dans tous les secteurs des effets de levier doivent être recherchés avec un recours indispensable au financement public/privé.

L'intergouvernemental a une première responsabilité au niveau politique : faire en sorte que la diversité culturelle et linguistique devienne la règle dans le monde et que le multilinguisme triomphe sur la langue unique. Seul un combat politique peut mettre fin à l'entreprise totalitaire qui impose l'anglais comme seule langue dans tous les secteurs sociaux et commerciaux. De l'hôtel à l'avion, dans les affaires, dans les relations internationales on assiste, par un gavage linguistique, à une volonté délibérée et affichée d'imposer l'anglais, alors que c'est le multilinguisme qui est moderne et facteur de progrès, un multilinguisme qu'il faut construire à tous les niveaux et dont la Francophonie doit être le moteur mondial.



Il revient à l'intergouvernemental d'élaborer les politiques et de faire l'évaluation des actions. Il lui faut aussi et prioritairement lancer les nouveaux chantiers qu'a retenus le plan décennal adopté au Sommet de Ouagadougou.

Elle peut le faire elle-même au sein de sa propre structure. Elle peut aussi créer ou inciter à créer des acteurs spécifiques comme elle l'a fait avec succès après le premier Sommet de Versailles en créant TV5 et l'AUPELF-UREF devenue l'Agence universitaire de la Francophonie. Cette voie est féconde, elle peut permettre de mobiliser de nouveaux moyens humains et financiers. Je suis de ceux qui pensent que le renouveau de la Francophonie passe par la création de nouveaux opérateurs multilatéraux. On peut penser à une Banque francophone du développement, à une Sodec francophone, à une Agence francophone pour l'éducation...

Les deux autres moteurs ont besoin du soutien de l'intergouvernemental pour aller de l'avant. [84] Pour sa part la société civile, dans ces temps de décentralisation, a un rôle à jouer. La Francophonie a déjà dans les années quatre-vingt-dix, fait le choix de l'impliquer. C'est ainsi qu'elle a décidé au Sommet de Chaillot de confier au réseau des établissements d'enseignement supérieur francophones de mettre en œuvre l'action des Sommets en matière universitaire. Choix particulièrement novateur : pour la première fois en effet, dans l'histoire des organisations intergouvernementales, les États et gouvernements ont délégué totalement leurs pouvoirs au réseau compétent de leur société civile.

Pour cette raison, cette décision a été pendant très longtemps remise en cause en allant jusqu'au refus de prendre en compte les résultats de terrain obtenus et même de les nier malgré l'évidence.

Il faut généraliser ce recours direct ou indirect aux réseaux de la société civile. Les nouvelles responsabilités données aux collectivités locales dans le cadre du mouvement général de décentralisation donne une importance nouvelle à la coopération décentralisée. Impliquer dans l'action francophone les réseaux de collectivités locales est une nécessité. L'Association internationale des régions francophones (AIRF) créée en 2002 à l'initiative de la Région Rhône-Alpes et qui regroupe les collectivités locales du premier niveau infra-étatique est à cet égard un partenaire important.

Le milieu associatif francophone a joué dans les années soixante un rôle essentiel dans l'élaboration de la Francophonie des valeurs. Il se remobilise aujourd'hui face à la mondialisation, il attend cependant, pour se renforcer, que l'intergouvernemental fasse appel au volontariat. D'immenses potentialités d'engagements et de compétences sont disponibles, des jeunes au moins jeunes, en faveur des chantiers de la Francophonie. Il est urgent que l'intergouvernemental établisse le statut du volontariat francophone et que ses opérateurs y aient recours pour leurs actions.

De ces quelques pages, je l'espère, se dégage tout l'espoir que représente l'aventure francophone. Mettons-nous à son service et inventons, fabriquons la Francophonie moderne. Cet appel s'adresse aussi à mon pays la France, qui doit se décider à relancer sa politique francophone et faire en sorte d'allier harmonieusement ses deux engagements internationaux l'Europe et la Francophonie, y compris dans sa Constitution et dans la symbolique d'État.

[85]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Deuxième table ronde**  
Quelle Francophonie demain ?

**DÉBAT**

[Retour à la table des matières](#)

Christian VALANTIN

Je voudrais insister sur l'intervention de Jean-Emmanuel Pondi qui a parlé de l'historiographie de la Francophonie et qui a fait une réflexion très intéressante sur la nécessité de déconnecter la Francophonie de la colonisation. Il faut voir cela, comment cela doit se faire. Je crois qu'il faut insister, à l'heure actuelle, sur le fait que la Francophonie n'est pas assimilable au pouvoir colonial.

François-Xavier DE DONNÉA

Je voudrais simplement faire une remarque et souligner l'importance de la stratégie visant à promouvoir le multilinguisme que M. Guillou a proposée. Je crois en effet qu'on ne pourra pas empêcher les gens de parler l'anglais, il n'est pas d'ailleurs souhaitable qu'on le fasse : l'anglais est quand même la langue universelle des sciences, des technologies même si le français a encore un rôle important à jouer dans ces matières. Mais je crois que le fait d'inciter les États totalement ou partiellement francophones à donner un enseignement qui comprenne au moins

l'apprentissage de deux langues en plus de la langue maternelle est extrêmement important. D'abord, parce que cela permet de désamorcer ceux qui diraient : « Mais on ne va quand même pas apprendre le français à la place de l'anglais. L'anglais est important pour obtenir un emploi. » C'est un raisonnement que l'on entend souvent, notamment en Extrême-Orient. Vous connaissez bien le Vietnam, c'est un argument qu'on y entend. Mais le multilinguisme est aussi extrêmement important en termes de dialogue entre les cultures parce que, lorsqu'on connaît une autre langue ou deux autres langues, on perd énormément de préjugés à l'égard de la culture que véhicule cette langue. Donc, les gens qui sont pluriculturels, qui connaissent plusieurs langues, sont toujours beaucoup plus tolérants, beaucoup plus ouverts aux autres que ceux qui ne connaissent qu'une seule langue. Il y a un combat extrêmement intéressant à mener par la Francophonie à la fois parce que c'est la seule façon de persuader, je pense, le plus grand nombre, d'apprendre le français outre l'anglais ou l'arabe ou le chinois, peu importe, et en même temps de faire tomber les barrières d'incompréhension.

[86]

Samir MARZOUKI

Je pense, pour prolonger un peu ce qu'a dit Michel Guillou, ou pour y apporter une petite nuance, qu'il est certain, et je suis bien placé pour le savoir en tant que Tunisien, que la Francophonie est une question de volonté, que derrière la Francophonie, il y a des hommes qui ont cru à la Francophonie et qui l'ont poussée chez eux et ailleurs. Mais ce n'est pas uniquement une question de volonté, c'est aussi une question de moyens. On peut discuter de la répartition des moyens entre les secteurs d'intervention, plus pour la démocratie et les droits de l'Homme, plus pour l'éducation, etc. Mais si tes moyens restent ce qu'ils sont, il est difficile à la Francophonie de faire plus que ce qu'elle fait, il me semble. Or, quels sont les moyens de la Francophonie ? Ce sont essentiellement les moyens des pays puissants qui la composent. Les divers réseaux qui existent peuvent contribuer, non en termes financiers, mais en moyens humains. La Francophonie a beaucoup plus de moyens humains que financiers. Par exemple, si on prend l'OIF, toutes organisations confondues, dans le domaine de l'éducation, en termes de moyens simplement, elle ne fait pas le poids avec tes grands bailleurs que sont la Banque Mon-

diale, la Banque Islamique de Développement etc. C'est pour cela d'ailleurs qu'elle cherche à impliquer ces bailleurs et à travailler avec eux. Pour reprendre ce que disait Michel Guillou, cette volonté dont il parle devrait se manifester au niveau des moyens. Il faut accorder à la Francophonie, surtout aux domaines prioritaires, plus de moyens parce que justement, elle a, dans l'ensemble des pays, les acteurs adéquats pour faire fructifier ces moyens et les transformer en résultats. Actuellement, c'est à l'étude : M. le Secrétaire général a commandé une étude pour la faisabilité d'un projet de retour au volontariat francophone.

Michel BENNASAR <sup>29</sup>

Dans le prolongement de ce que vient de dire M. Marzouki et pour apporter un élément de réflexion supplémentaire, par rapport aussi à ce que disait M. Guillou, certes, il faut aller vers un volontariat, il ne faut pas attendre simplement la demande, c'est clair. Il faut aller vers un volontariat francophone. M. Marzouki vient de faire allusion aux moyens qui risquent peut-être de manquer et pour aller encore plus loin et pour donner l'exemple du Liban, je voudrais dire que même sans faire de volontariat, il y a déjà une demande qui est beaucoup plus importante [87] que les moyens. Contrairement à ce qu'on peut penser, on a entendu parler de déclin du français au Liban. Je peux, moi témoigner, en tout cas au niveau de l'Agence Universitaire de la Francophonie et du Bureau Moyen-Orient qui s'occupe du Liban que je pourrais déjà satisfaire si j'avais plus de moyens, beaucoup plus de demandes par rapport à tout ce qui arrive journallement, et en particulier l'enseignement du français ; les gens seraient étonnés de connaître le nombre d'heures d'enseignement de français que l'on nous demande dans toutes les universités. Je ne parle pas bien sûr forcément d'universités comme l'Université Saint-Joseph où tout se fait déjà en français, mais dans d'autres universités qui ne sont pas toutes francophones, il y a une demande, il y a un besoin de français auquel nous ne pouvons pas répondre effectivement, faute de moyens. Donc, on n'a pas besoin d'aller vers un volontariat dans des pays comme le Liban. Il y a des demandes importantes de francophonie qu'on a déjà du mal à satisfaire.

---

<sup>29</sup> Directeur du bureau Moyen-Orient de l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Albert LOURDE <sup>30</sup>

Moi, je voudrais dire un mot sur l'Algérie. Le président Bouteflika qui a assisté aux deux derniers Sommets a déclaré qu'il n'assisterait pas au prochain Sommet Francophone en donnant pour raison le fait que la Francophonie était une organisation destinée à prolonger le néocolonialisme. Je voudrais savoir ce que vous pensez de la situation algérienne, de l'avenir de la Francophonie en Algérie et du fait que, semble-t-il, on ait mai expliqué, on ait mal découlé auprès du président algérien la Francophonie du colonialisme.

Michel GUILLOU

Simplement, je crois que je me trompe peut-être parce que je n'ai pas forcément de recul, c'est qu'on est aujourd'hui dans une spirale inquiétante. Il n'y a pas qu'en Algérie. Il y a aujourd'hui un courant de pensée qui se renforce et qui assimile la Francophonie à la France et par conséquent au néo-colonialisme. Moi, je le ressens ailleurs qu'en Algérie. C'est pour cela qu'il est extrêmement important de mener une campagne d'information sur la Francophonie/union culturelle. Tant qu'on n'a pas mis ça sur la table, on ne découple pas les choses. La Francophonie, ce n'est que l'union culturelle qui utilise le français mais le monde a besoin d'autres unions culturelles et donc là on découple complètement [88] la colonisation. Il faudrait même faire une démarche marketing. Après tout, pourquoi la Francophonie n'utiliserait pas les moyens modernes pour faire savoir ce qu'elle veut faire ? C'est pour cela que le fait que l'OIF par des gestes symboliques, se définisse au grand public en fonction de l'union culturelle me semble très important. Sur la question Francophonie et France, quand la France veut être dans l'Europe, elle accepte que des choses qu'elle faisait avant elle-même, ce soit l'Europe qui les fasse. Quand la France voudra faire une politique francophone, il faudra qu'elle accepte que des choses que faisait la France, en coopération ou même totalement, c'est la Francophonie qui les fasse. Il peut y avoir un problème entre une structure, un outil pour l'éducation et le français par exemple, et des structures françaises. Mais je crois qu'il est obligatoire que, à mesure que la Francophonie va se déve-

---

<sup>30</sup> Directeur du centre d'étude et de recherche juridiques sur les espaces méditerranéen et africain à l'Université de Perpignan.

opper, certaines missions soient prises en charge par l'OIF. Par exemple les actions pour le français dans les pays de la Francophonie d'appel, c'est-à-dire, la Roumanie, la Bulgarie, le Vietnam etc. pour relancer le français, je les vois plus menées par l'OIF que par la France. La France n'est qu'un des 63 pays. La France doit avoir une politique qui fasse que, tant à l'Europe qu'en Francophonie, une certaine partie des choses soit prise en charge au niveau européen ou au niveau francophone.

Quant aux moyens financiers, le jour où il y aura une volonté politique, il y aura peut-être plus facilement des moyens financiers parce que maintenant, comme il n'y a pas de volonté politique, on donne de l'argent et on dit : « Écoutez, on donne déjà beaucoup pour cela parce que ce n'est finalement pas important ». Donc, je pense que la volonté politique est essentielle. Deuxièmement, je crois aussi que, quand on regarde ce que donnent les pays francophones financièrement, même s'il y a une crise financière encore plus dure qu'aujourd'hui, ce n'est vraiment pas grand-chose par rapport à ce qu'ils font par ailleurs. Donc, la Francophonie pourrait abonder largement s'il y avait une volonté politique. J'ajoute qu'il y a d'autres gisements financiers : les collectivités locales. Vous savez qu'aujourd'hui, il y a près de 200 millions d'euros mis en avant dans la coopération décentralisée francophone mais ces dépenses se font, pour l'instant, sans coordination. Je salue la naissance de grands réseaux de coopération décentralisée, celui des régions, celui des maires, etc. Donc, peut-être faut-il une réforme du financement de la Francophonie. Peut-être faut-il simplement arriver à quelque chose qui fasse que, lorsqu'on rentre en Francophonie, et bien, on a une contribution qui est calculée de façon proportionnelle à son PIB. Je ne sais pas quelle va être la grille, mais il serait normal qu'un Sommet adopte un budget et qu'ensuite, il y ait une égalité dans la dignité, c'est-à-dire [89] qu'évidemment, celui qui est pauvre ne paye pas beaucoup mais que tout le monde paye. Effectivement, il faut sortir du volontariat actuel qui fait que ce sont les *quatre pays du Nord qui donnent* la majorité des fonds. Vous savez bien que, même si on ne veut pas l'appliquer, le principe « Qui paye commande » est un principe quand même dangereux.

Guy LAVOREL

Je voudrais dire qu'effectivement, si la Francophonie est une question annexe et pas essentiel, il y a de quoi se faire du souci. Néanmoins, ce qui serait rassurant, c'est que, je parle toujours en tant qu'universitaire, l'international était vu il y a plusieurs années comme quelque chose d'annexe. Or maintenant, il est évident qu'à l'université, c'est quelque chose d'essentiel, que c'est l'international qui prime. Donc, on a peut-être une chance de voir que, petit à petit, la Francophonie a un rôle essentiel et non plus annexe. Deuxièmement, c'est par rapport à la question sur le dialogue interreligieux, l'université a, dans ce sens, en tout cas la nôtre, un travail intéressant : il existe actuellement un travail important sur le travail religieux et en particulier sur des régions comme la vôtre. Il y a des équipes francophones qui travaillent sur l'ensemble des religions qui sont pratiquées au Liban, en Syrie et on continue. On fait un peu le pourtour méditerranéen. C'est une initiative qui permet des colloques sur les religions. Il y en a un très prochainement chez nous qui, je crois, va être vraiment un événement très important : toutes les religions connues seront représentées d'une manière ou d'une autre, même si c'est parfois une petite communauté, tout cela est soutenu parfois par l'Agence Universitaire de la Francophonie, mais peut-être pas suffisamment dans certains cas.

Jean-Emmanuel PONDI

Nous avons la chance de causer avec des étudiants, très souvent, de les voir, de les écouter, apparemment de percer le mystère de certaines incompréhensions de leur part. Pendant que M. Maïla parlait tout à l'heure, je me suis dit que je me mets dans la peau de quelqu'un qui n'est pas au courant de toutes les informations que vous avez données et que je découvrais moi-même pour la première fois. On dirait qu'il y a une obsession à ne pas informer les gens de ce qui se passe au sein de la Francophonie. On dirait que c'est une stratégie, de laisser les gens dans le flou le plus complet, ce qui les pousse à spéculer, puis à se rebiffer.

[90]

Vous disiez tout à l'heure que le cap est mis précisément sur la démocratie. Quand on vous écoute à partir d'Afrique, on se dit que les deux plus anciens présidents, qui ont 40 ans de pouvoir pratiquement, sont francophones. L'un est décédé il n'y a pas longtemps et l'autre est encore au pouvoir depuis 1967 jusqu'à



aujourd'hui. Le seul endroit où on a ramené un président qui avait été chassé par les urnes contre le président qui a été élu par le peuple, c'est dans un pays francophone du golfe de Guinée. C'est ça le problème en fait, que ce que vous dites est très cohérent, mais quand on le confronte à la réalité vécue par les gens, il y a nécessairement scepticisme et même quelque part frustration parce que ça ne cadre pas toujours beaucoup avec le vécu quotidien réel des gens. Mais c'est très bien que le cap soit mis, des idées doivent précéder l'action.

Deuxièmement, c'est qu'il faut aller où se trouvent les gens, autour des stades de football. La religion séculaire des gens aujourd'hui, c'est le football. Quand il y a quatre milliards de personnes devant leur télévision, je pense qu'une organisation comme la Francophonie dispose là d'une exceptionnelle plateforme. C'est ce qu'a fait le BIT <sup>31</sup> : il a utilisé la coupe d'Afrique des Nations du Mali en 2000, et fait une campagne extraordinaire sur l'exploitation du travail des enfants. C'était magistral. Aujourd'hui en Afrique, personne ne peut vous dire qu'il ne sait pas ce qu'on appelle la campagne « carton rouge » à l'exploitation des enfants. Qu'est-ce qui empêche la Francophonie de faire passer ses messages par exemple ? Ça coûtera moins cher en tout cas parce que ça aura un impact démultiplié. Puis les différentes coupes : les coupes d'Europe, les coupes d'Afrique, les coupes d'Asie et je ne sais pas s'il y a en Amérique Latine etc. Moi je crois qu'il faut aller là où se trouvent les gens et ils se trouvent déjà là. Donc, ils attendent, l'auditoire est captif et prêt à écouter ce qu'on lui dit.

Joseph MAÏLA

Je ne suis pas un grand spécialiste et pas du tout un sportif mais il me semble qu'il y a aussi les jeux de la Francophonie, il y a des réunions des ministres de la jeunesse et des sports qui ont lieu à Ouagadougou, en France et à Beyrouth. C'est vrai qu'il faudrait aller de l'avant.

Sur l'exposé sur Bamako et ce qui se fait en Francophonie politique, je dois dire que vous avez raison : ce n'est pas parce qu'on a un texte normatif qu'on est soudés par un même idéal, ce n'est pas parce qu'il y [91] a une adhésion libre à des mécanismes, à des processus que tout cela s'applique. Mais je dirais cela de

---

<sup>31</sup> Le Bureau International du Travail.

tous les instruments internationaux. On a un texte qui est celui de l'ONU et on a des guerres, ça ne décline pas le texte de l'ONU. Mais se donner une régulation, se donner un idéal et considérer que n'appartient pas, théoriquement encore une fois, à la Francophonie celui qui parle le français seulement, mais celui qui parle le français et qui se veut démocrate, je pense que c'est important d'apporter cette connotation. Mais je constate qu'il y a des choses qui se sont passées. Regardez les dernières élections au Bénin. Le fait que tout cela a été accompagné, encadré, ça a été une réussite formidable. Une Francophonie qui s'est mise du côté de la société civile, parce qu'elle ne s'introduit pas dans le processus politique. Je suis comme vous. Je déplore ce qui a pu se passer au Togo. À un moment donné, il y a eu un rapport extrêmement fort mettant en cause la transition Éyadéma, et en même temps on recule après. En Mauritanie, on a condamné très fortement et ensuite, on a dit : « Bien, écoutez, si vous nous donnez des gages de bonne volonté, peut-être que... », et on a réintégré. Bon, ça relève de la diplomatie mais ce qui est important, c'est qu'il y ait un cadre normatif. Et là, je saisis l'occasion pour redire ce qu'a dit le professeur Guillou dans son très bel exposé : je ne pense pas avoir réduit toute la Francophonie à la Francophonie politique. Simplement, tel était mon sujet. Mais loin de moi l'idée que toute la Francophonie se résume dans Bamako et au contraire, merci à tous ceux qui ont mis en avant la nécessité de retenir l'apprentissage du français, le pluriculturalisme et la nécessité de se défaire de cette image d'un passé colonial transporté par des puissances du Nord qui serait dans la Francophonie, et il ne faut pas seulement penser à la France, il faut penser à la Belgique. C'est vrai que le Canada est exempt de ce péché de colonialisme. Dans la mesure où nous avons affaire à des États démocrates, il faudrait quelque part exorciser par le biais d'une union culturelle certes, mais faite entre des États qui se reconnaissent dans des principes démocratiques, quelque chose de ce passé colonial qui doit être gardé dans les mémoires comme un fait d'histoire et dépassé dans l'action comme un fait qui doit au contraire, inciter à aller de l'avant.

Quant à la question qui a été posée par l'Algérie : le propos du président Bouteflika est énorme. Il accuse la France de génocide culturel et n'arrive pas à faire le pas en signant un traité avec la France et en tout cas, à intégrer la Francophonie, puisque le plus grand État francophone, après la France, l'Algérie, n'est pas membre, même pas observateur, le président est seulement invité. Donc, véritablement, c'est un problème immense. Deux petites questions : je me demande pourquoi la

France [92] ne peut pas faire dans le cadre de l'Europe ce qu'elle a fait dans le cadre de Barcelone : d'autres États appartenant à l'Europe ont accompagné un processus de mise en place. Dans le processus de Barcelone, il y a les trois volets : l'économique, le politique et la société civile. Je pense que si la Francophonie décidait de faire une union, une grande concertation dans laquelle il y aurait ces trois volets et qui serait, en quelque sorte, déterritorialisée puisqu'on n'est pas dans les limites d'un pourtour géographique qui est celui de la Méditerranée, on pourrait effectivement introduire cette dimension manquante, la dimension économique, qui me semble fondamentale et qui permettra de répondre à la question de Michel Guillou : est-ce que la Francophonie est un acteur ? Mais elle ne peut pas être un acteur si elle n'a pas la puissance du moteur économique ou s'il lui manque cette dimension, les deux autres, le politique et le culturel étant essentiels. Pourquoi ne pas penser à une espèce de « Barcelone déterritorialisé » dans un espace francophone qui, par définition, est intercontinental ?

Mon dernier point, c'est la question qui a été soulevée sur le dialogue interreligieux. C'est vrai que dans le cas de l'université, nous mettons en place, et notamment Saint-Joseph ici, des masters, en particulier un master en médiation des conflits interreligieux. Il y a un réseau de l'AUF qui s'occupe de la résolution des conflits aussi, on voit revenir le religieux par le biais des conflits. Je signale que dans toutes les transitions démocratiques qui se sont faites en Afrique, le président de la conférence de conciliation était toujours l'évêque. Ça prouve que cela joue un rôle. Mais je ne sais pas si, dans le cas de la Francophonie, nous n'avons pas intérêt à jouer aussi la laïcité, et à poser la question du religieux dans un contexte qui soit bien défini. Mais on ne peut pas parler de dialogue des cultures et des civilisations si on exclut le côté religion alors qu'on voit venir la conflictualité habillée de tous les habits du religieux.

[93]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

# *Troisième table ronde*

**Quels hommes et femmes  
pour demain ?**

***Modérateur : Michel GERVAIS***

[Retour à la table des matières](#)

[95]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Troisième table ronde**

Quels hommes et femmes pour demain ?

**Quels hommes et femmes  
pour demain ?**

***Michel GERVAIS***

[Retour à la table des matières](#)

Mesdames, Messieurs,

Je remercie l'Université Saint-Joseph, son recteur et Madame le Professeur Katia Haddad de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant à participer à ce colloque et à présider cette séance.

Je présume que leur invitation est liée à mon passé dans le monde universitaire et la Francophonie, plutôt qu'à mon statut actuel de directeur général d'un hôpital psychiatrique, ce qui serait mauvais signe quant à leur opinion sur le présent et l'avenir de la Francophonie.

Je suis très heureux de me retrouver à nouveau dans ce pays que j'adore et dont je chéris les citoyens. J'y suis venu pour la première fois en 1991, peu de temps après la fin de la guerre. C'était pour une réunion du Conseil d'administration de l'AUPELF-UREF.

Lors de mon deuxième séjour à Beyrouth, en 1998, j'ai eu l'insigne honneur de présider ce qui fut sans doute, grâce à l'hospitalité de nos amis libanais, la plus belle et la plus grande assemblée générale de l'association internationale des universités de langue française, l'AUPELF-UREF, devenue l'Agence Universitaire de la Francophonie.

J'ai eu alors l'occasion de m'entretenir très amicalement avec le regretté Premier ministre martyr, Rafic Hariri, qui m'avait fait partager ses vues aussi ambitieuses que réalistes sur l'avenir de son pays.

À cette occasion, comme lors de ma précédente visite, l'AUPELF-UREF était venue apporter du rêve et de l'espoir à nos amis du Liban. La première fois, grâce à l'initiative visionnaire de Michel Guillou et de Leila Rezk, nous étions venus « inaugurer officiellement » dans des ruines ce qui allait devenir le Bureau de l'AUPELF-UREF. Ce fut un moment particulièrement émouvant dont plusieurs Libanais se souviennent. Oui, Beyrouth pouvait espérer renaître. En tout cas, le monde universitaire francophone y croyait.

[96]

La seconde fois, nous avons fait la preuve que Beyrouth, en pleine reconstruction, était de nouveau en mesure et capable d'accueillir un événement international de grande envergure, ce qui a eu - j'en suis persuadé - une influence majeure dans la décision de tenir ici le Sommet de la Francophonie.

Et si c'était cela, le rôle de la Francophonie, créer de l'espoir, nourrir un rêve, celui d'un monde différent et contribuer à le réaliser, un monde axé sur les valeurs de l'égalité, de la liberté et de la fraternité, mais aussi sur celle de la diversité ?

J'entendais hier des exposés bien étoffés sur les dédales à travers lesquels il a fallu passer pour asseoir les bases de la Francophonie institutionnelle. J'ai malheureusement été associé, bien malgré moi, à ce processus difficile et déprimant. Mais j'ai surtout été associé aux efforts de la Francophonie sur le terrain.

Je ne saurais parler avec compétence du merveilleux travail qu'a pu faire l'ACCT dans les pays du Sud. Mais je peux témoigner des choses extraordinaires qu'a réalisées l'AUPELF-UREF :

- les centres SYFED-REFER qui ont donné accès à l'autoroute électronique aux professeurs et aux étudiants des pays les plus pauvres du Sud ;
  - les réseaux de recherche qui ont permis d'associer chercheurs du Nord et du Sud sur des thématiques liées aux exigences du développement ;
  - les instituts universitaires ;
  - les écoles doctorales ;
  - les classes bilingues en Asie du Sud Est ;
- et j'en passe.

C'est aussi cela, la Francophonie. Ce devrait l'être encore davantage dans l'avenir, si du moins l'on souhaite qu'elle cesse d'être l'affaire des politiques et des bureaucrates pour devenir celle des populations et, particulièrement, des jeunes en quête de raisons d'espérer.

J'outrepasserais mon rôle de président de séance en élaborant davantage, mais je tenais tout de même à évoquer ce côté très positif et concret de la Francophonie avant de céder la parole à nos deux intervenants sur le thème « Quels hommes et quelles femmes pour demain ? », messieurs Philippe Dessaint : et Samir Marzouki, qui ont tous deux été engagés, dans des sphères différentes, au service de cette Francophonie active et porteuse d'espoir.

[97]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Troisième table ronde**

Quels hommes et femmes pour demain ?

**Quelle information pour demain ?**

*Philippe DESSAINT*

[Retour à la table des matières](#)

Moi aussi j'ai un attachement particulier pour ce pays, je suis venu à plusieurs reprises interviewer le Premier ministre Hariri, dont vous évoquiez la mémoire, et je voudrais en particulier rappeler le nom et la mémoire de mon collègue et ami, Samir Kassir, qui a été assassiné ici il y a pratiquement un an, journaliste autour duquel nous allons d'ailleurs faire une émission. Je veux saluer sa mémoire pour le talent qui était le sien, pour le courage qu'il avait également, il collaborait à la chaîne dont vous venez de parler.

Je vais essayer de parler du sujet qui nous intéresse aujourd'hui quel avenir pour l'information télévisée, principalement dans le cadre de TV5. Je vais essayer de vous dire où en est TV5 Monde aujourd'hui, quelles sont les collaborations que nous avons, vous parliez d'un réseau mondial de diffusion, il est en effet important, et peut-être des regrets que je peux avoir en tant que directeur de l'information, de ne pas associer suffisamment de journalistes, notamment du Sud, à notre production d'information. Nous essayerons de voir les raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans cette situation. S'il faut parler de l'avenir de cette information télévisée, j'ai un rôle qui est relativement plus facile, puisque l'avenir par



définition va s'inventer, et vous ne m'en voudrez pas si dans dix ans ce n'est pas tout à fait conforme à ce que je vous indique aujourd'hui. Je salue aussi la mémoire du Président Senghor, la question des télévisions satellitaires est un sujet sur lequel il s'est peu étendu, par conséquent ça nous autorisera nous aussi à faire preuve d'imagination dans ce domaine.

Si on parle aujourd'hui de l'information télévisée francophone dans le monde, il faut parler de différentes rédactions : il y a sur la planète aux alentours de quatre mille journalistes qui concourent directement ou indirectement à la production d'une information télévisée [98] francophone. Il y a naturellement les grandes rédactions numériques, France Télévision, Radio Canada, les Belges, les Suisses, les Québécois, les Canadiens, etc. ; il y a les rédactions au Sud avec lesquelles nous essayons de travailler, notamment des rédactions au Maghreb ou en Afrique ; puis nous avons quelques collaborations ponctuelles en Asie, avec de plus en plus des télévisions en Europe centrale et orientale de pays qui viennent de rejoindre la famille de la Francophonie.

Que peut-on dire aujourd'hui de ce que représente TV5 ? Il y a un certain misérabilisme actuellement en France qui consiste à dire qu'aucun outil n'existe et que la France est muette à l'international, raison pour laquelle il faut de toute urgence créer une chaîne d'information supplémentaire. Quand on regarde la réalité des chiffres, il faut quand même constater que TV5 Monde est le deuxième réseau mondial en termes de potentiel de téléspectateurs, entre 550 et 600 millions ; nous sommes présents sur six mille réseaux câblés, autant dire qu'il y a en effet une force de frappe importante en matière d'information. L'information sur TV5 Monde est une information plurielle, multiple, puisque chaque jour nous diffusons un journal d'un pays partenaire, un français, un belge, un canadien, etc. ; la rédaction de TV5 assure, elle, la production quotidienne de quelque cinq heures d'information avec une rédaction qui lui est dédiée, je reviendrai également sur ce point.

Si on évoque l'avenir, vous me permettrez de dire quelques mots du passé, et aussi du présent, ce qui permettra de nous situer. Il y a une dizaine d'années, l'information francophone, puisque je rappelle que TV5 est l'un des opérateurs de la Francophonie, cette information était la rediffusion des journaux partenaires, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas la vision d'une information propre, spécifique ; l'information sur TV5 Monde était la compilation de visions nationales de l'actualité :

on passait d'une vision française à une vision québécoise, puis à une vision suisse, etc. ; il n'y avait donc pas de rédaction il y a une dizaine d'années lorsque je suis arrivé à TV5. Nous nous sommes rendu compte, bien évidemment, qu'il fallait peu à peu compléter ces regards nationaux par une dimension éditoriale propre à TV5. C'est ainsi que peu à peu nous avons créé une rédaction qui est aujourd'hui la seule en France à fonctionner intégralement sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avec la même production éditoriale le jour et la nuit ; les journalistes sur TV5 ont l'interdiction de dire « bonjour » [99] ou « bonsoir », puisque par définition, nos journaux étant diffusés mondialement, ils doivent aller rencontrer un public qui se lève ou qui va se coucher en fonction des décalages horaires. La rédaction aujourd'hui, pour vous donner un ordre de grandeur, emploie une soixantaine de personnes pour faire ce travail. Si je donne encore un chiffre pour que l'on puisse apprécier la dimension du mandat qui nous est confié, l'information sur TV5 représente à peu près un budget de dix millions d'euros pour ses seize journaux quotidiens, plus des magazines. Pour vous donner un ordre de grandeur, le groupe France télévision, c'est-à-dire France 2, France 3 etc. représente un budget à peu près de cinq cents millions d'euros. Cela signifie qu'en gros l'information internationale sur TV5 mobilise un budget qui est d'un peu moins de 2 % de ce que représente un budget comme celui de France télévision en matière d'information.

Évidemment, il est difficile de produire dans ces conditions, il est difficile de faire des reportages, d'avoir une ambition éditoriale. Mais paradoxalement, ça a été, au moins jusqu'à présent, d'une certaine façon une chance : nous n'avions pas les moyens, ni au fond besoin, de créer une rédaction qui ait vocation à rivaliser avec les rédactions nationales avec lesquelles nous travaillons ; nous ne pouvions pas le faire, nous ne pouvions pas faire des reportages, nous ne pouvions pas faire les mêmes magazines, donc il a bien fallu exister néanmoins avec une vision éditoriale spécifique. Et cette chance, ça a été de pouvoir aller rencontrer chacune de ces rédactions en leur disant : « Si on ne travaille pas ensemble, si on n'utilise pas vos reportages, si on n'utilise pas votre réseau de correspondants, on ne pourra pas travailler ». Et donc peu à peu, nous sommes parvenus à avoir une sorte de rédaction multilocalisée, avec des journalistes, quelque trois mille au total qui, directement ou indirectement, travaillent pour nous lorsqu'ils font des reportages, lorsqu'ils font des duplex avec nous, et peu à peu s'est donc créée une rédaction qui

avait le risque d'être un peu en patchwork, c'est-à-dire avec une approche éditoriale relativement complexe, certains disaient même décousue. Mais le fait de pouvoir lire les grands événements de la planète à travers des regards aussi différents que ceux de ces rédactions basées à Montréal, Genève, Paris, etc. nous a donné une singularité et une personnalité éditoriales, et une force assez réelle. Je me souviens notamment lorsqu'il y a eu le 11 septembre ou la guerre d'Irak, à chaque fois nous avons interrompu les grilles [100] de programmes et nous sommes partis en « tout information ». Le fait de pouvoir proposer à notre public une vision qui n'était pas la vision d'un pays, mais la vision d'une culture, nous a permis de faire des journaux qui se complétaient, qui avaient des approches sensiblement différentes mais qui avaient *in fine* proposé une vision qui n'était à nouveau pas une vision hégémonique ou ethnocentrique, et qui nous permettait d'aller au-delà de cette approche nationale.

Car au fond qu'est-ce que pour nous une information francophone ? Évidemment, ce n'est pas simplement l'information qui parle en français. C'est une information, c'est une télévision qui se doit d'être respectueuse de la pluralité, de l'humanisme, de notions de droits de l'Homme bien évidemment, et c'est aussi une information qui doit avoir une distance critique. Naturellement, nous fonctionnons à 95 % sur des budgets publics, avec notamment, et je suis de ceux qui le regrettent, une implication extrêmement forte de la France à près de 80 % de notre budget. Je ne regrette évidemment pas l'effort de la France, mais je regrette que les autres pays de la Francophonie, surtout ceux qui le peuvent au plan budgétaire, ne relaient pas de manière plus importante cet effort financier.

Donc, cette diversité, cette pluralité, nous nous attachons à la faire vivre, à la prouver dans chacun de nos journaux. C'est-à-dire qu'au-delà d'une simple compilation de visions éditoriales, de visions de journalistes à travers le monde, nous nous sommes attachés à chaque fois que nous le pouvions, à faire travailler avec nous des journalistes qui avaient cette même ambition d'une Francophonie humaniste, ouverte, respectueuse de la diversité, des oppositions, de façon à pouvoir à nouveau inventer quelque chose en allant. On pourrait se dire qu'on n'a finalement pas si mal réussi, en disant : « Cette rédaction est reconnue, elle fait à peu près maintenant six heures d'information par jour, elle se développe, et elle touche un potentiel de quelque six cents millions de téléspectateurs », et en rester là.

En fait le regret que j'ai, c'est que les rédactions que je cite depuis tout à l'heure sont des rédactions qui, pour l'essentiel, se trouvent au Nord. Ce sont des rédactions des pays relativement riches, qui sont en mesure de mobiliser des technologies, de déplacer des journalistes, de les mettre dans l'avion, etc. Mais qu'en est-il de la Francophonie du Sud, où il y a près de la moitié de la famille francophone ? Comment se fait-il que nous ayons une approche aussi schizophrène d'une certaine [101] façon ? Pourquoi est-ce que l'information que nous faisons est à ce point elliptique, absente de ce qui se passe au Sud ? Il y a bien de l'information du Sud, lorsque nous faisons des reportages, lorsque nous envoyons des journalistes du Nord au Sud, lorsque malheureusement il y a des drames qui nous amènent à couvrir l'actualité, et lorsqu'en Afrique nous contribuons malheureusement à ce qu'il est convenu d'appeler l'afro-pessimisme, c'est-à-dire quand nous allons couvrir les conflits, les famines, l'exclusion du sida, etc., nous faisons certes de l'actualité, mais nous le faisons sans les Africains. Pourquoi cette réalité ? Est-ce que c'est un problème de structure ? Les structures existent ! Elles ont tendance quelquefois à tourner un peu sur elles-mêmes, mais elles existent. La difficulté c'est que, aujourd'hui dans cette Francophonie, il y a des âges, des moments différents. S'il est possible aujourd'hui en France de rapporter à l'antenne tous les événements de l'affaire *Clearstream* ou autre chose avec cette distance critique, cet âge, ce moment, n'existe pas, n'est malheureusement pas encore atteint avec des télévisions relativement étatiques qui n'ont pas cette distance critique et n'ont pas la possibilité de nous offrir des reportages. Il y a dix ans, on pouvait se dire : « On n'a pas les reportages ou les journaux du Sud, d'Afrique notamment ou du Maghreb parce qu'ils ne sont pas sur satellites ; s'ils l'étaient, on pourrait enregistrer les reportages et les mettre dans nos journaux ». On a tenté de le faire, techniquement aujourd'hui, c'est assez facile, beaucoup de télévisions du Sud sont sur les satellites, et celles qui n'y sont pas fournissent un bouquet qui nous permet, directement ou indirectement, de les avoir ; en plus l'avènement et le développement d'Internet nous permettent aujourd'hui d'avoir une transmission d'images et de son extrêmement rapide et peu onéreuse. La technologie nous a permis d'ouvrir tout grand les portes à ces reportages d'une autre Francophonie. Le regret que j'ai, et je n'incrimine pas mes collègues, c'est qu'un certain nombre d'États et d'hommes politiques n'acceptent pas que les reportages touchent une dimension sociétale, puissent avoir un équilibre avec les oppositions, bref puissent être faits avec une distance critique, une exigence citoyenne, et nous ne pouvons pas aujourd'hui mettre dans

nos journaux des reportages qui sont pour l'essentiel la couverture du conseil des ministres, l'accueil des officiels, etc. Le regret que j'ai c'est qu'il y ait de ce fait une absence extrêmement forte, dans notre production éditoriale, d'une partie de cette Francophonie, qui est en [102] devenir au plan éditorial, et je sais qu'il y a une grande impatience de la part de mes collègues du Sud de pouvoir eux aussi travailler dans cette direction. Mais malheureusement aujourd'hui l'information dont j'ai la responsabilité sur TV5 Monde est une information dont je sais bien, et dont je déplore d'ailleurs le fait qu'elle soit incomplète. C'est une information qui, à nouveau, n'accorde pas une place suffisante à des événements, à des femmes, à des hommes qui viennent d'autres lieux que les rédactions que j'évoque. On essaie de créer des échanges de journalistes, on essaie d'accueillir dans les rédactions des confrères et des consœurs du Sud et la diversité, c'est également que des femmes viennent rejoindre dans le milieu de l'information le travail des équipes éditoriales. Nous essayons, et je le dis à nouveau sans suffisance, sans égocentrisme qui serait tout à fait déplacé, je fais du journalisme depuis trop longtemps, il y a une vingtaine d'années, en France, nous n'avions pas non plus nécessairement les grandes capacités à être dans cette distance critique.

Donc, l'avenir de cette information télévisuelle francophone, pour moi, pose clairement la question de l'accueil de dizaines de télévisions qui ont aujourd'hui une production journalistique certes, mais qui n'est pas susceptible d'être accueillie dans nos journaux, sauf à les décrédibiliser. Donc nous essayons de compenser cela en faisant émerger un réseau de correspondants, notamment dans certains pays du Sud. J'ai eu l'occasion la semaine dernière d'installer un bureau de correspondants au sein de Radio Canada, de journalistes qui vont travailler exclusivement pour nous en décryptant l'information canadienne pour les téléspectateurs mondiaux de TV5. Nous allons faire la même chose en Asie et à Bruxelles, pour parler de l'Europe autrement, mais il est urgent, il est essentiel que l'avenir de cette information francophone ne se fasse pas sans l'ensemble des journalistes, sans l'ensemble des populations qui composent cette Francophonie. Autrement, nous risquons une fracture éditoriale, si je puis dire, et de continuer à faire de l'information entre rédactions relativement riches et avancées par rapport à cette exigence éthique que j'évoquais tout à l'heure. Mais il faut que nous avancions ensemble, et je compte réunir prochainement des directeurs de télévision, notamment d'Afri-

que, afin que nous puissions voir comment mieux accueillir leurs reportages pour qu'il puisse y avoir cette évolution.

[103]

Peut-être un autre point à propos d'un regret qui a été manifesté hier à cette même table, sur le fait que TV5 Monde, au fond, ne parlait pas de la Francophonie, reproche qui nous est assez classiquement fait. La Francophonie, nous essayons d'en parler vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, c'est-à-dire que dès lors que nous diffusons de la musique, des films, dès lors que nous faisons de l'information, nous estimons avoir déjà contribué à faire vivre une Francophonie, et pas simplement pour les quelque 180 à 200 millions de locuteurs confortables du français, mais également pour les apprenants, pour ceux que l'on appelle les francophiles, qui sont une partie extrêmement importante de notre public. Il y a eu d'ailleurs sur ce point des débats importants à TV5 pour se demander si TV5 ne devait parler qu'en français : est-ce que la Francophonie ne parle qu'en français ? C'est un débat qui est actuellement en cours sur une chaîne qui devrait voir le jour en France dans quelques mois, c'est un débat très important puisque cette chaîne, la CFII, il avait été imaginé dans un premier temps qu'elle parlerait en anglais pendant une vingtaine d'heures par jour, et puis un autre choix est en train de se dessiner, je ne suis pas le porte-parole de ce projet éditorial, mais en tout cas nous voyons bien que la question se pose. TV5 s'est attachée à élargir son audience en sous-titrant, notamment ses fictions : nous sous-titrons en sept ou huit langues, cela dépend, et nous mesurons que chaque fois que nous sous-titrons une, fiction, elle gagne entre huit et dix fois plus de public. C'est donc un enjeu tout à fait considérable de ne pas considérer, pour nous, en matière d'information, que nous devrions tenir dans un profond mépris tout bipède qui ne parle pas français. Nous devons au contraire nous attacher à sous-titrer, notamment en français, je travaille sur ce projet avec Radio Canada qui est assez avancé, pour pouvoir sous-titrer en direct notre production éditoriale, de façon à aller chercher un auditoire qui n'est pas simplement l'auditoire des Français, Belges, Canadiens ou Suisses expatriés, pas simplement les voyageurs, mais aller rencontrer un public qui apprendra le français avec nous. Nous avons, sur le même thème, lancé des émissions en synergie avec Internet, notamment *Sept jours sur la planète*, et là aussi, nous avons l'ambition d'avoir un soutien pédagogique de façon à élargir l'audience au-delà des Francophones confortables. Nous nous demandons si nous ne pour-

rions pas, dans certaines zones, sous-titrer également en anglais un certain nombre de nos bulletins d'information [104] de façon à chercher là aussi à élargir le public ; mais malheureusement cette solution est onéreuse. En revanche, nous avons renoncé, je ne sais pas si nous avons renoncé, car nous étions assez unanimes à ne pas vouloir faire ce choix, à ce qu'il y ait une voix, donc oralement la chaîne ne parle et ne parlera qu'en français.

Pourquoi ne parle-t-on pas davantage de la Francophonie ? C'est un élément un peu complexe. J'étais il y a quelques semaines à Bucarest où on prépare le Sommet de la Francophonie. J'étais ici <sup>32</sup> en 2001 et 2002 également pour le Sommet de la Francophonie. Donc c'est un exercice important, incontournable pour nous, et terrible lorsqu'on fait de l'information. Terrible car que montre-t-on dans un Sommet de la Francophonie ? On fait un portrait du pays hôte, on fait des reportages dans les pays de la famille francophone sur l'apprentissage du français, sur les écoles, sur les livres, etc., mais le Sommet par lui-même est probablement l'événement le plus difficile à couvrir pour nous, déjà parce que généralement il est à huis clos, et donc c'est un peu difficile d'en rendre compte, et ensuite il est assez monstrueusement institutionnel, c'est-à-dire que nous pouvons filmer à nouveau les Chefs d'État entre eux, nous pouvons filmer les réunions bilatérales lorsqu'elles se terminent ou qu'elles vont commencer, mais rendre compte de la vie de la Francophonie de cette façon, c'est même lui rendre un assez mauvais service, car c'est montrer au public international que cette Francophonie, c'est du tapis rouge, c'est très institutionnel, c'est très savant, mais que, en gros, ça ne les concerne pas. C'est peut-être par manque d'imagination de la part des équipes et de moi-même, mais nous ne parvenons pas à rendre extrêmement vivante cette dimension d'une Francophonie institutionnelle. J'entendais hier les porteurs de ce projet nous expliquer les méandres qu'il y a eus pour savoir si tel pays, si tel gouvernement pouvait y être représenté. C'est tout à fait important, il faut que nous nous le rappelions, mais sur une approche « grand public » il est difficile de passionner les foules autour de cela. Donc, sachez que pour nous c'est un défi, nous réfléchissons actuellement à la création d'une émission, d'un thème, mais nous avons, dans d'autres émissions, invité des linguistes, nous avons rendu compte de travaux de l'AUF ou des structures précédentes, nous essayons également de rendre compte des efforts que fait la Francophonie en matière [105] de prévision des

---

<sup>32</sup> À Beyrouth.

crises, de ce que peut faire le Président Diouf en Afrique lorsqu'il y a tel ou tel conflit qui menace, etc., nous essayons de rendre compte de ce qui fait la Francophonie institutionnelle, mais je dois dire que nous avons une difficulté à intéresser le public à ce qui va constituer l'actualité de la Francophonie institutionnelle.

Notre ambition extrêmement forte est de ne pas limiter, même si nous vivons budgétairement et éditorialement beaucoup avec ces rédactions du Nord, nous voulons, nous avons l'envie, la gourmandise d'associer les autres rédactions francophones, parce qu'autrement nous serons simplement un club de rédactions blanches et riches, et ce n'est pas tout à fait l'objectif qui est le nôtre. Et puis je compte sur vous pour peut-être me donner des conseils à propos d'une couverture plus « grand public » de la Francophonie que j'ai qualifiée, peut-être imprudemment tout à l'heure, d'institutionnelle.



[107]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Troisième table ronde**

Quels hommes et femmes pour demain ?

**Quelle école francophone  
pour demain ?**

***Samir MARZOUKI***

[Retour à la table des matières](#)

Je remercie mes amis de l'Université Saint-Joseph où je viens toujours avec un plaisir sans mélange et dont j'admire l'aventure intellectuelle dans sa rigueur et sa subtilité. Mes remerciements vont en particulier au Professeur Katia Haddad et je salue fraternellement et respectueusement le Professeur Selim Abou.

« I have a dream », disait Martin Luther King dans sa langue. Moi aussi j'ai un rêve et je le dis dans une de mes langues, celle que j'ai apprise à l'école et qui m'est devenue consubstantielle, au point qu'étant ma langue de travail, elle est aussi ma langue des rêves, la langue dans laquelle s'expriment entre autres mes divagations littéraires. Mon rêve est que l'ensemble des pays de la Francophonie du Sud parvienne à réaliser ce que certains d'entre eux ont accompli : la scolarisation universelle, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucune fille et aucun garçon en âge d'être scolarisé qui soient contraints de travailler pour aider leur famille, dans les champs, les échoppes d'artisans ou les rangs des milices armées, qui soient, faute d'infrastructure scolaire et de moyens, livrés à eux-mêmes et à tous les dangers

dans des rues sans pitié, victimes désignées de toutes les exploitations, ignorant de tout, y compris de leur corps et de leur dignité d'êtres humains.

Nous sommes loin de la réalisation de ce rêve mais, contrairement à une idée pessimiste fort répandue, il y a des frémissements prometteurs. Jamais, par exemple, le taux de scolarisation dans nos pays n'avait atteint les chiffres actuels. Une véritable révolution éducative caractérise quelques-uns de ces pays sur les quinze et surtout les dix dernières années. Malheureusement, la croissance démographique parallèle et les effets conjugués des conflits armés, des pandémies et autres calamités naturelles et humaines rendent précaire cette embellie. Mais les progrès sont indéniables bien que nous soyons à présent [108] certains que l'année 2015 choisie par la communauté internationale comme horizon pour l'atteinte de l'objectif de scolarisation primaire universelle ne verra malheureusement pas partout atteint ce minimum qu'exige notre dignité.

Face à cette incontestable réalité, deux attitudes sont possibles le verre à moitié plein et le verre à moitié vide. Je choisis le verre à moitié plein parce que c'est la seule voie possible pour vivre et agir. Mais cela n'empêche pas la lucidité, celle qui permet de voir le chemin qui reste à parcourir et les obstacles à aplanir : la pauvreté de plusieurs États et leur dépendance économique qui diminuent de fait leurs investissements consacrés à l'éducation et empêchent objectivement leur population d'envoyer ses enfants à l'école quand cette école existe (sait-on par exemple que si Madagascar a réalisé des progrès remarquables dans la scolarisation des enfants malgaches, c'est entre autres dû à l'octroi gratuit de kits scolaires qui, aux yeux des citoyens du Nord, paraîtraient ridiculement peu coûteux mais que la plupart des familles malgaches ne pouvaient pas prendre en charge ?), les recrutements à faire qui se traduisent en chiffres astronomiques et qui ont obligé plusieurs États à recourir à un personnel sous-qualifié, mal ou pas formé et sous-payé donc incapable de donner à l'éducation la qualité qu'elle doit avoir, celle qui a permis aux pays dits émergents d'émerger, la croissance démographique exponentielle dont j'ai déjà parlé, les difficultés que rencontre l'éducation des filles dans certaines zones de la Francophonie mais aussi, il faut bien le dire, les déviations de certains systèmes, la corruption contre laquelle on se mobilise de plus en plus mais qui a une capacité de résistance et de nuisance énorme, les abus, y compris sexuels, qui déparent en profondeur le système scolaire parce qu'ils font vaciller son socle principal qui est sa crédibilité, les obstacles qui se dressent devant

la mise en œuvre de l'alphabétisation dans les langues maternelles qui est la solution pour un passage réussi à une scolarisation durable en français, les cohortes de maîtres non formés qu'il faut former et qui, y compris dans des pays qui ont mieux réussi que d'autres, dominant mal et parfois ne dominant pas du tout la langue et les matières dont ils doivent transmettre la connaissance, les exclus des systèmes scolaires, les non-scolarisés comme les déscolarisés, ceux qui n'ont pas eu la chance d'entrer dans le système et ceux qui l'ont quitté, souvent parce qu'ils n'avaient pas reçu les moyens d'y demeurer. Ceux-là sont plus nombreux [109] que ceux qui sont dans le système et on ne peut certainement pas, pour construire le développement, les considérer comme quantité négligeable, loin de là. Il faut se préoccuper de leur formation professionnelle, de leur insertion sociale, de leur protection. Mais un pays peut-il aussi négliger l'alphabétisation de sa population adulte analphabète s'il entend préserver ses chances de développement ? Peut-il se consacrer à une tranche d'âge de sa population et consacrer ainsi un fossé entre les générations qui ne peut que compromettre ce développement ? Comment donner une vraie maîtrise du français, langue de développement des individus comme des pays ou langue étrangère propre à multiplier les chances économiques et culturelles des pays et les chances d'embauche et d'épanouissement des individus dans un environnement francophone réduit à la portion congrue ou inexistant, désertique ? Certes il y a TV5 qui est une chance pour la Francophonie et qui est un canal important pour entretenir la langue française (le sous-titrage en français de ses programmes francophones me semble à cet égard un choix stratégique important) mais TV5 est capté par satellite c'est-à-dire qu'elle n'existe pas pour une grande majorité des populations des pays francophones du Sud et ce en dépit des Maisons de TV5. Je ne parlerai pas des journaux francophones qui se maintiennent à force de courage et d'obstination, menacés de disparition à tout moment ou des éditeurs francophones du Sud défendant bec et ongles, au jour le jour, leur petite place dans un marché mondial qui ne leur fait pas de cadeau.

Je viens d'évoquer la réalité, les défis que, dans le domaine de l'éducation, les pays francophones et les organisations de la Francophonie doivent relever, les lacunes qu'ils doivent combler, les difficultés qu'ils doivent affronter. Depuis les origines de la Francophonie institutionnelle, en particulier à partir du Sommet de Dakar - et, nous l'espérons pour l'avenir, à partir du Sommet de Bucarest -, tous deux consacrés à l'éducation, diverses solutions, diverses planifications, diverses

structures, diverses actions ont été imaginées, conçues, expérimentées, mises en œuvre, certaines abandonnées, d'autres plus pérennes, certaines peu performantes, d'autres très efficaces et toutes en faveur des pays du Sud membres de la Francophonie. J'ai personnellement participé, comme enseignant universitaire, directeur d'établissements supérieurs et conseiller en Tunisie, chargé de mission, expert puis membre du conseil d'administration à l'AUPELF, devenue AUPELF-UREF, [110] devenue AUF, comme expert, représentant de la Tunisie puis comme directeur de l'éducation à l'ACCT, devenue Agence Intergouvernementale de la Francophonie, devenue Organisation internationale de la Francophonie, à quelques-unes de ces actions. Roger Dehaybe, Michel Guillou, Michel Gervais, Christian Valantin s'en souviennent et je puis mesurer, à mon échelle, l'engagement de la Francophonie, son souci du terrain, son respect des contextes, des particularités et des différences, son investissement dans le transfert des connaissances et le développement de l'expertise du Sud. Mais tout cela, qui est fort respectable, qui est nécessaire, indispensable, ne suffit pas. Il faudrait une mobilisation sans précédent pour l'éducation, et des moyens humains et financiers à la hauteur de ses enjeux. Il faudrait traduire dans les faits et de manière durable les appels de toutes les instances de la Francophonie à donner une priorité absolue à l'éducation qui est le socle sur lequel tout le reste se bâtit et sans lequel tout le reste est éphémère. Nous parlons de plus en plus souvent de démocratie ; or comment construire cette démocratie et comment surtout la préserver avec une population majoritairement analphabète, proie insigne pour les démagogues et les intégristes de tout bord ?

Victor Hugo disait en son temps que si l'on voulait supprimer les prisons, il fallait construire des écoles. Or la Francophonie, faute de moyens, ne s'est jamais investie dans la construction de l'infrastructure scolaire ou l'équipement de salles de classe ou - face à la révolution numérique actuelle qui, au handicap de l'analphabétisme, ajoute celui de l'analphabétisme numérique - elle ne s'est pas investie dans la dotation massive de matériel informatique. Elle n'a pas les moyens de développer de telles stratégies et ne les a jamais eus, ce qui l'a toujours obligée à trouver des niches d'intervention qu'elle veut démultiplier, recherchant un effet de levier et voulant réaliser beaucoup avec peu de moyens, ce à quoi elle est parfois parvenue.

C'est pourquoi elle a toujours ciblé son action, par exemple en s'intéressant aux formateurs plus qu'aux instituteurs de base, comptant sur une diffusion pyra-

midale, parfois hypothétique, des savoirs acquis ou assumant elle-même les coûts d'une diffusion de ces savoirs à une plus grande échelle et devant par conséquent limiter cet effort géographiquement, en le confinant à quelques pays comme pour son appui à la production endogène de manuels scolaires. C'est pourquoi elle a également eu tendance, durant des dizaines d'années, à recourir [111] à des projets expérimentaux qui demeuraient expérimentaux parce que le coût de leur généralisation était prohibitif. Les pôles de coopération qui sont actuellement en gestation et qui visent à mutualiser, sur des questions importantes comme les centres d'enseignement du français ou l'enseignement du français dans une région donnée de la Francophonie, l'ensemble des moyens mis en œuvre par les coopérations bilatérales et multilatérales, constituent sans doute une ébauche de solution permettant de pérenniser des projets dans le but de capitaliser leurs acquis et réalisations.

Je parlais d'un rêve au début de mon intervention et le Professeur Katia Haddad m'a invité à répondre à la question : quelle école pour demain ? Je prendrai cette question - toujours la bouteille à moitié pleine - dans le sens de : Quelle école voulons-nous pour demain et non dans le sens de : Quelle école aurons-nous demain ? Ce que nous voulons ou devrions vouloir, ce sont de vraies écoles dans lesquelles les enfants auraient une véritable chance d'apprendre ce qu'il est indispensable d'apprendre, c'est-à-dire des aptitudes à lire, à écrire, à calculer donc à être autonomes pour continuer leur apprentissage ou s'insérer dans la vie professionnelle, des écoles au moins bilingues sinon trilingues dans lesquelles les apprenants, outre leur langue maternelle, maîtriseraient au moins le français ou, s'ils sont francophones natifs, maîtriseraient une autre langue. De nos jours en effet et devant la mobilité sociale, l'instabilité professionnelle et les effets de la mondialisation, un unilingue est presque analphabète. Mais c'était déjà le cas dans de nombreux pays au début du siècle précédent. Le poète national de la Tunisie, Abou'l Qacem Ech-Chebbi, qui est à la fois notre Hugo et notre Rimbaud, étudiant à l'Université de la Zitouna, exclusivement arabophone comme le fut mon père et comme le furent tant d'hommes avant la généralisation du modèle de l'école occidentale, écrivait à un confrère, enviant les élèves du collège Sadiki, bilingues et donc francophones : « Je ne pourrai jamais prendre mon envol. Je suis un oiseau qui n'a qu'une seule aile ». Ce que nous voulons ou devrions vouloir, ce sont des écoles bénéficiant de l'équipement minimal, des élèves ayant des manuels et du matériel scolaire, des maîtres méritant leur nom c'est-à-dire maîtrisant d'abord

leur(s) langue(s) d'enseignement et les matières qu'ils sont appelés à enseigner et sachant aussi transmettre la connaissance de cette langue ou de ces langues et de cette matière ou de ces matières.

[112]

Certains pays l'ont fait, d'autres sont en passe de le faire, ce n'est pas impossible s'il y a une mobilisation nationale et internationale conséquentes. Ce qui devrait être le minimum requis d'un système éducatif est loin d'exister partout mais, s'il s'agit d'une préoccupation majeure pour les pays francophones, c'est le but que poursuivent toutes les aires linguistiques et toutes les communautés. Le plus francophone, ce qui serait la marque de fabrique de la Francophonie et le signe de sa solidarité et de sa communauté de destin est ailleurs. Je le résumerai en trois exigences pour l'école sans lesquelles il me paraît difficile de parler sérieusement de Francophonie :

1. Un enseignement du français exigeant et ambitieux et pas seulement fondé sur des aptitudes minimales à communiquer. Certes tout dépend des contextes mais, partout où c'est possible, il faut viser, en même temps que l'apprentissage de la langue, l'acquisition de la culture parce qu'un véritable apprentissage de la langue ne peut être séparé d'une imprégnation culturelle, parce que l'ambition est génératrice d'effort, de progrès, d'élévation. Il faut viser plus pour obtenir moins. C'est pourquoi quand j'ai eu la chance de conduire, dans le cadre d'une réforme ambitieuse de l'éducation dans mon pays, la chance de conduire la réforme de l'enseignement du français, du primaire au supérieur, j'ai refusé, avec l'ensemble des autres artisans de la réforme, de considérer la dégradation du statut et de la maîtrise de cette langue comme un fait irréversible et d'en prendre acte, résisté à tous ceux qui voulaient donner à cette langue le statut de langue étrangère et imposé par le débat et la persuasion le maintien de son statut de langue seconde, ce qui a entraîné des mesures en sa faveur, taux horaire, programmes et manuels renouvelés, effort porté sur la formation des maîtres, développement de l'environnement culturel francophone, soutien à l'Association des enseignants de français, tout cela conjugué devant aboutir, à partir d'un statut de fait, grâce à l'ambition du statut visé, à un nouveau statut de fait qui, même si les objectifs initiaux n'ont pas été pleinement atteints - ce n'est pas ici le lieu d'en expliquer les causes - consti-

tuait un pas considérable sur la voie du statut visé. Je raconterai un jour comment nous avons rallumé la passion éteinte en voulant non seulement la langue française mais aussi la culture. Cette dimension culturelle me semble en effet fondamentale, particulièrement dans les pays où le français est un médium nécessaire mais n'est pas la langue maternelle des populations, les pays de français [113] langue seconde pour aller vite, comme les pays d'Afrique subsaharienne francophone ou les pays du Maghreb. Nulle contradiction du reste entre cette visée culturelle de l'enseignement et l'enracinement identitaire qui est aussi l'une des finalités de l'éducation nationale. Pensons à Senghor auquel nous rendons hommage par ce colloque. Qui plus que lui était dans sa culture africaine comme un poisson dans l'eau ? N'était-il pas même l'un de ceux qui ont le plus contribué à faire connaître sa culture africaine au monde entier à travers le médium de la culture française ? C'est que ses instituteurs n'avaient pas visé, à son entrée à l'école, à le badigeonner de culture française mais à faire que cette culture le pénètre et se fonde avec la sienne pour lui ouvrir deux fenêtres sur le monde et lui donner deux moyens de parler, d'écrire, de travailler, de convaincre, de lutter et d'aimer.

« Moi j'ai ta langue et puis la mienne

Je peux me dire à ta façon

Voltaire est à moi plus qu'à toi

Mais j'ai de plus Abou Nawas »,

ai-je moi-même écrit, pardonnez-moi de citer mes vers minuscules après avoir évoqué le géant qu'est Senghor.

2. Cette école francophone de demain devrait aussi être fondée sur l'idée de l'égalité des langues, sur le respect des autres langues qui doit être inculqué à l'enfant et d'abord le respect de la sienne propre, sa langue maternelle ou sa langue natale. J'ai souvent eu des débats avec des francophones natifs préoccupés par le sort ou l'évolution de leur langue mais quelquefois dramatiquement inattentifs au sort ou à l'évolution de la mienne. Un Québécois fier de la francisation qui impose l'usage du français et permet à un citoyen d'exiger qu'on lui parle et qu'on lui écrive dans sa langue ne devrait pas s'étonner qu'un pays arabe appartenant à la Fran-

cophonie soit préoccupé par l'arabisation car celle-ci est aussi légitime dans ce pays que la francisation l'est au Québec et n'est pas contradictoire avec l'attachement au français et les efforts fournis en faveur de sa maîtrise et de sa diffusion. Car si la Francophonie n'est pas diversité, n'accepte pas la diversité qui la constitue, de quel droit critiquerait-elle la langue unique et hégémonique que serait l'anglais ? Qu'est-ce qui nous pousserait à opter pour le français, nous qui l'avons appris à l'école, qui ne sommes pas des francophones natifs, outre les liens historiques que nous avons avec cette langue, sinon le fait que nous la vivons dans une relation qui [114] nous enrichit sans nous diminuer et sans nous forcer à délaissier ou à mépriser nos langues maternelles ?

3. L'école francophone de demain devrait enfin, à mes yeux, être beaucoup plus francophone qu'elle ne l'est aujourd'hui c'est-à-dire veiller à introduire dans ses programmes l'ouverture sur les autres aires de la Francophonie et la présentation de la diversité et de la richesse culturelles de l'ensemble des composantes de cette communauté qui nous unit grâce à notre langue commune. Nous en sommes loin à présent, tous autant que nous sommes. Un séminaire organisé par la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) autour de cette question, lors de la dernière Foire du livre de Paris, l'a cruellement révélé à ceux qui ne le savaient pas. Quelle chance unique nous avons et quelle chance unique nous ratons au quotidien en ne dévoilant pas à nos enfants les merveilles auxquelles ils peuvent accéder grâce à la langue française. Certes, pour cela, il faudrait des moyens, une pédagogie adaptée, une meilleure circulation des productions littéraires et artistiques en Francophonie. Cela se fait en partie et le rôle joué par la coopération multilatérale francophone est à cet égard important mais il reste beaucoup de chemin à faire, si nous éveillons nos enfants à cette conscience francophone, je suis certain qu'ils feront alors beaucoup plus de progrès que nous.

J'ai rêvé devant vous de l'école de demain. Le rêve est à portée de main mais il y faudrait tant de mains fermement accolées pour le saisir. En attendant ce jour de l'union francophone, continuons donc, chacun à son niveau d'intervention et de responsabilité, chacun dans son aire géographique et sa communauté, à rassembler les moyens, les esprits et les cœurs.



[115]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Troisième table ronde**

Quels hommes et femmes pour demain ?

**DÉBAT**

[Retour à la table des matières](#)

Michel GUILLOU

Permettez-moi de poser une question sur TV5. D'abord il y a eu débat : chaîne francophone/chaîne française nationale. Certains ont posé la question comme étant incompatible. Mon sentiment est que partout en Francophonie, on aura toujours des organes francophones et des organes nationaux, français ou autres. Et donc les deux chaînes existeront. Mais ça implique, et arrêtons de parier simplement « moyens », ça implique vraisemblablement pour TV5 de devenir encore plus francophone qu'elle n'est. Évidemment vous me direz, et vous l'avez dit : « On parle français ». Vous me permettrez peut-être trois suggestions pour qu'il y ait plus de francophonie : quittons l'institutionnel, je suis d'accord avec vous, de temps en temps il faut montrer les Chefs d'État, mais ce n'est pas l'essentiel. Mais est-ce que par exemple sur le plan de la créativité langagière, TV5 ne pourrait pas organiser un grand jeu populaire, au bon sens du mot, qui montrerait combien dans tous les pays francophones il y a une créativité qui fait qu'il y a des mots nouveaux, des synonymes ?

Et puis peut-être aussi la créativité artistique : il y a une peinture francophone extraordinairement forte, que personne ne connaît, et qui intéresserait, je pense, votre public.

Et puis enfin, moi je rêve, un peu comme Marzouki, d'une émission « à la Pivot ». Aujourd'hui, il y a de la matière sur les grandes thématiques francophones : la solidarité, la diversité culturelle, la mondialisation, les droits de l'Homme... Il y a maintenant beaucoup d'intellectuels qui écrivent, il y aurait la place d'une émission littéraire francophone sur TV5, qui porte à la connaissance de tout le monde cette créativité. Je pense que vous êtes obligés, à partir de la naissance de la chaîne française, de devenir plus francophones.

Par ailleurs vous savez combien je suis d'accord avec Samir Marzouki surtout, mais je voudrais apporter deux points : tu disais tout à l'heure qu'il fallait avoir la volonté de mettre la Francophonie dans les manuels scolaires. Comment ne pas regretter que depuis quelques années la Francophonie ait abandonné cette merveilleuse méthode qu'on avait inventée pour *l'Asie, Apprendre le français d'ici et d'ailleurs* : en apprenant le français, on apprenait les autres pays francophones.

[116]

Comment ne pas regretter que le premier dictionnaire francophone, qui présentait à la fois les créativités langagières, les artistes, les pays, qui était un petit dictionnaire à l'intention du peuple, n'ait pas été réédité. Donc, est-ce que Samir Marzouki croit qu'on peut faire l'école francophone de demain sans créer un opérateur nouveau, une « Agence francophone de l'éducation » ? Je ne veux rien enlever à l'OIF, c'est à elle de définir les grandes lignes, les programmes, la politique, mais est-ce que vous ne pensez pas que c'est à un établissement de statut privé, même contrôlé par l'OIF, qui peut avoir les partenariats, qui peut construire les écoles, qui peut avoir un partenariat public/privé, de le faire ? Aujourd'hui, il y a une cécité de la Francophonie de ne pas vouloir, vingt ans après avoir créé l'AUPELF et après avoir créé TV5, créer ces leviers pour des problèmes aussi essentiels que l'éducation. J'aimerais savoir si Samir Marzouki pense vraiment, vu son expérience de directeur de l'éducation à l'AIF, que c'est aujourd'hui seulement une affaire de moyens ou si c'est aussi la nécessité d'avoir une structure capable de fonctionner avec souplesse et d'aller de t'avant.

Philippe DESSAINT

Je remercie M. Guillou de l'intérêt qu'il nous porte, mais cela je le savais, et des suggestions qu'il nous fait. Sur la langue, nous avons une chronique quotidienne avec un linguiste qui décrypte une expression, un mot, sur une approche très « grand public », et nous allons lancer une collection sur DVD autour de cela. Je retiens la proposition de jeu, ça a l'air très simple à organiser de cette façon, nous avons fait des recherches, et malheureusement, même s'il n'est jamais très élégant de parler des moyens, ça mobilise là aussi des efforts, mais nous travaillons depuis des années sur cette question. Nous voulons également faire le plus rapidement possible une émission sur la santé, non pas « comment perdre trois kilos avant l'été sur les plages ? » mais sur les défis du Sud en matière de prévention et de tous les éléments de la santé ; nous sommes mobilisés sur ce point.

Sur l'émission de Pivot, nous avons travaillé avec lui, il faut savoir que si en termes d'image c'est important, et je salue le grand professionnel qu'il est, France télévision ne trouve pas les audiences attendues face à des projets qui parfois peuvent être ambitieux. Méfions-nous aussi quelquefois d'une relative schizophrénie du programmateur qui parfois invente des émissions mais ne les regarde pas. Il faut, dans un milieu comme celui de la télévision, naturellement s'assurer à chaque fois que ça correspond à une attente, mais je vous rejoins pleinement, [117] Michel Guillou, pour constater que nous n'avons sans doute pas fait fonctionner les neurones avec encore suffisamment d'efficacité, et je rapporterai les propositions que vous avez bien voulu faire.

Un mot, puisque j'ai la parole, sur quelque chose que je n'avais pas mentionné tout à l'heure, à propos d'un poids qui est tout à fait considérable dans nos rédactions, c'est de pouvoir rendre compte de ce qui se passe à l'international : vous savez qu'il y a une sorte d'enfermement, de plus en plus malheureusement, des journaux télévisés, à ne parler que de son bassin de population et à être allusif, à n'avoir que quelques « off » ou quelques informations sur ce qui se passe ailleurs dans le monde, pour plusieurs raisons, dont le fait qu'il faut pouvoir s'appuyer sur un réseau de correspondants. J'étais avec mes amis de la télévision en français de Radio Canada, pour essayer de mutualiser un réseau de correspondants. Il faut dire que c'est onéreux, et qu'un bureau de correspondants c'est, pour le fonction-

nement, aux alentours d'un million d'euros par an. Évidemment, nous, nous ne pouvons pas créer un tel réseau. Et mes amis du Québec me disaient : « Le danger, c'est que pour des télévisions francophones telles que nous, nous ne pourrions restituer l'actualité internationale qu'à travers les anglophones ». C'est dire que le défi, si nous ne mutualisons pas nos différents réseaux, entre France télévision, les Belges, les Suisses, etc., c'est que l'international ne sera de plus en plus restitué qu'à travers le prisme de nos collègues anglophones ; c'est pratiquement déjà le cas en matière d'images, mais sur le commentaire, il y a ce risque-ci. Donc, de très nombreux défis, et merci à toutes les bonnes volontés, comme celle de Michel Guillou, qui se sont manifestées pour nous encourager à faire preuve de créativité.

Samir MARZOUKI

Même dans mes rêves, je reste dans le cadre de ce qui existe, et je pense qu'avec une plus grande mobilisation, sans forcément changer les structures, on peut faire beaucoup mieux que ce qui est fait, qui est en général d'ailleurs bien fait, et qui est indispensable, comme je l'ai dit. Mais pas suffisant. Ceci dit, l'idée d'une agence spécialisée, je n'y ai pas réfléchi, cela aurait sans doute l'intérêt de rendre plus visible l'action francophone dans le domaine de l'éducation ; cela aurait peut-être un inconvénient, celui d'isoler l'éducation par rapport à tout ce qui est transversal dans la Francophonie et qui doit la nourrir, par exemple la nécessité de la culture francophone. Voilà ce que je peux dire comme cela, sans avoir réfléchi plus avant à cette question.

[118]

Jean MILLOGO <sup>33</sup>

M. Dessaint, vous avez accepté avec beaucoup de modestie les insuffisances de TV5. Moi je voudrais témoigner de ce que je vois au Burkina Faso, et je dirais que si TV5 n'existait pas, il faudrait l'inventer. Au Burkina, elle est suivie avec passion, et n'est pas du tout considérée comme un outil néocolonial. Si on a eu l'air de vous critiquer et d'exiger des choses, c'est probablement parce que TV5 est

---

<sup>33</sup> Délégué par M. Joseph Paré, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie à l'Université de Ouagadougou.

là comme une réalité efficace, ces réclamations sont en fait des confirmations de ta valeur du travail que vous faites.

M. Marzouki, vous avez parlé de l'ouverture de l'école sur le monde francophone ; est-ce que vous pouvez nous dire en quelques mots votre vision de cette ouverture ? Est-ce qu'on pourrait le faire, de façon concrète, dans tous les cycles scolaires ?

Christian VALANTIN

Je voudrais d'abord remercier M. Dessaint pour son exposé, que j'ai écouté religieusement, je le félicite en particulier d'avoir avec beaucoup d'honnêteté, beaucoup de modestie, évoqué les difficultés qui peuvent intervenir au niveau de TV5 quant à l'information au Sud. Je dois dire qu'il y a des émissions sur le Sud qui sont intéressantes, en particulier *Reflets Sud*, mais je sais également qu'il faut constituer un réseau au Sud et que c'est difficile. Quand on est en Afrique, on regarde très volontiers TV5, mais en France, personne ne la regarde, sauf les Africains qui sont en France, parce qu'elle fournit des nouvelles internationales, des nouvelles aussi sur le Sud. Mais sur la question de la Francophonie institutionnelle, je suis entièrement d'accord avec vous qu'il ne faut pas trop axer l'information sur l'institutionnel : voir les nombreuses réunions de l'OIF, ça peut lasser. Mais je crois qu'il faut équilibrer l'information, savoir quand vous évoquez les problèmes que nous avons au Sud pour rétablir la démocratie, pour respecter les droits de l'Homme, pour mettre fin à l'épidémie du sida, qu'il y a aussi des succès : sur le problème de la démocratie, je n'ai pas entendu beaucoup d'informations sur ce qui vient de se passer au Bénin par exemple, avec l'élection présidentielle, où vraiment il y a eu un événement absolument extraordinaire : un homme sans parti qui a finalement « dribblé » tous les partis, tout le personnel politique classique, qui est élu à 75% dans une élection fiable, libre et transparente. Ça, vous n'en parlez pas ? Le problème est là : [119] il y a des régimes démocratiques, le régime malien par exemple, les îles du Cap-Vert, qui depuis 1990 sont indépendantes et démocratiques. Il ne faut pas trop parler de l'institutionnel, mais il faut parler de ça, de la vie de la Francophonie.

Je remercie beaucoup Samir Marzouki pour ce qu'il a dit, vous savez l'intérêt que je porte aux langues natales. Je me base sur Senghor, « Installez confortable-

ment l'enfant dans sa langue maternelle, vous l'ouvrirez facilement sur une langue seconde ».

Roger DEHAYBE

Une anecdote d'abord : lors d'un conseil de coopération, c'est-à-dire une réunion d'opérateurs autour du Secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali à l'époque, celui-ci dit à Jean Stock <sup>34</sup> : « Qu'est-ce que vous faites pour la Francophonie ? » Et Jean Stock a répondu : « Pendant vingt-quatre heures, M. le Secrétaire général, nous parlons français partout dans le monde ». Je crois qu'effectivement c'est la première réponse. D'accord qu'il ne faut pas faire de l'institutionnel. J'étais un peu irrité hier parce que j'entendais des gens dire : « On ne sait pas ce que fait la Francophonie ». Interrogez autour de vous, qu'est-ce qu'on connaît du PNUD, qu'est-ce qu'on connaît de la CNUCED, qu'est-ce qu'on connaît même de l'Union Européenne ? Je crois que ça fait partie intégrante de la *nomenclatura* de la Francophonie qu'on ait envie qu'on parle de nous, de ce que nous faisons. Cela étant dit, je crois qu'il faut qu'on parle de ce que fait la Francophonie : la démocratie, la tolérance, le dialogue des cultures et des civilisations, etc., c'est cela que nous devons populariser, et TV5 le fait bien. Néanmoins, une suggestion, un peu dans le sens de ce que vient de dire Christian Valantin : peut-être effectivement, plus régulièrement, rapporter lorsque vous parlez d'un sujet, que sur cette affaire-là, la Francophonie fait des choses. Simplement le dire, pas nécessairement y consacrer une émission, mais témoigner que la Francophonie est attentive aussi à telle ou telle chose, je crois que ça populariserait la Francophonie.

Deuxième réflexion, mon Dieu comme j'aime écouter Samir (Marzouki), et je suis d'accord avec ce qu'il dit à la virgule près. Je crois qu'il faudrait quand même, quand nous discutons éducation, essayer de rétablir les choses dans leur cohérence : nous dénonçons régulièrement le fait qu'il n'y a pas suffisamment de politique sur l'éducation ou pas suffisamment de moyens pour l'éducation de base. Est-ce que c'est [120] vraiment un hasard si la Banque Mondiale, le FMI, dans les mandats précédents, ont effectivement sacrifié cela ? Est-ce que c'est vraiment un hasard si on met beaucoup d'argent dans tel ou tel secteur, mais on ne met pas enco-

---

<sup>34</sup> Président-directeur général de TV5 Monde de 1998 à 2001.

re assez d'argent dans les politiques d'éducation de base ? Je reprends un exemple concret : on se trouve à la conférence ministérielle de Lausanne, les bailleurs de fonds collectivement annoncent leur mise de fonds supplémentaire et lis disent, textuellement : douze millions et demi pour l'enseignement supérieur, très bien, d'ailleurs ce n'était pas vraiment douze millions et demi, cinq ou six millions de plus pour la démocratie et les droits de l'Homme, cent mille euros de plus pour l'éducation de base. Je crois qu'on était là dans les vraies priorités. Or il est évident que c'est très bien de déclarer que telle élection était transparente, libre et démocratique lorsqu'on sait qu'il y a 80% de la population qui est analphabète, on doit s'interroger sur le sens de cette élection.

Culture francophone, travaillons sur l'amont. Nous sommes ici avec des universitaires, je vous donne encore un témoignage : j'ai fait, à l'université de Liège, des études de lettres, je suis théoriquement professeur de français ; pendant mes quatre ans d'université, on ne m'a jamais parlé d'autres littératures que de la littérature française de France, et même, le cours de littérature française de Belgique était un cours optionnel. Donc je l'ai pris. Quand je suis sorti de l'université, je connaissais la littérature française de Belgique parce que je l'avais décidé, je connaissais bien Camus, Voltaire, Marie de France, je ne connaissais rien de la littérature africaine, je n'avais jamais entendu parler de Senghor ni d'écrivains québécois. Pourtant l'université de Liège est très francophone. Alors je m'adresse ici à des universitaires, est-ce qu'on ne doit pas travailler au niveau des facultés de lettres qui forment des professeurs de français pour rendre obligatoire dans leur formation l'ouverture aux autres littératures et aux autres cultures, de sorte à être sûr qu'en aval, lorsque ces professeurs donneront des cours, ils ne parleront pas seulement de la littérature de Paris ?

Jean-Emmanuel PONDI

Je voudrais d'abord remercier Philippe Dessaint pour toutes les clarifications qu'il a apportées sur TV5, et je voudrais lui faire une proposition : le problème que nous avons est peut-être celui de la visibilité, parce que l'avenir de la Francophonie est surtout dans le Sud en termes démographiques, c'est évident. Donc il ne faudrait pas qu'il apparaisse comme un déséquilibre dans la représentation des informations. [121] Aujourd'hui, dans nos pays, je prends le cas du Cameroun, ce

n'est plus la télévision nationale qui est regardée par les gens, ce sont les télévisions privées ; elles sont d'excellente qualité. Et donc je me demandais si vous ne pouviez pas, je comprends qu'il y ait un problème de coût, avoir un pool en Afrique, à Dakar par exemple, et à partir de là les autres télévisions peuvent envoyer des documentaires, des informations, et vous pourriez peut-être leur suggérer de faire des éditions internationales, c'est-à-dire pas les ministres qui inaugurent les chrysanthèmes, mais des choses qui sont susceptibles d'intéresser le reste du monde, et envoyer tout cela dans un pool, et à partir de là, vous pourriez sélectionner quotidiennement des choses qui font que nous apparaissions sur l'international. Je crois que c'est important, ce problème de visibilité, et il y a une vision de l'Afrique qui est connue des gens et que moi je ne rencontre pas quand je voyage en Afrique, c'est cela qu'il faudrait corriger.

Ensuite, je m'adresse à M. Marzouki : je me pose une question par rapport à l'éducation, qui est le levier du développement, mais est-ce que la question n'est pas plus qualitative que quantitative ? Je reviens de Malaisie qui était aussi pauvre que le Cameroun il y a une quarantaine d'années. Aujourd'hui, grâce à l'éducation, ils ont fait un bond qualitatif, parce qu'ils investissent dans *l'ingeneering*, la technologie et la science. La littérature et les sciences sociales, c'est important, mais je pense que ça ne peut pas générer le développement, c'est-à-dire le changement des conditions de vie matérielles, pour ça il faut qu'il y ait plus de gens qui soient dans la science, dans la technologie, dans *l'ingeneering*, et je crois que c'est comme ça qu'on peut impulser la dynamique de développement.

Philippe DESSAINT

Merci pour la suggestion que vous faites, mais je redoute que ce ne soit pas un problème de structure, de savoir si c'est depuis Dakar ou du Cameroun qu'il nous faille acheminer les images. Ces structures existent, aujourd'hui elles ne nous envoient que très peu de choses en matière de qualité éditoriale diffusable. Une anecdote à ce propos : j'ai l'ambition de rencontrer prochainement mes homologues pour voir comment les télés africaines peuvent nous envoyer davantage de reportages. Mais si on voulait vraiment être efficace, c'est avec les dirigeants politiques qu'il faudrait faire ces réunions, parce que les patrons de télé, ne parlons pas du phénomène d'autocensure, que je connais bien, mais ils font ce qu'ils peu-



vent, avec aussi un indicateur du développement démocratique dans certains pays. Je me souviens, il y a quelques [122] années, un dirigeant de l'opposition m'avait attendu, sans rendez-vous, à TV5 où je présentais à l'époque les journaux ; et puis il y a eu évolution, ce pays passe aujourd'hui pour un beau symbole d'alternance, cet opposant est devenu Chef de l'État, et il a décidé il n'y a pas si longtemps de différer les élections, c'est son droit le plus strict à partir du moment où il y a une raison à cela. Simplement, nous voulions connaître la raison, et nous avons voulu l'interviewer, pas pour dire que c'est mal de reporter les élections, mais pour lui demander pourquoi il avait été amené à prendre cette décision. Et le journaliste s'est fait expulser. Donc peut-être on est plus démocrate dans l'opposition qu'au pouvoir, je n'en sais rien, mais il y a des éléments de culture, de démocratie, de place accordée à cette information, qu'il faut prendre en compte ; après, on acheminera très facilement ces images, par Internet ou de cinquante façons, ou dans l'avion s'il le faut, mais à nouveau ne nous focalisons pas sur les problèmes d'acheminement. Je nous invite aussi à voir que cette Francophonie, moi j'insiste beaucoup sur son rôle politique, je voudrais qu'il y ait une sorte de charte de bonne conduite, c'est peut-être le cas en théorie, à l'égard des journalistes qui travaillent dans les pays de la Francophonie, et pas seulement dans la Francophonie, mais si on peut commencer par cela, puisqu'elle porte ces valeurs de démocratie, de droits de l'Homme et du respect de la parole. Si les Chefs d'État pouvaient être puissamment encouragés et parfois un peu sermonnés lorsque tel ou tel de leurs journalistes est embastillé ou empêché de travailler, ça nous aiderait aussi beaucoup à mettre ces reportages en diffusion mondiale.

[123]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

# *Quatrième table ronde*

**Quelles actions  
pour la Francophonie ?**

*Modérateur : Christian VALANTIN*

[Retour à la table des matières](#)

[125]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Quatrième table ronde**

Quelles actions pour la Francophonie ?

## **Quelles stratégies politiques pour la Francophonie ?**

***Michel BARNIER***

[Retour à la table des matières](#)

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux, pour beaucoup de raisons, de me retrouver à Beyrouth et dans cette enceinte, de retrouver beaucoup de visages amis, membres du gouvernement, Recteur, anciens Recteurs, responsables de l'Université Saint-Joseph, et naturellement beaucoup de mes amis ici, qui participent depuis quelques années déjà fidèlement au Conseil stratégique de l'Université Saint-Joseph. C'est la première fois depuis deux ou trois ans que je peux revenir, et néanmoins le temps n'est pas si loin où, comme ministre des affaires étrangères de France, je vivais au rythme de Beyrouth et de la Place des Martyrs et du mouvement populaire ici, quotidiennement. Entre ambassadeurs, je n'ai pas oublié le moment où quelque temps après mon arrivée au Quai d'Orsay, à l'automne 2004, nous avons eu à faire face à la modification de la Constitution qui était envisagée et qui était opposée à ce mouvement de la communauté internationale que la France a accompagné, accompagnant du même coup une volonté clairement populaire dans

ce pays. Voilà comment j'ai passé beaucoup de temps, avec d'autres, sous l'autorité du Chef de l'État français, à rédiger cette résolution 1559 et à accompagner son chemin aux Nations unies et à suivre avec beaucoup de vigilance et d'attention sa mise en œuvre pendant tous les mois de l'automne puis de l'hiver 2004 et 2005. Je n'ai pas oublié, et je n'oublierai pas cette longue période à laquelle a répondu le mouvement du peuple libanais, une période qui non seulement était une période de transition, mais aussi de drames, avec l'assassinat de Rafic Hariri et de beaucoup de ses compagnons, celui de Samir Kassir, de Gébrane Tuéni, nous avons eu l'occasion de rendre hommage à ces hommes courageux à Paris il y a quelques semaines. Donc, je suis heureux de revenir ici. Sans oublier rien de ces moments-là, [126] et à la place où je me trouve aujourd'hui, et participant avec la même énergie, parce que j'ai gardé mes convictions, au débat politique français, je m'attacherai à ce que cet engagement de notre pays aux côtés du Liban continue, notamment et au-delà du grand rendez-vous politique que nous avons en France, les élections présidentielles.

Je suis très heureux en revenant au sujet que vous traitez dans cette conférence, de dire quelques mots de la Francophonie, et de le faire ici, à Beyrouth, sur ce sujet, puisque le Liban est l'un des grands acteurs, l'un des grands partenaires, l'un des grands pays de la Francophonie, c'est un pays qui fait vivre le français comme votre deuxième langue. Les Libanais qui parlent ou comprennent le français sont plus d'un million, c'est un chiffre considérable, c'est aussi un pays qui, je l'ai dit à l'instant, est une source d'inspiration au-delà même de l'élan de liberté qui anime depuis très longtemps la société libanaise. Nous n'avons pas oublié non plus le succès du Sommet de la Francophonie en 2002 ici même.

L'un de vos grands poètes, le diplomate Salah Stétié, en évoquant ses années d'apprentissage, disait une phrase bien connue maintenant : « Natif du Liban, j'étais aussi natif de la langue française ». C'est une belle manière d'exprimer le caractère universel de cette langue qui n'est pas la langue des Français, qui ne doit pas être la langue des Français seulement, qui est la langue que nous avons en partage, et puisque j'ai évoqué tout à l'heure l'Université Saint-Joseph, cette université à laquelle nous sommes fondamentalement et définitivement attachés, je veux dire aussi le rôle que cette université joue au Liban et dans cette région pour la Francophonie.

Je voudrais dans ces quelques remarques, puisqu'il s'agit davantage de remarques, de réflexions, que d'un discours, évoquer peut-être ce que ne doit plus être la Francophonie à mes yeux ; et j'ai pris le parti de vous dire franchement ce que je pense, maintenant je suis libre de dire vraiment ce que je pense, je vais pendant un certain temps utiliser cette liberté, encore que comme ministre il m'arrivait de dire aussi vraiment ce que je pense, de ne jamais dire le contraire de ce que je pensais en tout cas.

La Francophonie ne peut pas, et ne doit plus être, comme elle a pu l'être un certain temps, conçue comme le réseau qui permettrait à la France d'entretenir son influence sur un certain nombre de pays. Je pense que cette stratégie-là, qui a peut-être pu inspirer au début les promoteurs de la Francophonie, une sorte de plateforme d'influence [127] française, cette idée-là n'est pas juste, si tant est qu'elle l'ait été en d'autres périodes, néocoloniales ou autres, je ne crois plus du tout qu'elle soit valable aujourd'hui. Donc nous devons concevoir notre rapport avec les pays qui partagent cette langue, pas notre langue, mais la langue française comme un bien commun, un vecteur commun, sur une base beaucoup plus partenariale, de gens qui ont une histoire, une langue, une part de culture en commun, sûrement pas comme l'outil pour la France de sa seule influence.

Je pense aussi que la Francophonie ne peut pas être un combat pour l'exclusivité du français dans le monde d'aujourd'hui où les portes et les fenêtres sont toutes ouvertes. Historiquement, j'observe que trois mouvements ont coïncidé : bien sûr, celui de la décolonisation qu'avait enclenché un certain nombre d'hommes politiques français, Mendès-France à l'époque, et naturellement le général De Gaulle, et en même temps un déclin relatif de l'intérêt de la France pour ses anciennes colonies ; le deuxième mouvement historique qui est pour moi très important, même fondamental, s'agissant de l'influence de la France cette fois-ci, c'est la construction européenne ; et puis naturellement la prise de conscience de ce que doit être l'organisation du monde et de sa complexité, de la nécessité de préserver la diversité culturelle, du refus, le Président de la République l'a dit avec ses propres mots il y a quelques mois, de l'uniformité. Cela vaut à la fois en Europe, j'ai souvent dit que nous nous battions pour une Europe unie, par pour une Europe uniforme, ça vaut aussi pour le monde, pour un monde complexe, en désordre, qui en a fini avec l'ordre d'avant 1989 et cette répartition de l'influence entre deux grandes puissances, dans le désordre de la complexité telle qu'on la constate au-

jourd'hui dans le monde. Il faut trouver les moyens d'organiser cette complexité, au sein des Nations unies, au sein de nos régions, nous le faisons en tout cas du côté de l'Europe. Je pense qu'il y a, au cœur de l'organisation nouvelle du monde, l'exigence de préserver la diversité culturelle. Et donc la Francophonie, pour moi, sur le plan politique, sur le plan de la géopolitique, sur le plan de la politique internationale, est clairement l'un des outils qui doivent être mis au service de cette diversité culturelle. C'est ce que nous avons voulu porter comme message, avec d'autres, avec vous, à l'occasion de la signature de la convention de l'Unesco.

L'ambition que je peux exprimer à cet instant à votre invitation est de dire que la Francophonie doit rendre ces trois mouvements historiques [128] là solidaires : aspiration à la liberté et à la démocratie, le rôle croissant de l'Europe pour elle-même et dans le monde, et le refus de l'exclusivité culturelle. C'est en s'appuyant sur ces trois directions qu'il nous faut nous efforcer, avec naturellement l'Organisation internationale de la Francophonie, de rénover, de faire évoluer, de transformer cette Francophonie.

Je voudrais d'ailleurs proposer trois pistes à mes yeux utiles pour le débat que vous avez entrepris dans cette direction pour cette rénovation, cette transformation de la Francophonie dans les quinze ou vingt ans qui viennent, perspective à la hauteur, à la mesure de toute action politique.

D'abord, la première direction est de confirmer dans les années qui viennent l'évolution de la Francophonie multilatérale vers une organisation politique. Nous ne sommes plus seulement une communauté linguistique, mais être plus que cela, au-delà du partage de cette langue, capables de parler entre nous des questions politiques, dans cette enceinte qui nous réunit, où nous avons quelque chose en commun, peut-être quelque chose de plus que les autres quand nous nous réunissons. En tout cas, le sentiment que j'ai eu, presque physiquement lorsque, accompagnant le Président de la République française à Ouagadougou au Sommet de la Francophonie, j'ai senti qu'il y avait là autre chose qu'une langue et le besoin de parler dans cette langue probablement entre ces pays du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, très nombreux désormais : l'utilité de parler politique. L'action de l'Organisation internationale de la Francophonie dans deux domaines sera essentielle à cette évolution : celui de la diversité culturelle, quelle organisation est aujourd'hui mieux placée que la Francophonie pour en faire la promotion, c'est une dimension qui était d'ailleurs relativement absente des préoccupations des

fondateurs, elle ne l'est plus aujourd'hui, et c'est bien ainsi, le Président Abdou Diouf l'a dit avec beaucoup plus de force que je ne peux le faire maintenant. Et puis, puisque j'évoque cette perspective d'un travail politique, d'une enceinte où on parle politique entre nous, peut-être un peu mieux que les autres spontanément, l'action dans les crises. Elles ne manquent pas quand on regarde le monde, il y a soit des crises brutales qui explosent, dont on parle beaucoup à la télévision, puis aussi beaucoup de conflits qui dorment et qui pourtant font souffrir les peuples. Je pense que notre espace francophone n'est pas épargné par ces crises et probablement [129] la communauté francophone, les Chefs d'État et de gouvernement qui partagent cette langue peuvent aussi s'efforcer d'agir pour aider, pour accompagner, pour assister. Il ne s'agit pas d'être partout et toujours, mais probablement d'utiliser cette solidarité particulière au sein de la Francophonie pour encourager la paix et soutenir l'aspiration des peuples à la démocratie. J'ai en mémoire par exemple le rôle presque amical qu'à la demande du Président Abdou Diouf Boutros Boutros-Ghali avait joué ici même au Liban en venant participer au bon déroulement du processus électoral il y a quelques mois. Voilà une première grande direction pour la Francophonie, celle d'être bien sûr un espace de partage d'une langue, mais aussi un espace politique qui s'exprime, en tout cas qui est un lieu de réflexion où l'on essaie de comprendre, de se comprendre pour agir, peut-être de manière plus solidaire que dans les enceintes internationales, et notamment au sein des Nations unies.

Le deuxième axe, c'est de parler à la jeunesse : 40% de la population de beaucoup de pays francophones a moins de 16 ans, c'est le cas notamment en Afrique. La Francophonie a sans doute besoin de réunions ministérielles pour s'adresser au monde, mais pas seulement et pas d'abord de réunions ministérielles, elle a besoin de parler autrement aux gens, à ces 175 millions d'hommes et de femmes qui parlent notre langue et peut-être aussi à d'autres qui sont à côté. Concrètement, cela veut dire pour l'OIF, probablement des axes plus ciblés, plus clairs, plus stratégiques, afin d'identifier son message. Et peut-être de réunir ces pays francophones dans une action commune, sur des sujets d'intérêt commun, ou d'intérêt mondial. Je pense à deux sujets en particulier : celui du développement durable, celui de l'écologie. J'avais, en m'adressant aux ambassadeurs français à l'occasion de la conférence annuelle en août 2004, placé le combat pour le développement durable, la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité en

tête de l'action diplomatique de la France. Je me souviens du regard un peu surpris des ambassadeurs français qui, voyant leur nouveau ministre parler d'écologie, se sont demandé si je ne m'étais pas trompé de réunion. Je pense que pour les dirigeants politiques et pour les citoyens la question du développement durable, les changements qui sont à portée de regard, dans les 20 ou 30 ans qui viennent, avec le réchauffement climatique : plus 5 degrés pour notre planète d'ici la fin de ce siècle, c'est-à-dire la même augmentation que [130] celle que la planète a subie depuis la fin de l'époque glaciaire ; c'est un changement considérable pour tous les pays et pour tous les dirigeants politiques, si on veut bien regarder au-delà de l'élection suivante. Cet enjeu ou ce défi touche beaucoup des pays qui appartiennent à l'espace francophone, et probablement nous aurions des raisons de l'aborder ensemble, de travailler ensemble de manière plus solidaire et d'essayer d'être exemplaires ensemble.

Un deuxième sujet pour moi d'action stratégique est celui de l'éducation, ne serait-ce que parce que beaucoup de ces pays ont une population jeune, je viens de le dire, et en termes d'éducation, d'accès aux nouvelles technologies, de recherche, nous aurions à mutualiser davantage nos initiatives et nos politiques. De ce point de vue-là, d'ailleurs, je pense à la visite du ministre français de l'éducation et de la recherche, M. Gilles de Robien, qui vient dans quelques jours, c'est d'ailleurs la première visite d'un ministre français depuis les élections au Liban. C'est un bon signal que celui de cette action commune que nous pourrions mener en mutualisant davantage et la recherche et l'effort en matière d'éducation et d'accès aux nouvelles technologies. Nous avons sur ces deux axes stratégiques, peut-être y en a-t-il d'autres, en tout cas ces deux sujets me paraissent majeurs, un potentiel de solidarité exceptionnel entre des États comme la France ou le Canada, qui sont membres du G8, lieu majeur de gouvernance mondiale. Ces 24 pays qui sont membres de la Francophonie, qui sont répertoriés parmi les pays dits « les moins avancés » et qui ont tant de besoins, ceux qui sont membres du Conseil de sécurité, permanents ou temporairement, ceux qui sont membres de l'Union européenne, nous avons des moyens d'agir si nous décidions ensemble de faire de ces deux grands sujets des sujets stratégiques pour la Francophonie dans le monde.

Je voudrais conclure ces quelques mots en souhaitant peut-être que ces messages soient portés jusqu'au prochain Sommet de la Francophonie de Bucarest dans un pays qui va bientôt rejoindre l'Union européenne. Peut-être, pour dire



aussi très franchement ce que je pense, la troisième raison d'importance de la Francophonie, s'agissant de mon pays, c'est probablement, à travers cet espace de solidarité, de confrontation des points de vue, de métissage que porte en elle-même la Francophonie, et j'aime bien ce mot, de potentiel d'ouverture, de création, de créativité, à travers la littérature, la [131] culture, la musique, une capacité dont la France a besoin pour elle-même en ce moment, c'est celle de s'ouvrir, d'éviter d'avoir une vision trop hexagonale. Peut-être ai-je cette caractéristique comme homme politique français, d'avoir travaillé pendant cinq ans dans l'exécutif européen, d'avoir vu mon pays avec ses forces et ses faiblesses en étant à côté je trouve que mon pays souffre de cette arrogance quelquefois, de cette certitude d'être un grand pays, probablement il l'est encore, moins qu'auparavant, ou autrement qu'auparavant. Mais je pense que la culture en débat en France est trop hexagonale. Je suis sûr d'une chose, et c'est probablement la troisième raison pour la Francophonie d'être importante pour nous, pas la première, mais la troisième, c'est de nous aider à éviter cette vision trop centrée sur nous-mêmes, de nous aider en quelque sorte à déverrouiller ou décadénasser un pays qui doit vivre avec son temps, et ce temps n'est plus seulement celui des frontières politiques d'avant, mais bien celui des nouvelles frontières, celles de l'Union européenne et celles du monde, encore une fois toutes les portes et les fenêtres sont ouvertes, et nous avons tant de choses à faire ensemble. J'ai essayé de vous dire, dans ces quelques mots, aussi franchement que je le pouvais, dans quelles directions nous pouvions agir ensemble, et dans quelles directions j'ai l'intention de continuer à agir à vos côtés, si vous le voulez bien.

*Christian Valantin*

Votre intervention m'inspire quelques réflexions courtes : la Francophonie n'est pas le prolongement de la colonisation, nous sommes bien d'accord avec vous sur ce sujet-là. Ce sujet, qui était récurrent dans les années soixante/soixante-dix, qui s'est apaisé, et qui le redevient maintenant. Il faut donc relancer la discussion et dissiper les malentendus sur cette question, notamment dans l'opinion française et africaine. Cette évolution de la Francophonie multilatérale vers le politique, M. le Ministre, depuis 1990, sous le titre très technique de coopération juridique et judiciaire, nous l'avons entamée, et en 1997, le Sommet de Hanoï nous a permis justement de lui donner de la force avec l'élection d'un Secrétaire

général. Je crois que cette évolution n'a pas fléchi, car le Président Abdou Diouf s'est totalement investi dans le combat politique de la Francophonie, sur la démocratie, les droits de l'Homme, l'État de droit, etc.

[132]

Un combat pour le développement durable et pour la jeunesse, c'est l'éducation, la santé, l'écologie, comme vous dites. Je crois que, sur ce plan-là, la santé n'est pas un domaine privilégié de l'OIF ; cependant, l'éducation a été introduite au Sommet de Dakar, ta solidarité avec les pays du Sud aussi, bien évidemment. Le métissage culturel, je croyais entendre parler Senghor, et vous savez ce qu'il a dit sur le métissage culturel, comme sur le métissage biologique.

[133]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Quatrième table ronde**

Quelles actions pour la Francophonie ?

**Quels moyens juridiques  
pour la diversité culturelle ?**

*Christian PHILIP*

[Retour à la table des matières](#)

Le Droit a pour raison d'être de garantir la mise en œuvre et le respect d'un principe en déterminant ses modalités d'exercice et en organisant une sanction en cas de non-respect des règles établies à cet effet. Le droit permet ainsi de mettre en œuvre une stratégie.

Toute politique pour donner corps à la diversité culturelle a besoin de moyens juridiques. Existents-ils ? Si oui, qui les a mis en place, de quels moyens s'agit-il ? Comment les apprécier, leur apport comme leurs limites ?

Nous considérerons que la diversité culturelle s'inscrit parmi les droits fondamentaux ou plus exactement qu'elle est une condition nécessaire pour que ces droits soient réellement à la disposition de tout individu où qu'il se trouve. Comment prétendre assurer les droits et libertés proclamés par de multiples instruments nationaux et internationaux depuis la déclaration de 1789 (liberté d'expression par exemple) en l'absence de la reconnaissance et de l'effectivité de la diversité culturelle ?

L'État à travers son droit interne et grâce au droit international est le garant de cette responsabilité. Il lui appartient au sein de son propre ordre juridique d'établir un cadre juridique permettant le développement d'une diversité culturelle. L'article 2, alinéa 2, de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle (article précisé par les articles 5 à 8) dit que « les États ont le droit (devoir ?) souverain d'adopter des mesures et des politiques pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ». Mais, à l'heure des nouvelles réalités technologiques et de la multiplication des déplacements, cela ne peut suffire et les États doivent collectivement organiser des moyens de droit international pour que mondialisation ne rime pas avec uniformisation.

[134]

### *Les moyens juridiques de droit interne*

Paradoxalement peut-être, ils sont à mon avis de deux ordres. Il faut d'abord que l'État se dote des moyens nécessaires pour que vive sur son territoire sa propre langue (ou ses langues nationales si plusieurs). Il importe de savoir se défendre ! Et il convient en même temps d'être ouvert aux autres cultures que la sienne, donc garantir la diversité culturelle sur son propre territoire.

#### *Défendre sa langue officielle*

Le Québec sous le premier gouvernement de René Lévesque a tracé la voie et chacun sait quels ont été les effets concrets de la loi adoptée par l'Assemblée nationale québécoise. Le français n'aurait pu conserver sa place sans cette loi. La constatation de l'arrêt d'un déclin amorcé et le développement d'un mouvement contraire ne sont pas contestables. En particulier, l'obligation faite aux nouveaux immigrants choisissant de s'établir au Québec d'inscrire leurs enfants dans des écoles de langue française a été essentielle. Les règles établies en matière d'affichage, de communication en général, ont été aussi importantes.

En France, nous avons suivi avec la loi Toubon du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. Cette loi contient des dispositions précises, par exemple concernant l'information des consommateurs, l'enseignement, l'audiovisuel ou les manifestations (colloques et congrès). On peut cependant s'interroger pour apprécier si les dispositifs de contrôle et de sanctions prévus par la loi garantissent pleinement son application. La pratique permet d'en douter.

Mais le Québec et la France restent parmi le petit nombre d'États qui ont décidé d'un instrument législatif propre. D'autres n'en ont pas exprimé la nécessité. Ils ont une langue qui ne leur paraît pas menacée soit qu'il s'agisse d'une langue dominante (l'anglais, mais aussi le chinois ou l'espagnol - dans certains pays en tout cas -) soit que le caractère très particulier de cette langue leur paraît préserver son usage (même si elle n'est pas unique, il existe un attachement national suffisant - danois ou hongrois ou... -). Ceci dit, je crois que la mondialisation rendra de plus en plus indispensable à chaque État de se doter d'une charte relative à l'usage de sa langue nationale sur son territoire et j'émetts le pronostic que le mouvement ira en se développant.

[135]

J'ajoute que la généralisation de l'usage de l'informatique implique aussi une telle évolution. Ainsi en France le Sénat, à l'initiative du sénateur Philippe Marini, a-t-il adopté le 10 novembre 2005 une proposition de loi visant à compléter la loi de 1994 pour notamment étendre l'obligation d'usage du français aux messages informatiques dès lors qu'ils ne sont pas exclusivement conçus pour des personnes de nationalités étrangères.

La loi doit venir poser un cadre juridique minimum. Si un pays ne défend pas sa propre langue nationale, comment la diversité culturelle pourra-t-elle survivre ? Et la loi doit régulièrement être complétée pour éviter les dérives constatées. Aussi la proposition de loi Marini oblige-t-elle les chefs d'entreprise à présenter un rapport annuel au comité d'entreprise sur l'usage du français au sein de l'entreprise.

Défendre sa langue, c'est encore organiser une possibilité pour qu'elle puisse être comprise et entendue hors de ses frontières. Il ne s'agit pas seulement de l'usage de sa langue au sens propre du terme mais à travers elle de permettre une vision de sa propre culture comme une information sur l'actualité. Je vise ici tout

ce qui a trait à l'enseignement à l'étranger à partir de fonds publics dégagés au plan national comme la promotion de sa culture et les instruments permettant de la diffuser. Je vise aussi ce qui doit être fait pour développer l'écoute de chaînes de télévision ou de radio à l'étranger, y compris la création de chaînes spécifiquement conçues pour l'étranger.

### *Garantir la diversité culturelle sur son territoire*

Deux moyens que je privilégierai : le respect des langues régionales ou minoritaires, l'enseignement des langues étrangères.

#### *a) Le respect des langues régionales ou minoritaires*

Défendre sa langue nationale n'est pas antinomique avec accepter de permettre à des langues régionales ou minoritaires de vivre à partir du moment où elles s'ajoutent à la langue officielle et ne s'y substituent pas.

Le Conseil de l'Europe a adopté en ce sens la charte européenne des langues régionales ou minoritaires à Budapest le 7 mai 1999. Cette convention leur reconnaît leur place comme expression de la diversité culturelle et précise que leur promotion nécessite des actions particulières (enseignement, médias, équipements culturels par exemple). [136] Elle les définit comme « pratiquées traditionnellement sur le territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État », ce qui n'inclut ni les dialectes, ni les langues des migrants.

La France n'a pas ratifié cette charte car le Conseil constitutionnel l'a considérée comme contraire à la Constitution (et à l'article 2 stipulant que la langue de la République est le français). Il faudrait donc réviser notre Constitution.

*b) L'enseignement des langues étrangères*

Défendre sa langue nationale ne signifie pas rechercher la seule connaissance de celle-ci. Au contraire, promouvoir celle-ci exige de convaincre que la perdre serait un abandon de sa propre culture. Ce faisant, il est plus facile de faire comprendre que pour s'ouvrir à la culture des autres, il faut parler leur langue. La diversité culturelle passe par le plurilinguisme, par cette ouverture aux langues et aux cultures des autres. Vouloir la diversité culturelle nécessite qu'un pays se donne l'obligation d'enseigner des langues étrangères à ses enfants. La loi française de 1994 sur l'emploi de la langue française dit expressément qu'outre la maîtrise de la langue française, la connaissance de deux autres langues doit faire partie des objectifs fondamentaux de notre système éducatif. Malheureusement, dans la pratique, la France reste très en retard par rapport à une majorité d'États et ceci n'est peut-être pas sans rapport avec notre difficulté à accepter certaines évolutions que d'autres pays parviennent à assumer. La France se replie sur « ses acquis » et ne sait pas vraiment connaître et réfléchir sur l'action des autres. On comprendra ainsi le lien entre moyens juridiques internes et ouverture sur l'extérieur. La diversité culturelle impose, à côté de l'action au plan national, de la construire avec d'autres, d'où la nécessité de moyens juridiques de droit international.

*Les moyens juridiques de droit international*

Promouvoir la diversité culturelle c'est aussi pour les États agir de concert. L'instrument clé est bien entendu le traité puisqu'il impose des règles et mécanismes communs aux États qui ont accepté de le ratifier. Nous constaterons à la fois que la diversité culturelle devient un objet de traités, ce qui démontre que le principe devient réalité, mais [137] aussi les limites de ces traités aujourd'hui. Nous porterons ensuite une attention spécifique à l'action dans le cadre de l'Union européenne pour savoir si les 25 ont su inclure la diversité culturelle dans leur volonté de construire entre eux une union étroite.

### *Les traités*

L'évolution essentielle est récente. C'est bien entendu la convention adoptée par la Conférence générale de l'Unesco le 20 octobre 2005. Il s'agit réellement d'une première historique et son adoption n'a pas été facile. Elle entrera en vigueur quand 30 ratifications seront intervenues ce qui en soi n'est pas un problème, mais l'importance sera de savoir qui ratifiera et qui ne ratifiera pas, quelle sera l'attitude de certains pays. Et l'on sait que les États-Unis se sont fait imposer cette convention, conçue non pas contre eux, mais pour affirmer une prise de conscience de la société internationale que la mondialisation, ce n'est pas se fondre dans une culture dominante mais doit au contraire signifier promouvoir la diversité culturelle.

L'Unesco avait amorcé le mouvement en adoptant dès novembre 2001 une déclaration universelle sur la diversité culturelle, mais une déclaration n'est pas un acte juridique produisant des effets de droit obligatoires et il fallait aller plus loin. La Conférence générale d'octobre 2003 a invité à l'unanimité le directeur général de l'Unesco à préparer pour octobre 2005 un projet de convention. Finalement force est de constater qu'on est allé vite. Le succès n'était pas certain. En quatre ans passer de la déclaration à la Convention est la marque d'une prise de conscience dont certains pouvaient douter.

La convention de l'Unesco permet de consolider et d'élargir le concept dit jusqu'à alors d'exception culturelle pour justifier la non-application de règles du commerce international aux biens et services culturels. Il est clair que cette convention n'a pas de supériorité juridique sur la convention établissant l'OMC, laquelle liera des pays qui ne ratifieront pas tout de suite le texte de l'Unesco. La convention de l'Unesco ne modifie pas les droits et obligations des États découlant de leurs autres engagements internationaux, ce qui ne permet pas de garantir l'effectivité de la diversité culturelle reconnue. Mais elle va venir, d'où les craintes de certains, légitimer et renforcer la position des États qui veulent faire réellement reconnaître dans les négociations [138] internationales commerciales que les biens et services culturels ne peuvent s'adosser à une démarche seulement marchande.



La convention de l'Unesco présente malgré tout de réelles limites. On peut s'interroger sur l'absence d'un mécanisme juridique véritablement contraignant pour le contrôle de son respect par les États parties. Le dispositif prévu à l'article 25 est d'abord incitatif. Il repose sur le nécessaire consentement des parties. Il n'y a pas de sanctions possibles. Le système de règlement des différends repose sur la recherche d'une solution négociée et non pas sur la possibilité de contraindre les parties (négociations, médiation, bons offices ou conciliation). Elle peut seulement aboutir à des recommandations, donc ne liant pas les États. L'autorité de la Convention dépendra en fait de la capacité de mobilisation de la communauté internationale. Elle dépendra du nombre de ratifications, de la mobilisation des États pour faire vivre les organes de la Convention, de la mobilisation des organisations internationales (et là l'Organisation internationale de la Francophonie a une place à prendre) pour accepter de s'y référer et d'en tenir compte dans leurs activités, de la mobilisation de la société civile pour qu'il y soit effectivement donné suite. La partie est loin d'être gagnée ! Mais enfin un traité existe et il ne faut pas sous-estimer ce premier résultat.

Un autre traité interroge quant à sa compatibilité avec la diversité culturelle. Il s'agit du Protocole de Londres signé en 2001 et relatif à la traduction des brevets en Europe. Pour réduire le coût des brevets, le traité prévoit non plus son dépôt dans la langue du pays où il a été déposé, d'où l'obligation de traduction, mais donne le choix de déposer entre trois langues (anglais, français et allemand). Pour beaucoup, il y aurait là une atteinte grave à la diversité culturelle. Pour d'autres, ce ne serait pas exact. Dans la pratique, l'anglais domine déjà pour éviter les coûts de traduction, et limiter le système à trois langues peut permettre une diversification.

Pour ma part, je crois la controverse exagérée.

La traduction en langue nationale reste obligatoire en cas de litige. Les règles linguistiques prévues par un règlement sur le brevet communautaire (donc un texte propre à l'Union européenne) seraient plus défavorables encore si on en juge par l'état des négociations sur le sujet. Il faut bien constater le très faible niveau de consultation des brevets en français. Quoi qu'il en soit (et c'est pour moi le plus important et le côté positif de la querelle) ce débat a au moins le mérite de [139] montrer que la diversité culturelle est devenue un élément auquel se réfère le droit international. Il est sain, quelque conclusion que l'on tire des dispositions du Protocole de Londres, de s'interroger pour savoir si ce traité est ou non conforme au

principe de diversité culturelle. Pussions-nous désormais avoir un tel débat sur tous les grands traités internationaux à venir !

### *L'Union européenne et la diversité culturelle*

L'Union européenne est le cadre entre un nombre croissant d'États de l'exercice en commun de compétences de plus en plus étendues. Dans ce contexte, si elle ne prend pas en compte la diversité culturelle, cette dernière aura du mal à exister. Et l'Europe ne peut-elle être un précurseur pour entraîner vers la concrétisation du principe ?

Où en est-on ?

Coté positif : l'article 151 du traité européen depuis Maastricht place la politique culturelle dans les compétences de l'Union européenne. La reconnaissance par le traité de Maastricht de la citoyenneté européenne a entraîné cette extension, la culture en étant un élément évident. Et quoi de plus positif que la devise proposée pour l'Union par le projet de traité constitutionnel « Unie dans la diversité » ? L'Europe, par ses acquis depuis plus de cinquante ans, montre que nous avons su construire des politiques communes sans remettre en cause l'identité des États membres, en rendant compatibles compétences communes et diversité nationale (et même régionale).

Coté négatif : nos concitoyens n'ont pas conscience que l'Europe respecte assez la diversité. La crise sur la ratification du projet de traité constitutionnel montre qu'ils trouvent l'Union trop centralisée, trop technocratique, pas assez transparente. Concrètement aussi, l'article 151 n'a pas permis des actions importantes, visibles pour les citoyens au plan culturel. Surtout l'Union a un problème quant à la pratique des langues et comment sans le multilinguisme donner corps à la diversité culturelle ? En droit, il n'y a pas de critique à apporter. L'Union reconnaît la langue de chacun comme langue acceptée. Dans la pratique, chacun sait que nous allons vers un usage de plus en plus dominant de l'anglais. Si les réunions officielles donnent lieu à traduction dans toutes les langues, des raisons pratiques de rapidité et de coût ne le permettent pas dans la vie quotidienne des institutions [140] européennes. Les infractions au régime linguistique sont de plus en plus

nombreuses. Ainsi, il y a 20 ans, près de 60 % des documents initiaux de la Commission étaient rédigés en français, à peine plus d'un quart aujourd'hui. Au Conseil, la situation est encore plus défavorable. Certes l'élargissement est un facteur rendant plus difficile l'utilisation de langues toujours plus nombreuses, mais en même temps il rend encore plus nécessaire son respect pour permettre à tous les citoyens européens de s'approprier l'Europe. Par exemple comment pour un Parlement national s'exprimer sur le respect ou non de la subsidiarité par un projet d'acte communautaire s'il ne dispose pas dès l'origine d'une version de cet acte dans sa langue nationale ? Comment faire connaître l'Europe par les Européens si les informations publiées sur les sites Internet des institutions et organismes de l'Union ne sont pas disponibles dans l'ensemble des langues officielles ? Voilà deux exemples qui montrent combien la diversité culturelle a besoin de moyens juridiques pour être vécue.

L'Europe n'a pas su non plus aller assez loin pour développer l'apprentissage de plusieurs langues européennes par tous les jeunes Européens. L'exemple de l'Espagne est clair. Elle a rendu obligatoire une deuxième langue étrangère. En 1998, 250000 élèves apprenaient le français, près d'un million et demi aujourd'hui. Il y a des progrès à faire et rapidement.

L'Europe a su par contre permettre à nos étudiants d'aller de plus en plus nombreux vivre une période d'étude dans un autre pays membre. Cela entraîne une vraie révolution culturelle et c'est le meilleur vecteur pour que la diversité culturelle soit vécue. Mais nous sommes encore loin d'avoir pu généraliser cette mobilité.

Je souhaite donc que l'Europe s'attache à faire plus et mieux. Il faut faire pression sur elle en ce sens et l'Organisation internationale de la Francophonie doit en faire un objectif premier. L'Union doit aussi ratifier elle-même la convention de l'Unesco en plus des États membres, même si ceci peut poser une difficulté juridique (le projet de Constitution aurait réglé cette difficulté par la reconnaissance de la personnalité juridique de l'Union européenne).

En conclusion, un cadre juridique de la diversité culturelle se construit, même si nous souhaiterions que cela aille plus vite, plus concrètement. L'adoption de la convention de l'Unesco est une étape historique. Mais il est clair que ce cadre juridique n'est pas encore [141] suffisant tant au plan international qu'au plan inter-

ne. Tous les États n'ont pas encore conscience de la nécessité d'organiser la diversité culturelle soit parce qu'ils bénéficient d'une langue dominante soit, il faut bien le dire, parce qu'ils ont renoncé à se battre sur ce plan. Le plus important est aujourd'hui d'agir pour que s'affirme vraiment une volonté politique de donner corps à la diversité culturelle. Le Droit est un instrument. Le Droit apporte des solutions. Mais le Droit est au service d'une volonté politique. Il permet de la traduire dans la pratique. Des moyens juridiques sont indispensables pour que vive la diversité culturelle. Encore faut-il que les États, tant au plan interne qu'international, veuillent des moyens juridiques.

[143]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

**Quatrième table ronde**

Quelles actions pour la Francophonie ?

**DÉBAT**

[Retour à la table des matières](#)

Christian VALANTIN

Votre intervention, M. Philip, donne des pistes dont je retiens : la volonté politique doit exister pour que s'affirme le droit de la diversité culturelle, et les moyens qui sont à sa disposition pour que ce droit entre dans la pratique.

Michel GUILLOU

L'intérêt de la France pour l'Europe s'est traduit par un article de la Constitution ; la France participe à la construction européenne. Ne croyez-vous pas que si l'on veut vraiment que les Français s'intéressent à la Francophonie, pour un développement harmonieux des deux engagements de la France, l'Europe et la Francophonie, il faudrait aussi un article dans la Constitution qui dise que la France concourt à la création d'un espace de solidarité francophone ? Ce débat est essentiel, et depuis 10 ans, qu'ils soient de gauche ou de droite, les hommes politiques se sont refusés, à l'occasion des modifications de la Constitution, à le faire.

Une seconde question, sur le multilinguisme en Europe : je suis choqué qu'on parle de deux extrêmes, les langues nationales de chacun des pays et la nécessité d'une langue « vedette », qui est l'anglais. Mais entre les deux, cette Europe, qui a été à l'origine des grandes langues internationales de la mondialisation, l'espagnol, le portugais, le français, qui maintenant d'ailleurs voit des aires culturelles comme la Francophonie, transversales sur le dialogue culturel, se faire sur ces langues, pourquoi n'aurait-elle pas sur ce point une politique sur ces grandes langues de la mondialisation, qui sont liées aux grandes langues des grandes aires culturelles ?

Roger DEHAYBE

Nous avons la chance ce matin d'être à une tribune à la fois francophone et européenne. La problématique des langues dans l'Union européenne est un des débats fondamentaux pour l'Union, à la fois pour la diversité culturelle et pour la Francophonie. Je me souviens d'un débat que [144] j'ai eu en 1988 avec Thierry de Beaucé <sup>35</sup>, et où je disais que le français risque de reculer à l'Union européenne, ce qui serait catastrophique. Il m'a répondu que le français resterait toujours une des grandes langues. Mais la question des langues à l'Union européenne doit toujours être posée sous deux angles : sous l'angle démocratique et sous l'angle francophone. Sous l'angle démocratique, je voudrais dire à Michel Guillou que je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il parle d'extrêmes, parce que, qu'on le veuille ou non, l'Europe exerce aujourd'hui des compétences d'État. Les compétences qui ont été transférées de l'État souverain vers l'Union, et je n'imagine pas un État qui puisse légiférer dans une autre langue que celle de tous ses citoyens. Deuxièmement, nous constatons aujourd'hui que tous les États modernes recherchent le moyen de redonner à leurs minorités culturelles des droits culturels et linguistiques, c'est le cas de l'Espagne, c'est le cas de l'Italie... et on assisterait à la construction d'une Europe qui irait d'une manière anachronique vers une centralisation linguistique ? Troisièmement, on évoque régulièrement le problème des coûts en matière de traduction ; c'est vrai que ça représente 2,5% du budget de la Commission européenne ; et alors ? C'est le prix de la diversité culturelle, c'est le prix de la démocratie. Mais plus fondamentalement, j'ai eu un jour une discussion avec

---

<sup>35</sup> Thierry de Beaucé était alors secrétaire d'État en charge des relations culturelles internationales auprès du ministre des affaires étrangères dans le gouvernement Rocard (1988-1991).

M. Otsumi, le patron de l'UIT, l'Union internationale des télécommunications, il nous disait qu'au plan expérimental aujourd'hui, la traduction automatique impeccable est déjà au point, et que dans cinq ans lorsque vous téléphonerez en français à Moscou, on vous entendra en russe, et votre interlocuteur vous répondra en russe, vous l'entendrez en français. Cela veut dire que la problématique de la traduction dans les réunions internationales est aujourd'hui technologiquement au point, il nous suffit de patienter quelques années, et payer ce qu'il faut pendant quelques années à l'Union européenne en attendant que le système soit au point. On me répond : justement, c'est parce que certains savent que ce système sera bientôt au point qu'on veut imposer l'anglais le plus rapidement possible.

Comme Francophone, et comme solidaire du Sud, en 1960, nous avons eu avec les États décolonisés un débat sur la langue, et nous, les gens du Nord, nous leur avons conseillé de garder le français langue de la modernité avec laquelle ils allaient pouvoir se développer. On a [145] parlé de TV5 ce matin. Quand on « aura imposé l'anglais comme langue de l'Union, l'étudiant ou l'enfant wolof apprendra le français, qui n'est pas la langue maternelle de sa famille, et il constatera grâce à TV5 que le français ne le conduit pas à New York, ne le conduit pas à Tokyo, que le français ne le conduit même pas au troisième ensemble industriel mondial qui est l'Europe, c'est-à-dire à Bruxelles. Pourquoi est-ce que le jeune Africain ferait encore l'effort d'apprendre le français s'il est démontré que cette langue ne le conduit plus à aucune modernité ? Je dis que si, nous qui avons passé un contrat moral avec les pays du Sud au moment où nous leur avons demandé de garder le français, nous ne nous battons pas pour garder pour l'ensemble industriel européen un avenir pour le français, nous commettons une faute historiquement grave. Dans ce cas, de grâce, organisons-nous d'urgence pour aider les Africains à construire leur système éducatif, leurs écoles en anglais, leur télévision aussi, parce que sinon le choix que nous ferons à l'Europe conduira de nouveau l'Afrique à un retard de 20 ans dans son système éducatif et culturel. Nous prenons alors la deuxième responsabilité historique du recul du continent. Donc pour moi il y a sur la place du français à l'Union européenne une raison comme démocrate européen, une raison comme Francophone, et une autre raison qui est tout simplement morale.

### Vinesh HOOKOOMSING

Au nom du principe même de la diversité culturelle, je crois qu'il est nécessaire de décentrer le débat, il est un peu trop centré sur l'Europe et la dimension franco-européenne. Il est important de voir ce qui se passe ailleurs dans le monde. Si je prends l'exemple de l'Asie, on n'a pas attendu la convention de l'Unesco pour promouvoir la diversité culturelle dans tout ce qu'elle implique. Le continent asiatique est peut-être une référence en termes de diversité culturelle millénaire. Et dans la conjoncture moderne, la manière dont la Chine et l'Inde sont en train de s'inscrire dans la mondialisation avec toute leur diversité culturelle, contient peut-être des leçons à tirer, qui seraient très utiles aussi pour la Francophonie.

J'aimerais aussi faire ressortir à propos de l'éthique et des moyens matériels pour la mettre en pratique : tous les éducateurs le savent, depuis 1953 il y a une déclaration de l'Unesco en faveur de l'introduction de la langue maternelle à l'école, chaque enfant a droit à l'éducation dans sa langue maternelle ; cette déclaration de l'Unesco, dans la pratique, dans beaucoup de cas, on peut dire qu'elle est restée lettre [146] morte. Le dernier point que je voudrais évoquer est qu'on parle de mondialisation, mais en même temps, nous le savons tous, l'exemple de l'Europe le prouve d'ailleurs, il y a plusieurs pôles, car le paradoxe de la mondialisation, c'est un monde multipolaire. L'Asie par exemple est un pôle extrêmement important et dynamique dans les années à venir, on le voit déjà maintenant. On entre donc dans une conjoncture mondiale où il y a de la concurrence, de la compétitivité au niveau des régions. Dans cette perspective, la manière dont l'Asie est en train de s'inscrire dans la mondialisation en charriant ses langues et ses cultures à l'intérieur de cet espace à la fois régional et mondial, contient aussi des leçons à tirer pour la Francophonie.

### Guy LAVOREL

Je voudrais juste attirer t'attention sur le fait que la langue n'est pas simplement véhiculaire qui sert à exprimer dans une assemblée un certain nombre de points, elle est liée à la culture. Nous avons beaucoup parlé ce matin de l'importance de la culture. J'ai vu un exemple en Chine dans un colloque qui s'est fait en français, par souci de respecter notre langue, et ce qui a été dit par les Chinois à la



fin du colloque est : « Nous voulons bien sûr apprendre votre langue, mais nous voulons surtout découvrir votre culture ». Ça me paraît essentiel.

Michel BARNIER

Je n'ai pas la prétention de répondre idéalement à toutes ces interpellations, qui sont toutes des points importants et peuvent me permettre de prolonger certaines réflexions, voire quelques actions pour l'avenir. M. Guillou, franchement je n'ai pas eu l'occasion de réfléchir à cette question de la constitutionnalisation que vous évoquez, celle de la coopération francophone, donc je parle en réfléchissant : si on devait écrire dans la Constitution française que la francophonie est l'affaire de l'État ou de la République, il faut se garder de la manière dont ce serait compris par les autres pays de la Francophonie ; encore une fois, ce combat n'est pas seulement, même pas d'abord, celui de la France, en tout cas il n'est pas seulement celui de la France. Donc la manière compte beaucoup dans votre idée, je peux vous rejoindre dans l'idée qu'on pourrait, comme on l'a fait par exemple pour le développement durable, s'agissant d'un combat d'intérêt général, du bien commun, dire dans la Constitution que la France doit y concourir, c'est-à-dire avec d'autres, c'est très important. Sous cette réserve-là, je retiens votre suggestion, je veux bien y travailler.

[147]

M. Lavorel, vous avez évoqué à l'instant la question de la culture, je l'ai moi-même évoquée très rapidement tout à l'heure. Je pense en effet que c'est sur ce thème de la création, de l'émotion qui s'attache à la culture, de la capacité d'indignation quelquefois qui peut l'accompagner, que l'on peut renforcer l'idée d'être en commun. Seulement à ce moment-là, il faut éviter de dire **la** culture, mais **les** cultures : s'agissant des pays qui font partie de la Francophonie, par définition, si nous partageons une langue, qui est une langue de communication et d'échange, nous avons des cultures différentes. Donc la première condition consiste à les reconnaître, à reconnaître cette diversité entre nous, Francophones, avant de nous battre pour la diversité culturelle avec les cultures qui n'ont pas une langue en commun. Donc je vous rejoins également sous cette réserve-là.

M. Dehaybe, en vous écoutant je me souvenais d'un exemple que je donne souvent quand il m'arrive de parler d'Europe devant des publics en France scepti-

ques ou réservés, il y a toujours cette crainte d'une Europe uniforme. Le Général De Gaulle avait une belle phrase : « Il ne faut pas que l'Europe broie les peuples comme dans une purée de marrons ». Donc ne nous laissons pas broyer et disons de l'Europe ce qu'elle est, c'est-à-dire une Europe qui veut être unie, qui veut mutualiser, qui veut parler dans un certain nombre de sujets d'une seule voix sans pour autant uniformiser, effacer, fusionner. Nous ne cherchons pas à faire un peuple européen, ou une nation européenne, ça n'a pas de sens. Le prix à payer pour cette Europe unie mais pas uniforme, c'est en effet, par exemple, la question des traductions, ça a un prix. Quand j'étais commissaire [européen], nous étions vingt autour de la table, nous étions capables de parler en trois langues, traduites simultanément dans la langue de travail de la commission, l'allemand ou l'anglais ou le français, nous étions huit ou neuf à parler le français, huit ou neuf l'anglais, selon les moments, et trois l'allemand. Je dois reconnaître que cette proportion n'est pas du tout représentative de ce qui se passe désormais dans les institutions européennes, où l'anglais devient la langue courante. Donc nous nous battons, pour une question de principe, les Espagnols aussi, et d'autres encore, pour que l'on continue à parler plusieurs langues, comme c'est la règle, comme c'est utile, mais le prix à payer, il faut l'expliquer, c'est en effet ces traductions. Je dis souvent aux gens qui sont sceptiques sur la complexité du fonctionnement de l'Union européenne, parce que c'est complexe de faire travailler ensemble 25 pays qui parlent 21 langues différentes, avec des institutions différentes, des histoires, des cultures différentes, ça ne peut pas être simple, si c'est simple, c'est uniforme. Je disais souvent, [148] au conseil des ministres, quand on parle on a des cabines autour de nous, avec des interprètes qui traduisent quand on ouvre la bouche ce qu'on dit dans 20 autres langues simultanément. Ça coûte cher, c'est compliqué, ça pourrait être beaucoup plus simple, on supprime les cabines et les interprètes, on fait une centaine de millions d'euros d'économie, on parle tous la même langue, mais ce n'est pas ça que nous voulons. Donc il faut en accepter le prix, et expliquer pourquoi ça a un prix. Mais la bonne solution tout de même pour l'avenir c'est, non pas l'exclusivité ni une défense crispée ou recroquevillée sur notre langue, c'est de nous battre pour le trilinguisme dans l'Union européenne, et que tous les enfants de tous les pays européens, je parle de l'Europe, apprennent deux langues en dehors de la leur, avec cette chance que dans les deux langues qu'ils apprendront il y ait la langue française, la langue des Francophones.

M. Hookoomsing, vous avez évoqué l'Asie, et le crois que vous avez raison. Vous dites les grandes puissances d'Asie, si je vous ai bien compris, l'Inde et la Chine, qui sont deux futures, si ce n'est pas déjà le cas, grandes puissances mondiales, « charrient » ainsi que vous le dites, les langues et les cultures. Comment s'expriment les Indiens et les Chinois quand ils partent ensemble ? Ils parlent l'anglais, comme d'ailleurs les Polonais avec les Hongrois. Mais peut-être devrions-nous poursuivre le dialogue afin que je comprenne mieux en quoi vous donnez l'Asie comme exemple. En tout cas, si votre première réflexion consiste à dire, quand on parle de la Francophonie, ne débattons pas entre nous seulement de l'Europe ou du voisinage de l'Europe, vous avez raison. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons été très heureux que plusieurs pays de l'Océan Indien et de l'Asie adhèrent à la Francophonie. Ça justifie aussi que, dans les efforts que nous faisons, budgétairement, en termes d'éducation, nous développons les échanges franco-chinois ou franco-indiens pour les programmes d'échanges mutuels et d'apprentissage de nos langues respectives. Le chinois en France et dans les pays francophones et la langue française en Chine.

Christian PHILIP

Sur l'Europe, si en termes de mobilité des étudiants, même si cela reste encore non suffisant, on a beaucoup avancé, il est clair qu'en matière d'apprentissage des langues étrangères il n'en est pas de même. L'objectif, Michel Barnier vient de le dire, et on sera facilement d'accord, pour que vive la diversité culturelle dans l'Union européenne, est que chaque jeune puisse apprendre deux autres langues que sa langue [149] maternelle à l'école. Nous n'avons pas su encore en faire une véritable obligation et dégager les moyens à cet effet. Certains pays parmi les plus petits et/ou ceux ayant une langue non parlée à l'extérieur de ses frontières l'ont concrétisé mais restent des exceptions. La France reste très en retard. La nomination au 1er janvier 2007 d'un commissaire au multilinguisme (le commissaire roumain) va-t-elle changer la donne ?

Pour l'Asie, je suis persuadé qu'elle doit faire l'objet d'une attention soutenue. Ceci étant, il me semble que les contacts avec les Asiatiques deviennent de plus en plus, comme en Europe, des contacts dans cette langue, l'anglais, qui est devenue la langue internationale. Je ne sais donc pas si dans le temps ce continent,

mieux que d'autres, parviendra à préserver sa diversité. Même s'il peut y avoir une volonté de multilinguisme comme le montre le nombre d'étudiants chinois en France. Ils étaient en nombre très restreint, ils sont devenus aujourd'hui de loin la majorité des étudiants qui viennent étudier en français. Ce qui prouve que même si l'anglais est la langue dominante, on doit pouvoir agir pour que la diversité culturelle vive. Le fait qu'un certain nombre de pays asiatiques ait souhaité venir dans l'OIF est aussi un élément important, même si le français n'est pas, où n'est plus, une langue parlée par un pourcentage important de la population. L'action en matière de diversité culturelle reste à mener.

[151]

**La Francophonie aujourd'hui et demain.  
En hommage à Léopold Sédar Senghor. (2006)**

# **Séance de clôture**

**Joseph Maila**

[Retour à la table des matières](#)

[153]

Je voudrais revenir, dans mon propos conclusif, non pas tant sur ce qui a été dit durant ces deux journées, nous avons inventorié le cadre présent de la Francophonie, les facteurs de puissance, les éléments de fragilité aussi, mais je voudrais plus particulièrement m'appesantir sur le cadre de l'action francophone dans le monde aujourd'hui et revenir un peu sur sa stratégie. Je ferai cet exposé en trois parties : dans un premier temps je replacerai la Francophonie dans son cadre d'action actuel, c'est-à-dire le monde « mondialisé », je ferai quelques réflexions sur la culture et la mondialisation, ou plutôt sur les conséquences de la mondialisation sur la culture aujourd'hui. Dans un deuxième temps je m'essaierai à repérer les défis culturels et la question des modèles de contact entre les cultures, les civilisations et les langues que l'on peut aujourd'hui inventorier, et voir comment la Francophonie peut y trouver son chemin, et puis dans un troisième temps j'aborderai les chances de la Francophonie, ce que j'appellerais « l'autre mondialisation ».

La question qui nous amène aujourd'hui à réfléchir sur la Francophonie est en réalité un questionnement beaucoup plus vaste puisqu'il porte sur la mondialisation et la place de la culture. Il est vrai que quand on présente la question de la mondialisation, ce qui nous vient à l'esprit spontanément, ce sont les grandes transformations techniques, technologiques, économiques qui ont induit cette re-composition du monde et on ne s'attarde pas beaucoup sur la culture. Or la mondialisation a des conséquences directes sur la culture, trois conséquences : la mondialisation, c'est en réalité la re-composition du champ mondial lui-même,

parce que par la fin des certitudes messianiques au sens du messianisme laïque et par l'effacement des illusions du progrès, les clivages idéologiques s'effondrent. Il n'y a plus de certitude [154] que l'Histoire avance toujours dans le bon sens. Quant aux illusions du progrès, nous savons que nous savons beaucoup de choses, mais nous ne savons pas finaliser les choses que nous connaissons. Donc c'est une transformation de notre vision, de nos croyances, et en quelque sorte un questionnement sur l'utilisation de notre savoir qui nous fait changer non seulement de monde, de spatialité, mais aussi de culture et d'univers culturel. La deuxième conséquence possible de cette mondialisation sur le monde de la culture, c'est l'idée que le décloisonnement des espaces rend les cultures plus visibles d'une certaine manière : les contacts sont multipliés, M. Dessaint nous expliquait ce matin comment l'information circule, et nous sommes dans une nouvelle ère, une ère que les anthropologues appellent l'acculturation ; nous sommes à un niveau assez exceptionnel d'acculturation au plan mondial, un niveau jamais perçu auparavant, et une acculturation, c'est-à-dire des emprunts que nous faisons, que les cultures font les unes aux autres, une acculturation qui se fait par une espèce de contiguïté perméable : les cultures sont exposées, elles sont l'une à côté de l'autre et empruntent mutuellement l'une à l'autre des éléments qui composent leur identité, leur être propre. Comment passer d'une situation de multiculturalité, qui est une situation de pluralisme culturel, à une situation d'interculturalité, c'est-à-dire une situation dans laquelle l'individu, exposé à une pluralité de cultures, doit faire sa synthèse propre pour rester dans un cadre national, doit savoir garder sa culture d'origine, mais composer un être propre, identifiable en tant que tel, un citoyen d'une culture originale, d'une culture de synthèse ? Donc, décloisonnement des espaces, acculturation, avec des questions qui sont envoyées à chacune des cultures, et notamment à la Francophonie : quelle synthèse faire aujourd'hui à partir de cette contiguïté ?

La troisième question qui est posée par la mondialisation de la culture, c'est que la mondialisation met les cultures au défi du sens. On en a beaucoup parlé hier et aujourd'hui, Michel Guillou posait la question de savoir à quelles conditions la Francophonie pourrait devenir un acteur au plan international, et cette question est aussi celle de toutes les aires culturelles et de toutes les entités dans le devenir de la mondialisation, parce qu'en réalité, la mondialisation est un processus objectif, c'est par définition un processus sans sujet, on connaît les transforma-

tions objectives induites par la mondialisation, mais on ne [155] sait pas qui la conduit, et c'est vrai que les cultures aujourd'hui sont mises au défi de donner du sens à cette mondialisation, de capter en quelque sorte les divers courants qui se font, de les canaliser, de leur donner une finalité. Nous vivons une époque paradoxale, à l'image de la mondialisation : il y a un triomphe de la mondialisation, mais il n'y a pas de triomphalisme de la culture, c'est un triomphe sans triomphalisme, c'est une conquête scientifique de premier ordre, et en même temps une perplexité au plan axiologique, au plan moral, au plan du questionnement philosophique, qui est aussi grande que ce triomphe. Donc nous sommes tous embarqués dans cette même direction, toutes les cultures du monde, avec cette idée un peu plus angoissante à mesure que la montée des menaces se fait de plus en plus précise, des menaces multiformes, et que la méditation sur la démocratie, qui consistait en le fait que, à partir de cette région qui avait amené un Volney ou un Chateaubriand à méditer sur la décadence des civilisations et qu'ils considéraient d'une manière un peu sereine quand même que l'Histoire était le tombeau des civilisations, cette question se renverse aujourd'hui vu les difficultés extrêmement grandes. On peut se demander si les civilisations ne peuvent pas devenir le tombeau de l'Histoire, à partir de cette idée que les guerres de civilisations peuvent être mortelles, surtout quand ces guerres se doublent d'une course à la bombe et à la puissance nucléaire.

Cette mondialisation pose donc aux cultures des questions immédiates qui sont les défis culturels dans le cadre d'une diversité que personne ne remet en cause aujourd'hui, au contraire. L'exposé du Professeur Christian Philip nous mettait devant les modalités pratiques de l'aménagement de cette diversité que nous prenons pour un fait, surtout après la signature de la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle.

Comment gérer la diversité, et quels modèles de contact entre les cultures ? Il y a trois modèles qui se présentent à nous, trois modèles qui posent des questions différentes. Le premier est celui d'une diversité culturelle de fait avec une hégémonie de plus en plus grande de fait aussi : accepter la diversité, et au plan des faits, un des idiomes de la mondialisation s'impose à tous les autres idiomes. L'anglais risque de ressembler à l'analyse que Karl Marx faisait de l'argent, un instrument dans lequel se traduisent tous les instruments, une marchandise qui est l'équivalent de toutes les marchandises. En essayant de rendre [156] son droit à la



diversité culturelle, nous essayons de contrecarrer cette monoculture qui risque de s'imposer à nous. Nous avons précisé que la diversité culturelle était un point fondamental, avec cette idée que nous avons fini par accrédi-ter que, l'utilisation de l'anglais étant inéluctable, nous allons vers une francophonie qui s'imposerait à côté d'autres langues. Lorsqu'on jette un coup d'œil sur le panorama de la Francophonie, la France est le seul État dont le français est la seule langue : tous les autres pays de la Francophonie ont une seconde langue, au Liban l'arabe est la langue principale, le français est une langue seconde, ou troisième pour certains Libanais qui sont anglophones avant d'être francophones après être arabophones bien entendu. Comment faire donc pour essayer de gérer cette diversité sans que s'impose à nous cette langue de la mondialisation ?

Des réponses ont été données : certains affirment qu'il y a la langue de l'essentiel et celle de l'existentiel, les défenseurs de l'anglais disent : « Au fond, le *business* se fera en anglais, et l'essentiel, les états d'âme, la culture, l'expression esthétique se fera dans la langue maternelle ou la langue natale ». C'est vrai. Mais il faut aussi partir de l'idée que toutes les langues ont une égale dignité, la convention sur la diversité culturelle l'a proclamé, l'omnifonctionnalité culturelle des langues doit s'imposer, toutes les langues sont aptes à dire le monde, nous sommes dans une polysémie, même si, effectivement, il faut concéder que, dans certains secteurs, dans certaines régions, il y a une langue qui s'impose, notamment au plan des affaires. Et je me pose la question de savoir si demain on ne nous dira pas aussi, comme en matière scientifique : « Pour que tout le monde soit d'accord sur la terminologie, en matière d'enseignement de la médecine, on va homogénéiser et désormais ce sera un idiome anglophone qui s'imposera ». Donc, vigilance de ce point de vue pour maintenir la langue dominante aujourd'hui dans ce qu'elle sait mieux faire, c'est-à-dire mettre en contact les hommes au niveau de l'échange des biens et des marchandises, mais faire attention que, par extension, cette langue ne devienne pas la langue dans laquelle se traduisent tous les idiomes.

La deuxième réaction dont il faut tenir compte aussi, ce n'est pas le cas de la Francophonie, mais ça peut être le cas de certains pays qui en sont membres, c'est le repli identitaire. Devant l'avancée de cette diversité culturelle, une peur s'empare de certains peuples de voir leur identité disparaître. Alors, ainsi qu'on l'a vu dans certaines guerres [157] identitaires, au lieu d'être un marqueur ouvert de l'identité, la langue devient un élément exclusif de toute coexistence et une épura-

tion se fait à ce niveau-là. De la langue, participant avec d'autres éléments à la définition de l'identité culturelle, on en vient alors à une identité carcérale, à une identité d'enfermement.

La troisième tendance, c'est celle dans laquelle nous sommes, dans un monde de diversité mais dans un monde de peur, dans un monde qui n'est pas tout à fait celui du repli, mais qui est très certainement celui de la diversité avec l'imposition d'une langue, c'est au fond une coexistence avec parfois des événements malheureux, un choc des imaginaires. Troisième situation dans laquelle la pluralité donnerait lieu à des effervescences. Nous ne sommes pas très loin ici, dans cette rue de Damas, du lieu où s'est déroulée une manifestation importante, il y a quelque temps, à propos des caricatures danoises de Mahomet. J'appelle ce choc des imaginaires une mondialisation où une perception de la compétition est extrêmement forte, chez certains peuples notamment, et où, peut-être faut-il insister ici sur le côté plus économique, la perception d'un retard économique ajoutée à la marginalisation au niveau de la participation et de la gestion du bien commun mondial amène à une construction culturelle de l'exclusion. Il faut donc faire extrêmement attention que si la diversité n'est pas gérée, si elle ne s'accompagne pas d'un progrès économique canalisé, finalisé, induit, aidé, on risque de voir des problèmes économiques se cristalliser et se traduire dans des problèmes d'opposition culturelle.

Que peut-on dire des chances de la Francophonie ? A-t-elle encore dans ce monde qui est en train de se recomposer la possibilité de faire son nouveau chemin, puisqu'elle est déjà là ? C'est véritablement d'avenir qu'il s'agit. Il faut aller de manière volontariste vers cet universalisme francophone que nous appelons de nos vœux : la Francophonie n'est pas seulement la défense d'une langue, c'est déjà une région du monde, virtuellement, et réellement au plan institutionnel. Quand on voit la réunion de tous les États, on est frappé de constater que nous sommes dans un universel de la différenciation : on a des peuples différents, une diversité culturelle qui est là, rassemblée par l'élément linguistique, et qui tente d'aménager les spécificités et les différences. J'opposerais cet universalisme de différenciation à un universalisme d'imposition qui nous vient de l'anglophonie et qui s'impose à nous de manière un peu brutale, brutalité qui n'est pas au plan de l'hégémonie politique, mais [158] elle transpire de tous les pores de l'Histoire aujourd'hui, les médias, l'information, le cinéma, la culture, l'enseignement, qui induisent cette

culture de l'uniformisation contre laquelle nous nous battons. Face à cela, effectivement, en Francophonie, nous ne pouvons pas jouer l'exclusivité ou la prédominance de la langue française ; nous avons à gérer la diversité sur trois axes fondamentaux : l'axe du « voir », donner à voir cette Francophonie ; l'axe du « croire », une conviction politique, Michel Guillou plaidait pour un traité même, pour aller encore plus loin dans la constitution de ce que Senghor appelait la communauté organique, que nous appelons aujourd'hui, faute de mieux, l'Organisation internationale de la Francophonie, que nous pouvons appeler de manière générale une union culturelle ; et puis une stratégie du pouvoir, pouvoir d'aménagement de la diversité dont a parlé Christian Philip.

Cet universalisme francophone n'est pas induit par des intérêts de puissance, puisque les Francophones ne se réunissent pas sur des intérêts économiques, même si on peut souhaiter qu'ils créent une dynamique économique. Leur réunion ne se fait pas sur des intérêts de puissance économique, ni sur des intérêts idéologiques, mais sur des valeurs : la Francophonie est portée d'abord par un axe de valeurs, par une axiologie que nous essayons de traduire tant bien que mal dans les grand-messes de l'OIF et dans les actions de l'OIF en stratégie politique. Le deuxième élément qui me semble plaider pour la Francophonie, et que je constate de plus en plus, c'est ce que j'appellerais la société civile francophone, une société civile mondiale par définition, si elle est francophone c'est qu'elle touche plusieurs pays, et sur des thématiques qui ne sont pas des thématiques politiques : je pense à la conférence de Ouagadougou sur le développement durable, je pense à la conférence de Bucarest sur l'éducation, à toutes les conférences ministérielles qui sont des conférences thématiques. Ce qui me frappe à chaque fois, c'est que ces grandes réunions sont toujours précédées de réunions de la société civile, et que les réunions politiques sont doublées, ou sont précédées ou sont concomitantes avec des réunions où se retrouvent des associations du Nord et du Sud, de la société civile des pays qui appartiennent à la Francophonie. Les contacts les plus profonds se font à ce niveau et ils montrent véritablement que, dans le bilatéralisme parfois, mais surtout dans le multilatéralisme, dans les opérations de coopération multilatérales qui sont mises en place, [159] c'est un espace symbolique d'appartenance qui est affirmé à chaque fois, un espace médié par la langue, induit par des valeurs et qui porte un souci commun, celui des grands problèmes du monde aujourd'hui. Le troisième point qui plaide aussi pour une chance et un renouveau

de la Francophonie, c'est le fait qu'elle soit une organisation à finalité culturelle, mais je dirais que de plus en plus, et de plus en plus profondément, elle a une vocation politique. Ce n'est pas une organisation politique, à la manière de la Ligue arabe dans cette région du monde, c'est une organisation qui se fait sur des bases culturelles, mais de plus en plus, cette solidarité a besoin de s'organiser autour d'adhésions, d'actions sur des problèmes qui nous concernent tous, et aucun des problèmes de la mondialisation n'est un problème national, tous sont des problèmes transnationaux. Donc la promotion de la langue, l'appartenance à une culture faite de toutes les cultures et l'organisation de la vie sociale et politique à partir des valeurs induites en Francophonie, souvent même des valeurs qui sont héritées et transmises par l'appartenance à un tronc juridique commun, tout cela plaide pour une action de plus en plus déterminée en faveur d'une intégration plus grande, ou d'un consensus francophone, puisque c'est le mot consacré en Francophonie, sur des problèmes transversaux.

**FIN**